N°75
SPÉCIAL
SOUCCOT

5 MINUTES ÉTERNELLES

SAISISSEZ CHAQUE VENT POUR EVOLUER

SOUCCOT - KOHELET - AVRAHAM ET LOTH - LA HALA

Mishna Yomit en vidéo
Edouyot 8:3 - Avoda Zara 4:3

TISHREI - HESHVAN
5778

בעזרת ה' יתברך



5 MINUTES ETERNELLES

L'étude au quotidien

n°75

15 Tishrei - 29 Heshvan 5778

Mishna Yomit : Edouyot 8:3 - Avoda Zara 4:3

© 2017 - H-M. Dahan
La reproduction partielle ou intégrale du livret est interdite

SOMMAIRE

ETUDE QUOTIDIENNE — HALAKHA

S'installer dans la Soucca 10

Hoshaana Raba 16

Simhat Torah 18

Kvod Hatorah 21

Prélever la Hala 25

Quel type de pain ? - Quelle quantité de pâte est imposable ? - Les lois d'association de pâte - Interdit de manger sans prélever la Hala - Interdiction de manger la Hala prélevée - Prélever alors que la pâte n'est pas encore imposable - Types de pâtes et de cuissons imposables de Hala - Association de pâtes de composition différente - Le Tsirouf Sal - Instructions techniques - Lois de Moukaf : proximité

Prière de la pluie 32-33

ETUDE HEBDOMADAIRE — PARASHAT HASHAVOUA

Béréshit 60

Le manque : une bénédiction !

Noa'h 62

La patience d'Hashem - Le rapport entre Avraham et Loth (étude suivie)

Lekh-Lékha 68
Le rapport entre Avraham et Loth (étude suivie)

Vayéra 76
Le rapport entre Avraham et Loth (étude suivie)

Hayei Sarah 92
Les actions déterminent la grandeur d'un homme

Toledot 94
Parents-enfants : une fierté mutuelle

MOUSSAR



ETUDE MENSUELLE

Kohelet 98
La lecture de Kohelet à Souccot - Qui est Kohelet ? - Kohelet, au nom du Hakhel - Petit survol de la Meguila - Ô rage, Ô désespoir... - Homer et Tsoura : la forme et la matière - LA grande révélation de Kohelet...

Chapitre 1 **112**

Chapitre 2 **120**

Chapitre 3 **138**

LA MISHNA DU JOUR



ETUDE QUOTIDIENNE

Etudiez chaque jour une mishna en live en vidéo, au **www.5mineternelles.com/mishnadujour.php** grâce aux textes dans cette rubrique

Edouyot 8:3 - Avoda Zara 4:3 156

Traduction de la lettre de recommandation du Rosh Yeshiva,

le Gaon Rav Shmouel Auerbach chlita

Mon cher élève, le Rav Harry Méir Dahan, m'a présenté la série de brochures dédiée aux francophones qu'il a l'intention d'éditer et d'appeler «5 minutes éternelles».

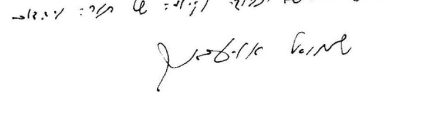
Cette brochure mensuelle contient un programme d'étude quotidien de Halakha (lois appliquées), Moussar (pensée juive) et Parachat Hachavoua (section hebdomadaire). Heureux celui qui se préoccupe d'éterniser ne fût-ce que 5 minutes par jour, mettant de côté pour le monde à venir des mérites incommensurables pour chaque mot de Torah étudié !

Après s'être délecté de la douceur de la Torah, il démultipliera certainement son étude et son accomplissement des Mitsvot.

Il serait fantastique que chaque bon juif n'ayant pas encore réussi à se fixer de temps d'étude de Torah, étudie dans ces brochures conviviales qui abordent des Halakhot importantes touchant à des thèmes du quotidien, et des paroles de Moussar éveillant le cœur à la Torah et à la crainte divine.

Je lui souhaite toute la réussite possible dans cette entreprise sainte de diffusion de la Torah au plus grand nombre. Tous ceux qui contribueront à ce projet seront bénis du Ciel, spirituellement et matériellement, eux et leur descendance.

Au nom du respect et de la pérennité de la Torah et du judaïsme.



Joseph Haïm Sitruk

Grand Rabbin

Jérusalem, le 23 Octobre 2011
A l'intention du Rav Arié Dahan,

Tout le monde connaît l'importance de la mitsva de

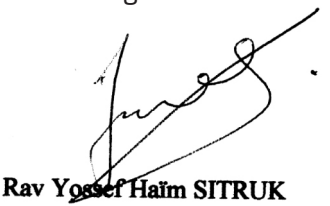
« והגית בו יומם ולילה »

qui consiste à étudier la Torah jour et nuit. Elle n'est cependant pas facile à accomplir pour tout le monde.

Le concept développé par le Rav Dahan à travers la brochure «5 minutes éternelles», permet à chacun de vivre l'expérience du limoud au quotidien.

Je tiens à souligner la qualité du travail accompli et la richesse des sujets évoqués. Je voudrais apporter ma bénédiction à cette initiative et encourager ses auteurs à poursuivre leurs efforts.

La réalisation d'un tel projet présente évidemment des difficultés. C'est pourquoi soutenir «5 minutes éternelles» apportera un grand mérite à ceux qui le pourront.



Rav Yossef Haïm SITRUK

25-27, Rue Garnier - 92200 Neuilly-sur-Seine
email : grandrabbinsitruk@gmail.com

EDITO

לַכֹּל זְמָן וְעֵת לְכָל חֵפֶץ תַּחַת הַשָּׁמָיִם

Il est un temps pour tout, un instant [propice] *pour chaque chose, sous le ciel*

Les nombreux défis de la vie ressemblent un peu à des vents violents qui soufflent dans tous les sens. Persuadé de notre devoir d'avancer vers l'ouest et nulle part ailleurs, l'on se réjouit naturellement lorsque le vent d'est se lève, et l'on se sent contrarié lorsqu'une bourrasque nous dévie de notre objectif. Or, la réalité du quotidien ne cesse de présenter de nouvelles intempéries qui chamboulent nos programmes ! Est-ce là un nième imprévu fâcheux qui n'étonne même plus, tant il était prévisible ?

Le 3e chapitre de *Kohelet* que nous abordons ce mois-ci vient retourner notre regard sur la vie en criant : **« Tu n'es pas une feuille morte baladée passivement par les 4 vents, mais un voilier habile capable de dompter chacun des vents pour ajuster ta trajectoire !** Hashem t'a mis dans un monde de travail, pour que tu atteignes une perfection précise, et **Il a mis à ta disposition tout ce qu'il te faut pour grandir ! »**

Aussi, *Kohelet* conclut cette séquence en disant :

יָדַעְתִּי כִּי כָּל אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה הָאֱ-לֹהִים הוּא יִהְיֶה לְעוֹלָם עָלָיו אֵין לְהוֹסִיף וּמִמֶּנּוּ אֵין לִגְרֹעַ

וְהָאֱ-לֹהִים עָשָׂה שֶׁיִּרְאוּ מִלְפָנָיו

J'ai réalisé que tout ce qu'Hashem fait, est là pour l'éternité. Il n'y a rien à y ajouter, rien à en retrancher !

Hashem a tout prévu pour qu'on Le craigne !

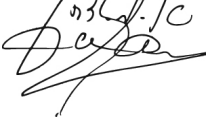
Aucun vent ne souffle par hasard, mais par bienveillance du Maître du monde qui veut nous aider à atteindre la plus noble des valeurs : la crainte du ciel ! Aussi désagréable puisse-t-elle paraître sur le moment, chaque épreuve est en fait **l'unique moyen** de développer en nôtre être un sentiment, une perception, une sensibilité singulière. A nous de Lui faire confiance, et de discerner Son message du moment pour décupler l'apport du challenge !

Au programme de ce numéro 75 – spécial Souccot : outre l'avancée dans un nouveau chapitre de *Kohelet*, nous reprendrons l'étude des lois de la *Hala*, développées l'année dernière à la même période. Ce choix provient en fait d'une demande assez fréquente de lectrices qui découvrent le ***5 minutes éternelles*** à travers les soirées '*Hafrashat Hala*' réalisées en région parisienne, où sont fréquemment offerts nos livres. Aussi, à l'occasion du Shabbat mondial et de la méga-*Hafrashat Hala* prévue juste avant, nous avons décidé de répondre favorablement à leur demande, en nous disant que nos anciens lecteurs apprécieront eux-aussi de réviser ces lois assez complexes.

Pour conclure… Comme le dit si bien *Kohelet* : ***Il est un temps pour parler, et un temps pour se taire*** *!* Si j'ose espérer que cet exemplaire puisse paraître avant Souccot, j'ai intérêt à mettre un terme à cet édito pour l'expédier sur le champ à l'impression !!!

En vous souhaitant une bonne étude, et des agréables fêtes de Souccot…

Harry Méïr Dahan



Présentation

Au milieu du XIXe siècle, vivait en Europe centrale un juif très pauvre. Ses conditions de vie étaient devenues si difficiles qu'il décida, d'un commun accord avec sa femme, de partir pour 3 ans afin de tenter sa fortune ailleurs. Qui sait ? Peut-être ferait-il fortune ?

Il embarqua à bord d'un bateau et vogua longtemps avant d'arriver dans une terre lointaine. Là-bas, les valeurs étaient totalement inversées : les pierres précieuses se ramassaient à la pelle, mais le sable était une denrée rare ! Voyant cela, il se réjouit : « Ma fortune est faite ! Je me remplis quelques sacs et je repars tout de suite ! » Mais il n'y avait pas de bateau de retour avant un an. Il décida donc de prendre son mal en patience. Pour pouvoir subvenir à ses besoins pendant ce temps, il se lança dans les affaires et devint peu à peu un importateur de sable. La chance lui sourit enfin et il fit fortune. L'année écoulée, il trouva dommage de s'arrêter en si bon chemin alors qu'en s'attardant un peu plus il pourrait amasser une richesse colossale, mettant à jamais sa descendance à l'abri du besoin.

Passés les trois ans convenus, il se prépara à rentrer au bercail, en pacha, avec 5 navires pleins… de sable ! Arrivé à quelques miles de la côte, une terrible tempête se déchaîne et fait couler les bateaux. Il parvient tant bien que mal à regagner la terre ferme.

Sa femme, ses enfants et tous ses proches, l'attendaient impatiemment ; qu'allait-il ramener ?! A peine mit-il pied à terre qu'il fondit en larmes dans les bras de sa femme, laissant échapper entre deux sanglots quelques détails sur ses déboires. Sa femme commença elle aussi à se lamenter sur leur sort, lui tâtant les poches : « Toutes ces années, et il ne te reste plus rien ! » Soudain, elle remarqua qu'une de ses poches était quelque peu renflée. Elle y plongea sa main et en sortit **5 pierres précieuses**. « Sacré comédien! On commençait vraiment à y croire, à tes histoires de tempête! » En une fraction de seconde, le malheureux se souvint des réelles valeurs du pays : «Quel sot ! De telles pierres, j'en avais en abondance ! »

Le monde futur, c'est un des fondements de notre *Emouna* (croyance). Nous ne savons pas vraiment à quoi il ressemblera, de quelle nature sera l'éternel bien-être; c'est sûrement la raison pour laquelle nous nous oublions, happés par l'appât d'un gain absurde, bien que nécessaire pour survivre le temps de ce passage sur terre temporaire.

Et pourtant, n'importe quel juif a déjà vécu des moments de remise en cause, se hissant pour quelques instants hors du tourbillon qui l'aspirait, et entendu en lui une voix profonde qui appelait à la rescousse. Cette voix, c'est la voix du Sinaï, celle qui ancra dans l'âme du Ben Israël le « Je suis l'Eternel ton Dieu qui t'ai fait sortir d'Egypte ». Depuis ce jour, le juif se métamorphosa. Aussi éloigné fut-il, voire même en méditation au bord d'un fleuve d'Inde, *Has Véchalom*, cette voix hurle tôt ou tard, parfois sous la forme d'un message flou, se traduisant uniquement par un sentiment étouffant de mal-être ! Cette voix c'est celle de l'âme qui a soif, soif de vraie spiritualité, soif de Torah. Alors à vous tous qui souhaitez apaiser quelque peu cette voix, nous proposons ce livre, qui vous permettra **d'amasser quotidiennement 5 minutes d'éternité !** Ca ne parait peut être pas grand-chose, mais lorsqu'on parle d'éternité, chaque minute représentera bien plus que les 5 pierres précieuses de notre parabole.

D'autant plus que depuis 5 ans de parution déjà, nous avons eu l'occasion d'amasser jour après jour des connaissances vastes et précises de maints sujets, de *Halakha* –lois appliquées– comme de *Moussar* – pensée juive.

Nombre de lecteurs qui contemplaient avant une bibliothèque de Torah, en regardant tous ces gros volumes de Talmud, Choul'han Aroukh ou Mishna Beroura, ou qui lisaient machinalement tant de textes de prière sans vraiment comprendre leur structure, éprouvent aujourd'hui une grande familiarité avec leur Torah ancestrale.

Alors, à tous ceux qui découvrent ce mensuel, **joignez-vous donc à notre récolte d'au moins 5 petites pierres précieuses quotidiennes !**

La Mitsva de s'installer dans la Soucca

1. Dans *Emor* [Vayikra 23:42], la Torah prescrit: בַּסֻּכֹּת תֵּשְׁבוּ שִׁבְעַת יָמִים – *Vous vous installerez dans des cabanes durant 7 jours.* Nos Maîtres interprètent תֵּשְׁבוּ, כְּעֵין תַּדּוּרוּ – ***vous vous installerez – 'de la même façon que vous habitez dans votre maison'.*** Et de préciser que la Mitsva de la *Soucca* implique d'**y faire toutes les actions que nous avons l'habitude d'accomplir chez nous**. Par ex. manger et boire, dormir et se reposer, étudier, discuter avec un ami etc. Pour chaque instant où l'on réside dans la *Soucca*, on a le mérite d'accomplir cette Mitsva.

2. Réciproquement, les actions que l'on n'a pas l'habitude de faire dans notre maison sont dispensées de *Soucca*. Cette directive exclut en fait 3 types d'actions: certaines sont simplement **dispensées**, d'autres sont **désapprouvées**, tandis que d'autres sont **interdites**. Expliquons :

a. Durant l'année, celui qui voyage ne se soucie pas de consommer ses repas dans une maison. S'il voyage pendant *Souccot* et n'a pas de *Soucca* à disposition à l'heure du repas, il pourra déjeuner en dehors de la *Soucca*. Par contre, s'il fait une escale, l'habitude est de louer une chambre d'hôtel pour la nuit ; ce voyageur devra donc chercher une *Soucca*.

Pour une dispense de ce type, celui qui fait preuve de zèle et s'efforce de manger dans une *Soucca* aura **un grand mérite**.

b. En temps normal, celui qui n'est **pas à l'aise** dans sa chambre n'hésite pas à aller dormir dans une autre pièce. Pour la *Soucca* aussi, lorsqu'il pleut beaucoup, ou si l'on est très dérangé par des insectes ou du bruit, on pourra quitter sa *Soucca* pour manger ou dormir dans sa maison. Nos Maîtres enseignent: הַמְצַטֵּעֵר פָּטוּר מִן הַסֻּכָּה – le ***Mitsta'er*** [celui qui est incommodé par la *Soucca*] est exempté de la *Soucca*.

Pour une dispense de ce type, on ne s'entêtera pas à rester dans la *Soucca* malgré l'incommodité. La difficulté est en effet interprétée comme un désagrément du ciel. Nos Maîtres ont comparé le zèle exagéré de sa Mitsva à un sujet qui offre à son roi un verre d'eau; celui-ci, fâché, le lui jette à la figure. Osera-t-il lui en apporter un second?!

Le *Mishna Beroura* explique toutefois que cette règle ne s'applique pas dans tous les cas. Il **différencie** le cas où le **déplaisir est personnel** –par ex. un peu froid– du cas où **le dérangement est commun** à tous. La règle citée ne s'applique que sur le dernier type de peine. Mais pour une souffrance qui dépend de la sensibilité de chacun, il est permis **et même souhaitable** de surmonter sa délicatesse, et de rester dans la *Soucca*, heureux d'accomplir la Mitsva d'Hashem.

c. L'**interdit** de faire une **action dégradante**. Nous devons nous abstenir de faire dans la *Soucca* toute action que nous nous retenons de faire dans le séjour de la maison lorsque l'on reçoit des invités.

Nous étudierons dans les prochains jours quelques applications de ces 3 cas de dispense.

HALAKHA - *dans la Soucca*

1. Actions dispensées de *Soucca*. La Mitsva de vivre dans la *Soucca* est une *Mitsvat Assé* – une Mitsva active/ positive. Pour chaque instant passé dans la *Soucca*, nous accomplissons une nouvelle Mitsva. Néanmoins, nous n'enfreignons pas d'interdit lorsque nous demeurons uniquement en dehors de la *Soucca*. L'interdit sera enfreint si nous nous **installons** en dehors de la *Soucca*. Nos Maîtres ont évoqué 2 cas: **manger un repas** à base des 5 céréales (blé, orge, épeautre, seigle et avoine), ou **dormir**. Par contre, il n'y a pas d'interdit à boire, manger des fruits, de la viande ou des œufs, ni même du riz, quelle que soit la quantité, en dehors de la *Soucca*. Comme cité, celui qui veillera à ne pas boire ne fût-ce de l'eau en dehors de la *Soucca* aura un grand mérite.

2. Un plat de plus de 54g à base des 5 céréales – par ex. des pâtes ou un gâteau – doit obligatoirement être consommé dans la *Soucca*.

3. Quant à la *Berakha* de '*Leishev baSoucca*', un séfarade ne la prononcera que s'il mange 54g de pain, ou 162g de gâteaux ou de plat à base des 5 céréales, tel que des pâtes ou du couscous.

Les ashkénazes prononceront quant à eux la *Berakha* sur la *Soucca* dès qu'ils mangeront plus de 54g de gâteau ou de pâtes. A priori, ils devront s'installer quelques minutes dans la *Soucca* lors de la consommation.

4. Il n'est permis de boire ou de manger des fruits hors de la *Soucca* qu'**en dehors du repas**. Par contre, si on a **commencé un repas** à base de pain dans la *Soucca*, il sera **défendu de goûter** quoi que ce soit en dehors de la *Soucca*, jusqu'à ce que l'on achève le repas.

En effet, la permission de boire ou manger des fruits hors *Soucca* provient **du fait que l'on ne s'installe pas à l'extérieur de la *Soucca*** pour une action si bénigne. Mais lorsque l'on a déjà entamé un repas dans la *Soucca*, **tous les composants du repas prennent un caractère de repas important**.

Ainsi, celui qui désire sortir quelques instants de la *Soucca* –par ex. pour apporter un plat– veillera à achever sa bouchée avant de sortir.

5. *Mitsta'er* – celui qui éprouve un désagrément à rester dans la *Soucca*. Celui qui ne supporte pas rester dans la *Soucca* est non seulement dispensé de *Soucca*, mais doit aussi s'abstenir de se montrer zélé. Il devra quitter la *Soucca* avec un air affligé de ne pas avoir le mérite d'accomplir la Mitsva d'Hashem. [Comme nous le précisions, cette règle ne s'applique pas aux cas où le désagrément est personnel.]

Cette loi implique aussi de construire a priori la *Soucca* de manière à ce que l'on puisse y vivre confortablement. Le Rama rapporte que si l'on néglige la construction de la *Soucca* en la rendant apte à y manger mais pas à y dormir –par ex. si elle est trop exposée au vent– on ne s'acquitte pas de la Mitsva même lorsqu'on y mange! [Néanmoins, les décisionnaires valident a posteriori sa Mitsva.]

HALAKHA - *dans la Soucca*

1. Quelle sorte de dérangement dispense de la Mitsva de la *Soucca* ?
Le *Choul'han Aroukh* évoque plusieurs exemples: le froid, le vent, la pluie, les insectes, une odeur nauséabonde… Le Rama ajoute encore le cas où l'on craint une intrusion de voyous, ou si les bougies se sont éteintes pendant Shabbat et que l'on ne peut manger dans l'obscurité. De même, si on a la possibilité d'aller manger dans la *Soucca* d'un voisin, on s'y rendra, sauf si l'on éprouve une gêne, puisque l'on sera de nouveau *Mitsta'er*.

2. Pour tous ces cas de dispense, il n'est permis de rentrer manger et dormir à la maison que si la cause du dérangement cessera ainsi. Autrement, on devra demeurer dans la *Soucca*.

Par **ex**. un malade alité, mais qui ne souffre pas plus dans la *Soucca* que s'il était à la maison, doit rester dans la *Soucca* pour se reposer. S'il est avec d'autres personnes qui nuisent à son repos, il pourra quitter la *Soucca* pour se reposer dans une chambre au calme.

3. Quelle **intensité de pluie** nous exempte de *Soucca* ? Le *Choul'han Aroukh* écrit [639 §5]: *à partir du moment où la quantité de pluie est assez forte* ***pour détériorer le goût d'un plat de fèves*** – un plat qui se détériore relativement vite. Cette intensité de pluie dispensera de *Soucca* même celui qui ne mange pas. Par contre, une pluie plus faible dispense de dormir dans la *Soucca*, car quelques gouttes de pluie suffisent pour empêcher de dormir.

4. Si le ciel est chargé de nuages gris, mais que la **pluie n'a pas commencé** à tomber, on n'est pas encore dispensé de *Soucca*. Même si l'on s'apprête à dormir, et que l'on craint d'avoir à se réveiller dans peu de temps, on n'entre pas encore dans la définition de *Mitsta'er*.

5. Celui que la pluie contraint à sortir de la *Soucca* pendant le repas, rentrera pour poursuivre son repas à la maison. Comment doit-il se conduire si la pluie cesse ensuite? S'il n'a pas encore continué son repas chez lui, il devra retourner dans la *Soucca*. Mais s'il a déjà repris son repas, il n'est plus obligé de regagner sa *Soucca*, jusqu'à la fin du repas.

1. Celui qui dort dans la *Soucca* et est réveillé par la pluie pendant la nuit, si après avoir rentré son lit et s'être recouché dans sa maison, la pluie s'arrête, il n'est plus obligé de regagner sa *Soucca*.

2. Lorsque l'on a déménagé sa table ou son lit à cause de la pluie, rav O. Yossef zatsal écrit qu'à partir du moment où l'on achève de transférer les couverts ou couchages jusqu'à la maison, on n'est plus astreint à regagner la *Soucca*, même si on n'a pas encore redressé la table ou le lit.

3. Actions dégradantes dans la *Soucca*. Nous expliquions que la directive de vivre dans la *Soucca* comme nous vivons dans notre maison implique aussi de s'y comporter avec dignité, autant que nous nous conduisons dans notre salon lors des occasions solennelles.
Ainsi, nous devons d'une part apporter dans la *Soucca* nos meubles et ustensiles importants, mais aussi **nous abstenir de faire des actions répugnantes**. Par ex. il est interdit d'y changer la couche d'un nourrisson. Ou encore, on ne laissera pas un petit enfant y entrer son pot, même s'il est encore propre. [Un pot de bébé a un statut de cuve de toilettes, même propre, et il est défendu de dire une *Berakha* devant]

4. Après les repas, on s'empressera de débarrasser les assiettes sales. Par contre, cette loi ne s'applique pas aux verres utilisés.

5. Lorsque l'on sert un plat, on n'apportera pas dans la *Soucca* les casseroles. Même ceux qui 'osent' servir leurs plats du Shabbat ainsi devront transvaser leurs plats dans de beaux ustensiles, car la plupart des hommes ne servent pas de repas prestigieux ainsi.

6. On ne passera pas par la *Soucca* pour raccourcir son chemin.

7. Selon la loi stricte, il est permis de discuter dans la *Soucca* de sujets profanes, à condition qu'ils soient propres de toute médisance!

8. Un adulte devra s'abstenir de jouer à un quelconque jeu de société, surtout s'il s'agit de jeu de carte ou d'argent. Outre les problèmes de Halakha que présentent ces jeux, il y a en cela une profanation de la sainteté de la *Soucca*.

Hoshaana Raba

Pour plusieurs sacrifices, la Torah prescrit d'apporter, en plus de l'animal, une *Min'ha* –une oblation de blé, ainsi que du vin que l'on verse au coin du *Mizbéa'h* – l'autel. Pour les sacrifices de *Souccot*, la Torah (orale) prescrit de verser sur l'autel **de l'eau** en plus du vin. Puisqu'à *Souccot*, Hashem fixe la quantité de pluie qu'Il déversera sur la terre, nous apportons nous aussi une offrande d'eau afin d'intégrer que Lui seul déverse les bienfaits dans le monde.

Durant tous les jours de *Souccot*, on entourait le *Mizbéa'h* de grandes branches de *Arava* –le saule–, et l'on faisait le tour du *Mizbéa'h*, en implorant Hashem: ***Hoshana !*** אָנָּא ה' הוֹשִׁיעָה נָּא – ***De grâce, Hashem secours-nous !*** Cette offrande d'eau incluait plusieurs cérémonials, depuis la préparation au puisage de l'eau jusqu'à l'offrande même. Tous ces rituels étaient réalisés avec une joie intense. Le peuple se réunissait chaque jour au *Beit haMikdash*, du milieu de l'après-midi jusqu'au lendemain matin, et chantait et dansait. Et le 7e jour de *'Hol Hamoed*, on contournait le *Mizbéa'h* 7 fois.

Ce jour s'appelle Hoshaana Raba – le grand *Hoshaana*. Son nom marque aussi sa singularité: Hosha נא (*NA*=51, en valeur numérique), 'sauve au 51'. Ce jour est le 51e depuis le 1er Eloul. Le Ari za'l écrit que durant ces 51 jours de *Teshouva* et de rapprochement à Hashem, nous sommes jugés à 3 reprises: à Rosh Hashana, Kippour, et Hoshaana Raba. Demain soir, dernier jour de *Hol haMoed Souccot*, les verdicts seront transmis aux anges exécuteurs. Les *Rishonim* rapportent qu'un homme peut voir le décret qui lui est destiné à travers la projection de son ombre par la lune. Toutefois, la *Teshouva*, la *Tefila* et la *Tsedaka* ont la force d'annuler tous les décrets. Plutôt que d'essayer de deviner, passivement, ce qui nous attend, prenons plutôt notre avenir en main, en étudiant et priant durant cette nuit ! Au petit matin, nous prions *Shaharit*, en faisant les *Hakafot* – les 7 tours autour de l'estrade de la Torah, et frappons ensuite la terre avec la *Arava*, pour accomplir l'usage de la *Hoshaana Raba*.

1. Au matin de Hoshaana Raba, après la prière, nous avons l'usage de faire les 7 *Hakafot* – les tours autour du *Sefer Torah*. A ce moment solennel, nous saisissons les 4 espèces du *Loulav,* et implorons Hashem de daigner sortir Son peuple d'exil, et prions ensuite pour la pluie et les récoltes de la nouvelle année.

Nous faisons ces *Hakafot* en souvenir des 7 tours que l'on faisait autour du *Mizbéa'h*. Or, depuis la destruction du *Beit haMikdash*, notre seul moyen d'expier nos fautes est l'étude de la Torah. Nous tournons de ce fait autour du *Sefer Torah,* qui symbolise le *Mizbéa'h*.

2. Après les *Hakafot*, on prend des branches de *Arava* [saule], et on frappe le sol. Les *Gueonim* expliquent la raison de cette coutume. Durant la fête de *Souccot*, les *Bnei Israël* accomplissent de nombreuses Mitsvot – les 4 espèces du *Loulav*, la *Soucca*, et surtout, la Mitsva de se réjouir pendant la fête. Si le Satan tente pendant ces jours d'éveiller la rigueur d'Hashem, ces Mitsvot parviennent à le faire taire. Mais à l'approche de la fin de la fête, comment parvenir à étouffer ses accusations? Grâce aux feuilles de saule ! Ces feuilles ressemblent en effet à une bouche, et représentent la bouche du Satan. Nous frappons ces bouches par terre avec joie, en implorant Hashem que les bouches qui tenteront de nous nuire soient écrasées immédiatement.

3. Selon la loi stricte, on peut accomplir cette coutume avec une seule branche de *Arava* qui mesure 29,6cm, et a ne fût-ce qu'une seule feuille à sa tête. Toutefois, l'usage est de suivre le Ari za'l, qui préconise de prendre 5 branches de *Arava* bien fournies. Il est préférable de les attacher ensemble auparavant, avec une jolie attache, ou avec une branche de saule.

4. Selon le Ari za'l, il faut frapper 5 fois à même la terre, et non sur un sol recouvert. Certains ont l'habitude de frapper violemment, jusqu'à ce que quelques feuilles tombent. A priori, on secouera les branches avant de les frapper par terre.



5. Les femmes n'ont pas l'usage de frapper la *Arava* par terre.

6. A priori, on ne prendra pas les branches de *Arava* du *Loulav* pour accomplir l'usage de la *Hoshana Raba*. Par contre, l'on pourra utiliser, si nécessaire, les branches de celui qui a déjà accompli sa Mitsva de *Arava*.

7. Après la *Hoshana Raba*, **la loi stricte permet de jeter les branches** de *Arava*. Idem pour les 4 espèces du *Loulav*, ainsi que le *Skhakh* de la *Soucca*, ou pour tout autre objet avec lequel on a accompli une Mitsva. Par contre, il est interdit d'en faire un usage dégradant.
Toutefois, dans la mesure du possible, il est **souhaitable d'essayer de réutiliser ces objets de Mitsva pour en faire une autre Mitsva**. Par ex. beaucoup ont l'habitude de conserver le *Loulav* et de le brûler à Pessah lorsqu'ils cuisent les *Matsot* ou pour brûler le *Hamets*.

8. Il est interdit de consommer le *Etrog* –cédrat– jusqu'à la fin de Souccot. De même, on ne démontera pas la *Soucca* pendant Souccot.

Shemini Atseret

1. Ce soir, à la sortie de *Hoshana Raba,* nous célèbrerons le dernier jour de fête de **Shemini Atseret**. On ne mentionnera plus dans la *Amida*, le *Kidoush* et le *Birkat Hamazon* la fête de Souccot, mais celle de Shemini Atseret. Celui qui s'est trompé devra se reprendre.

Dans le *Kidoush*, on dira la *Berakha* de *Shehéhyanou*, car Shemini Atseret est **une nouvelle fête, indépendante de Souccot**.

2. Les habitants d'Israël célèbreront à Shemini Atseret la Sim'hat Torah, l'achèvement d'un cycle de lecture de la Torah.

Les habitants de *Houts Laarets* fêteront quant à eux 2 jours de Shemini Atseret. Le 1er jour, on continuera à consommer les repas dans la *Soucca*, **sans prononcer de *Berakha*** [Chou-Ar ch.668]. Plusieurs décisionnaires exemptent de dormir dans la *Soucca*. De même, on pourra manger fruits et gâteaux en dehors de la *Soucca*. Quant à *Sim'hat Torah,* on célèbrera l'évènement au 2e jour – jeudi soir et vendredi.



1. Pour chaque cycle d'étude de Torah achevé, nous avons l'usage de marquer l'évènement en nous réjouissant. Aussi, à Sim'hat Torah, puisque nous achevons la lecture du *Sefer Torah*, nous marquons l'évènement par des chants et danses avec la Torah.
Selon le Zohar, il est encore possible d'annuler un mauvais décret de *Hoshana Rabba* en nous réjouissant à Sim'hat Torah ! Le *Mishna Beroura* rapporte que le Ari zal et le Gaon de Vilna ont atteint leur niveau parce qu'ils s'exaltaient et dansaient de toutes leurs forces devant la Torah en ce jour! Celui qui se réjouit pour l'honneur de la Torah aura le mérite d'avoir des enfants *Talmidei 'Hakhamim* [érudits].

2. On a l'habitude de faire 7 *Hakafot* –tours de la *Bima* [estrade du *Sefer Torah*]– le soir et le jour de Sim'hat Torah, en implorant Hashem de nous accompagner le long de cette nouvelle année par le mérite de ses 7 *Tsadikim* – les 3 Patriarches, Moshé, Aharon, Yossef et David. Selon le Rashash, un *Sefer Torah* sera constamment posé sur la *Bima*, et un *Talmid Hakham* restera à côté de lui.

3. De manière générale, à chaque fois qu'un *Sefer Torah* ou un *Talmid Hakham* passe devant nous, nous avons le devoir de nous lever en son honneur. Selon la loi stricte, cette loi s'applique aussi pour les *Hakafot* de Sim'hat Torah. Même si elles durent plusieurs heures, il faut rester debout tant que le *Sefer Torah* est transporté. Les décisionnaires tolèrent néanmoins de s'asseoir pour 2 raisons:

- d'une part, la *Halakha* permet de nous asseoir dès que le *Sefer Torah* arrive à sa place, même si celui qui le transporte est encore debout. En l'occurrence, le cercle dans lequel on danse avec le *Sefer* peut être considéré comme sa place.

- d'autre part, si ceux qui dansent font une ronde autour du *Sefer*, il y lieu de les considérer comme une *Mé'hitsa* – une barrière.

On ne s'appuiera toutefois sur ces permissions qu'en cas de force majeure, pour une personne âgée ou un malade par exemple.

Habitants d'Israël attention : **suite des lois de Sim'hat Torah demain**

HALAKHA - *Sim'hat Torah*

1. La coutume veut qu'à Sim'hat Torah, chaque homme présent à la synagogue monte à la Torah, et que l'officiant reprenne la lecture de quelques versets. On veillera à ce que 9 personnes écoutent la *Berakha* sur la Torah de celui qui monte.

2. Il est permis d'apporter un 2e *Sefer Torah* dans une autre salle, et d'y faire monter une partie du public pour ne pas passer plusieurs heures de lecture. Comme précédemment, **il faut impérativement que 9 adultes répondent à la *Berakha* de celui qui monte à la Torah**.

3. Pendant Shabbat et *Yom Tov*, il est interdit de jouer d'un instrument de musique, ni même de danser ou de taper des mains. Toutefois, pour *Sim'hat Torah*, il est autorisé de danser et taper des mains, même lorsque *Sim'hat Torah* tombe un Shabbat. Il est néanmoins interdit de jouer d'un quelconque instrument de musique. Il est même défendu d'instaurer un rythme avec les *Rimonim* – les cloches du *Sefer Torah*.

4. Concluons par une citation du Rambam (fin des lois de *Soucca*):

« La joie qu'un homme doit éveiller en son cœur en accomplissant une Mitsva, ainsi que l'amour pour son créateur, sont des composantes essentielles de la Avodat Hashem** [le service divin]**. Quiconque se prive de cette joie est déplorable, comme le dit le verset** [au sujet des malédictions]**: 'Parce que tu n'as pas servi Hashem ton Dieu avec joie et exaltation…' Celui qui se considère trop distingué pour exprimer son ardeur pour Hashem en public est un fauteur et un sot. Le roi Shlomo dit à son sujet: 'Ne cherche pas la gloire devant le Roi!' Tandis que celui qui passe outre son rang pour laisser libre cours à son exaltation est honorable, car il aime Hashem de tout son cœur. Ainsi, le roi David dit: 'Et je m'humilierai volontiers davantage et me ferai petit à mes propres yeux'. Il n'y a de plus grande distinction que de s'exalter devant Hashem, comme il est dit: 'Le roi David sautait et dansait devant Hashem'. »

On présenta une fois au Rav Eliashiv zatsa'l un petit *Sefer Torah* d'avant-guerre de moins de 20 cm de haut, lui demandant son avis sur sa *casherout*. Etrangement, le Rav bondissait fréquemment de sa chaise, puis se rasseyait, gardant pourtant son calme et sa sérénité. Lorsque la scène se reproduisit plusieurs fois, celui qui était venu l'interroger résolut son énigme: la loi de vénérer le *Sefer Torah* prescrit de se lever devant lui. A chaque fois que le petit *Sefer* était soulevé à plus de 10 cm de la table, le Rav accomplissait tout simplement une *Halakha* explicite ! Le commun des hommes aurait tendance à considérer un *Sefer* qui se tient dans le creux d'une main comme moins important qu'un plus grand; mais pour celui qui vit la *Halakha* à fleur de peau, ce rouleau de quelques centimètres demeure la parole d'Hashem retranscrite par Moshé – l'essence et le but de la création de tout ce monde !

Sim'hat Torah nous a permis de découvrir quelques *Halakhot* du *Kevod haTorah* – la Mitsva d'honorer un *Sefer Torah*. Saisissons l'occasion d'approfondir ces lois, ainsi que celles du respect de tout livre imprimé qui traite d'un sujet de Torah, ou qui mentionne uniquement des versets de Torah de temps à autres.

Commençons par **la conduite à adopter devant un *Sefer Torah***.

1. Le *Choul'han Aroukh Yoréh Dé'a* ch. 282 §1 enseigne:

« *Il faut honorer un Sefer Torah autant que possible, lui consacrer une place fixe, embellir cet endroit somptueusement. Il est interdit de cracher dans sa direction, ni de découvrir des parties cachées devant lui. On ne portera pas un Sefer Torah de manière dégradante…* »

2. A Sim'hat Torah ou lors d'une inauguration de *Sefer Torah*, nous avons l'habitude de danser devant la Torah en son honneur. Les décisionnaires fustigent la conduite de certains consistant à lancer le *Sefer Torah* en l'air puis à le rattraper. Outre le risque de le laisser tomber qui est une très grave faute, cette manière de le porter est dégradante pour l'honneur de la Torah, qui doit être saisie avec crainte et prestige.

HALAKHA - *Kvod Hatorah*

1. *Choul'han Aroukh Y-D* CH. 282 §1 : « *On ne donnera pas le dos au Sefer Torah, sauf s'il est posé à une hauteur d'au moins 10 poignées* [=98cm]». Selon plusieurs décisionnaires, il suffit de mesurer ces 98 cm à partir du sol [et non à partir de la tête de celui qui est assis]. Succinctement, cette permission découle du fait que dès qu'il est à cette hauteur, le *Séfer Torah* n'est plus considéré dans le même domaine que le nôtre. De ce fait, nous n'avons plus l'obligation de nous lever ou de ne pas lui donner le dos.

2. Une table haute de 98 cm est considérée comme un autre domaine, si son plateau mesure au moins 40x40cm. Ainsi, lorsque le *Sefer Torah* est posé sur la *Bima* –la plateforme centrale de la synagogue sur laquelle on pose le *Sefer* pour le lire– il n'y aura en général pas d'interdit de lui donner le dos. Par conséquent, celui qui est assis devant la *Bima* et ne peut pas tourner sa chaise lors de la lecture de la Torah, pourra s'asseoir normalement à sa place, en donnant le dos au *Sefer Torah*.

3. Attention: La *Bima* doit nécessairement être plus haute que les sièges des personnes assises. Mais si on pose le *Sefer Torah* sur une table qui est à leur hauteur, il sera interdit de s'asseoir ou de donner le dos au *Sefer Torah*, même si la table est en soi-même haute de 98cm.

4. Les jours où l'on sort 2 *Sefer Torah*, s'il n'y a pas assez de place sur la *Bima* pour les y poser durant la lecture, l'usage est d'en donner un à une personne qui le garde dans ses bras. Puisque ce *Sefer* n'est plus dans un autre domaine, on ne pourra pas lui donner le dos.

5. Les ashkénazes ont l'usage de faire la *Hagbaha* –lever le *Sefer Torah*– **après** la lecture de la Torah. Puis celui qui l'a levé s'assoit avec le *Sefer*, et le *Maftir* lit la *Haftara.* **Le *Maftir* devra veiller à ne pas donner le dos au *Sefer Torah***. Les personnes scrupuleuses ont l'habitude de lire la *Haftara* en se tenant sur le côté de la *Bima*.

6. Il est permis de dire un discours à la synagogue en donnant le dos au *Heikhal* –l'arche dans lequel le *Sefer Torah* est rangé– car cette armoire a le statut d'un domaine indépendant. L'usage veut toutefois que l'orateur embrasse auparavant le rideau du *Heikhal* en signe de respect.

1. Se lever devant le *Sefer Torah*. [*Ibid.* §2] « *Lorsqu'un Sefer Torah est transporté, chacun a le devoir de se lever devant lui, jusqu'à ce que le Sefer arrive à sa place fixe, ou bien, jusqu'à ce qu'il ne soit plus dans son champ de vision…* »

2. Nous avons le devoir de nous lever même lorsque celui qui porte le *Sefer Torah* reste debout sur place. Par ex. lors des jours de fête, lors de l'ouverture du *Heikhal* –l'arche–, l'usage est de réciter plusieurs prières. Certaines obédiences ont l'usage de sortir le *Sefer Torah* lors de cette récitation. Il est dans ce cas prescrit de se lever.

3. Comme nous le rapportions hier, au sujet de l'interdit de donner le dos au *Sefer Torah*, il n'est pas obligatoire de se lever devant un *Sefer Torah* qui se trouve dans un autre domaine. De ce fait, il n'y a pas d'obligation de se lever en l'honneur du *Sefer Torah* dès que l'on ouvre le *Heikhal*, tant que le *Sefer Torah* n'a pas été sorti.

Néanmoins, l'usage est de se lever malgré tout dès l'ouverture du *Heikhal*. En cas de nécessité –par ex. pour une personne âgée ou un malade– on tolérera facilement qu'il s'asseye, tant que le *Sefer Torah* n'a pas été sorti du *Heikhal* [TAZ Y-D CH.242 §13].

4. Dans certaines synagogues, la *Bima* –l'estrade où on lit la Torah– est parfois entourée entièrement d'une barrière. Elle sera alors considérée comme un domaine indépendant. Lorsque le *Sefer Torah* entrera dans cet espace, il n'y aura plus d'obligation de se lever devant la Torah, ni d'interdit de lui donner le dos.

Plus encore, il y aurait lieu selon la loi stricte de permettre de s'asseoir lors de la *Hagbaha* – action de lever le *Sefer Torah* ouvert devant les fidèles. Toutefois, l'usage est de se lever malgré tout, car le but de la *Hagbaha* est de présenter la Torah à l'assemblée – bien qu'elle soit concrètement dans un autre domaine.



1. Lorsque le *Sefer Torah* arrive à sa place, il n'y a plus d'obligation de rester debout, **même lorsque celui qui porte le Sefer Torah est debout.** Par ex. les ashkénazes ont l'usage de réciter une prière pour l'élévation de l'âme d'un défunt en saisissant debout le *Sefer Torah.* Rien n'impose de se lever lorsque le *Sefer* est soulevé, puisque l'on n'a pas encore entamé le cortège du *Sefer Torah* vers le *Heikhal.*

2. Par contre, tant que le *Sefer Torah* n'a pas complètement gagné sa place fixe, il faudra rester debout. Par ex. lorsque l'on rapporte le *Sefer Torah* dans le *Heikhal*, il faudra se tenir debout et ne pas donner le dos au *Sefer* jusqu'à ce qu'il soit **posé dans le *Heikhal***.

3. Les séfarades ont l'usage d'accrocher sur le *Sefer Torah* des *Rimonim* – *litt.* grenades, qui sont en fait des petites cloches en argent. Il devient obligé de se lever devant le *Sefer Torah* depuis le moment où on l'**entend** arriver, même si on ne le voit pas encore.

[Précisons que les ashkénazes s'abstiennent d'accrocher de telles clochettes au *Sefer Tora*, car ils craignent a priori l'avis du *Taz* qui interdit de produire un tel son à Shabbat, à cause de l'interdit de *Hashmaat Kol* – produire un son à partir d'un objet prévu à cet effet pendant Shabbat.]

4. Ajoutons une précision importante sur l'histoire de Rav Eliashiv rapportée Shabbat. Celui qui est assis et soulève un *Sefer Torah* n'a vraisemblablement aucune raison de se lever devant lui. Puisqu'il est en position assise, le *Sefer Torah* est lui aussi considéré comme 'assis', et non transporté. Les bonds du Rav quand le *Sefer* était soulevé semblent de ce fait injustifiés! Après concertation avec un *Talmid Hakham*, il semble qu'un élément manque à cette histoire: il y avait probablement une personne debout qui faisait passer le *Sefer* du Rav à celui qui était venu le questionner; ainsi, à chaque fois que le *Sefer* était soulevé pour être transmis de l'un à l'autre, il y avait lieu de considérer ce tour de table comme un transport, qui impose de se lever devant le *Sefer Torah*!



La Hafrashat Hala : introduction

« *Le prélèvement de la Hala est une grande Mitsva, très appréciée dans le ciel. Le Midrash enseigne que la* ***Hala*** *est l'un des 3 mérites pour lesquels le monde a été créé* […] *Cette Mitsva incombe particulièrement aux femmes, autant que* ***l'allumage des bougies*** *du Shabbat et les lois de la* ***Nida*** – la purification de la femme menstruée*. Hannah eut le mérite d'enfanter Shmouel après plusieurs années d'attente parce qu'elle accomplissait scrupuleusement ces 3 Mitsvot – d'où son nom* ***HaNaH, acronyme en hébreu de : Ha****la,* ***N****ida,* ***Ha****dlakat haNer.* ***Le moment où une femme accomplit l'une de ces Mitsvot est propice pour qu'Hashem agrée ses prières; elle L'implorera de ce fait pour qu'Il protège ses enfants et les fasse grandir dans la Torah et la crainte du ciel…*** » [Hagaot Maïmoniot, Zeraïm]

De ce texte provient la célèbre *Segoula* de la 'chaîne de la *Hala*'. Lorsque l'on a besoin d'une protection particulière d'Hashem –pour un malade, une femme stérile, etc.–, 40 femmes prélèvent la *Hala* et prient pour sa réussite. Avec la facilité de communication de notre époque, ce sont des centaines de chaînes qui sont organisées chaque semaine à travers le monde. D'autres organisent encore des *Hafrashot Hala* communautaires, permettant ainsi à de nombreuses femmes juives de découvrir le plaisir de préparer un Shabbat dans la joie. *Baroukh Hashem,* plusieurs témoignent avoir vu des miracles presque surnaturels se réaliser par le mérite de cette Mitsva.

Certes, la raison pour laquelle cette Mitsva est si appréciée par Hashem est ésotérique; néanmoins, **le fonctionnement de la *Segoula* est rationnel** ! Hashem est fier de Ses enfants qui accomplissent Sa volonté avec entrain, et exauce de ce fait les requêtes de Ses filles qui l'implorent de tout leur cœur ! D'où la directive essentielle pour toute 'chaîne de *Hala*': **les prélèvements doivent être effectués selon les règles de la Halakha** – nombreuses et souvent mal connues !

Etudions quelques lois et usages de cette Mitsva.

Dans *Shela'h Lekha* [Bamidbar 15:18-20], la Torah dit: בְּבֹאֲכֶם אֶל הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲנִי מֵבִיא אֶתְכֶם שָׁמָּה: וְהָיָה בַּאֲכָלְכֶם מִלֶּחֶם הָאָרֶץ תָּרִימוּ תְרוּמָה לַה': רֵאשִׁית עֲרִסֹתֵיכֶם חַלָּה תָּרִימוּ תְּרוּמָה... – *A votre arrivée dans le pays où Je vous conduirai,* ***lorsque vous mangerez du pain du pays, vous en prélèverez un tribut pour Hashem.*** *Comme prémices de votre pâte, vous prélèverez la Hala…*

Tout comme plusieurs *Teroumot* –les dîmes agricoles–, ce bout de pâte prélevé devait initialement être donné au Cohen qui le consommait dans des conditions de pureté rigoureuses. Mais à notre époque, nous ne possédons plus les cendres de la vache rousse pour nous purifier ; nous nous contentons de ce fait de brûler ou détruire ce bout de pâte.

Selon la Torah, la Mitsva de la *Hala* n'incombe **qu'en Israël**. Nos Maîtres ont toutefois instauré de prélever cette taxe même en *Houts Laarets* –en dehors d'Israël–, afin que les juifs qui y habitent n'oublient pas cette Mitsva chère.

Du début du verset: 'A **votre** arrivée dans **le pays**', nos Maîtres déduisent que cette Mitsva ne nous incombe que lorsque la majorité des juifs habitent en Israël. Or, ce n'est plus le cas depuis la destruction du 1er *Beit haMikdash* ! Aussi, même en Israël, la Torah ne nous enjoint pas pour le moment cette Mitsva. Mais, là aussi, nos Maîtres soucieux de la pérennité de la Torah ont ordonné de continuer ce prélèvement à notre époque, tout comme ils instaurèrent de préserver les lois de la *Shemita*–la 7e année de jachère–, ou les prélèvements de *Terouma* et *Maasser* sur les fruits.

Il ressort que la *Hala* à notre époque est une Mitsva *Dérabanan – d'ordre rabbinique*. Il faut néanmoins distinguer 2 types de *Mitsva Derabanan* : **en Israël**, nos Maîtres ont **enjoint de continuer** à accomplir la Mitsva de la Torah. Et **en *Houts Laarets***, ils l'ont **ordonnée en souvenir** de la Mitsva imposée en Israël. Cette nuance impliquera des conséquences; on sera en général plus permissif dans certains problèmes de *Hala* de *Houts Laarets.*

Quel type de pain ?

1. '*Lorsque vous mangerez **du pain** du pays*' – seule une pâte **qualifiable de pain** est imposable. Cette stipulation inclut plusieurs critères. On s'intéressera notamment à la **composition de la pâte**, à sa **qualité**, et à sa **cuisson**.

2. La composition de la pâte. Elle doit être à base de l'une des 5 céréales: le blé, l'orge, l'épeautre, le seigle ou l'avoine. Un pain fait de farine de riz **uniquement** n'est pas imposable de *Hala*.

3. Le liquide avec lequel on pétrit. Pour plusieurs domaines de Halakha, seuls 7 liquides ont un statut de boisson: l'eau, le vin, le miel, l'huile d'olive, le lait, la rosée, et le sang. A exclure, tous les autres jus de fruit. Certains pensent qu'il en va de même pour les lois de *Hala*. Seule une pâte pétrie avec l'un de ces liquides est imposable.

Ainsi, si on pétrit une pâte avec des œufs ou du pur jus de fruit **uniquement** (sans eau), **on ne prononcera pas de *Berakha*** sur ce prélèvement.

4. La qualité de la pâte et de **la cuisson**. Ce sujet assez complexe sera amplement développé plus tard. A titre de présentation de la Mitsva de la *Hala*, évoquons tout de même quelques généralités. Le verset de la Torah précise que la Mitsva de la *Hala* ne concerne qu'une pâte **à pain**. Par définition, le pain est une **pâte solide cuite au four**. Soit 2 cas de figure font l'objet de discussions : une pâte solide **frite ou bouillie** – telle que des pâtes à la sauce ou un fricassé. Ou encore, une **pâte complètement liquide** cuite au four – telle qu'une une gaufre.

Quelle quantité de pâte est imposable ?

1. La Torah précise de prélever la *Hala* '*comme prémices **de votre pâte***'. La *Guemara* [Eirouvin 83b] déduit qu'il faut nécessairement pétrir une quantité correspondante au **volume de manne journalier** que chacun ramassait, soit 1 *Omer* = 1/10e de *Eifa* = 43,2 *Beitsa* (œuf).
Reste à définir la mesure exacte d'un œuf…



2. Commençons par introduire une notion générale à de nombreux domaines de Halakha. La plupart des mesures de la Torah sont exprimées **en volume** de l'époque, et non en poids. Ce mode de quantification cause 2 problèmes majeurs.

Tout d'abord, **nous ne connaissons plus avec exactitude ces mesures**. Soit, le volume d'une *Beitsa* de l'époque fait l'objet d'une discussion. Beaucoup l'évaluent entre 54cm³ et 57,6cm³, tandis que le Hazon Ish prouve qu'elle atteint 100cm³.

Mais encore, **la mesure en volume est très aléatoire**, car elle **dépend de la spongiosité de l'aliment**.

Par ex. quand la Torah enjoint de manger un aliment –du pain pour le *Birkat Hamazon*, ou de la *Matsa* [galette] à Pessah–, la quantité requise est d'un ***Kazaït*** – **le volume** d'une olive. Or, le volume d'un aliment diminue si on le comprime bien que son poids reste le même. Faut-il de ce fait calculer la quantité d'aliment imposée en le compressant ou en le laissant tel quel ? Cela fait l'objet de grandes discussions.

En général, les décisionnaires ont adopté comme convention de se fonder sur le poids d'un *Kazaït* d'eau, soit **27g**. Mais convertir un volume en unité de poids constante entraîne parfois de grandes incohérences, lorsque l'aliment a une masse volumique nettement inférieure de celle de l'eau. C'est notamment le cas de la *Matsa* à Pessah, pour laquelle nombre de décisionnaires pensent qu'il suffit de manger 18 ou 20g pour atteindre le volume de 27cm³ !

3. Cette incohérence refait encore surface pour les lois de *Hala*. Plusieurs estiment que la farine de notre époque est plus légère que celle d'antan, et convertir son volume en poids de 27g par *Kazaït* faussera considérablement la mesure imposable.

De plus, si on tamise une farine puis qu'on la remet dans son paquet, on remarque que son volume est bien plus important après tamisage. A quelle mesure se fier?



4. Concrètement, si l'on résume les différents avis, il ressort qu'**à partir de 1200g de farine**, on prélèvera la *Hala* **sans prononcer de *Berakha***. Et à partir de **1667g**, les séfarades, ainsi que beaucoup d'ashkénazes, **prononcent la *Berakha***.

Précisons tout de même que certains ashkénazes se fondent sur les décisions du Hazon Ish et ne tolèrent de **prononcer la *Berakha*** sur le prélèvement qu'à partir de **2250g** de farine. Tandis que rav **O. Yossef** zatsal permet de dire la ***Berakha* à partir de 1560g**.

Mais, comme cité, l'usage le plus répandu est de retenir la mesure de 1667g pour dire la *Berakha*, et de prélever sans *Berakha* à partir de 1200g.

5. Dans la farine de blé complet, **le son s'associe à la farine** pour atteindre la quantité requise. De même, si l'on mélange plusieurs sortes des 5 céréales, elles s'associeront pour imposer de *Hala*.

6. En revanche, **la farine de maïs, la fécule de pomme de terre**, ou toute farine d'une quelconque autre origine **ne peut s'associer aux 5 céréales** pour atteindre la quantité requise.

Le cas se présente notamment pour la **tortilla mexicaine**, pétrie avec de la farine de blé et de maïs. On ne prélèvera de *Hala* que si l'on mélange **1200g de farine de blé**.

7. A **une exception** près: la **farine de riz**. Cette céréale présente une propriété très spéciale. Si l'on fait un pain à base de farine de riz, cette pâte sera dispensée de *Hala*, puisqu'elle ne fait pas partie des 5 céréales. Mais lorsqu'on la mélange à l'une des 5 céréales, la farine de riz s'associe pour atteindre le volume de *Hala* imposable.

Par ex. si on mélange même 800g de farine de blé à 900g de farine de riz, il faudra prélever la *Hala* avec *Berakha*, à partir du moment où l'on discerne le goût du blé dans le produit final.



8. La **farine saupoudrée sur le plan de travail pour travailler la pâte s'associe** pour atteindre la quantité de pâte imposable de *Hala*. Cette loi pose plusieurs problèmes, que nous préciserons plus tard.

9. Si on a besoin de pétrir une grande quantité de farine, il est **interdit de diviser cette quantité en 2 afin d'esquiver la Mitsva** de la *Hala*. Mais si on sépare cette pâte pour des raisons techniques –par ex. parce que le pétrin est trop petit–, la division sera permise. Il sera alors préférable d'associer les pâtes ou les pains une fois cuits pour en prélever la *Hala*, comme nous l'expliciterons ci-après. [CH.324 §14 ET SHAKH §25]

Quelques principes des lois d'association de pâte

Ce thème est probablement le plus délicat des lois de *Hala*, et les applications [*et erreurs produites...*] sont très fréquentes ! Commençons par poser dans ce chapitre quelques principes généraux, que nous définirons précisément ensuite.

1. Prélever le pain après cuisson. Si on omet de prélever la *Hala* d'une pâte, l'obligation de la prélever continuera d'incomber au pain cuit. On pourra soit prélever d'un pain sur les autres pains cuits, soit prélever de chaque pain un petit bout pour l'acquitter individuellement.

2. *Tsirouf Sal* – association de pains entreposés dans un même panier. Lorsque 2 pâtes n'ont pas la quantité requise pour la *Hala*, il est possible de les associer en les mettant dans un même panier.

Plus encore, si les pains ont été cuits sans être imposables, **s'ils se retrouvent après cuisson dans un même panier, il faudra prélever la *Hala***. Cette loi est déduite de l'expression: '*lorsque vous mangerez **du pain** du pays, vous en prélèverez un tribut...*' – c.-à-d. que même du pain peut être imposable, bien qu'il ne l'était pas à l'état de pâte.

Par ex. Hannah pétrit 2 fois 1Kg de pain, à 1 semaine d'intervalle, qu'elle stocke dans son congélateur. Invitée ensuite à passer Shabbat chez sa sœur, elle emporte ses *Halot* du Shabbat en réunissant **ces 2 Kilos dans une même boîte**. Ces pains deviennent alors imposables des lois de *Hala* !



3. Si on prélève **la *Hala* d'une pâte ou d'un pain qui n'est pas encore imposé**, ce prélèvement n'a aucun effet. Il faudra donc prélever de nouveau avec *Berakha* quand la pâte [ou pain] sera imposable.

4. Association de pâtes de compositions différentes. Le *Tsirouf Sal* permet d'associer 2 pâtes entreposées dans un même récipient, **à une condition inhérente**: les 2 pâtes doivent être de même composition. C.-à-d. qu'il n'y ait aucune contre-indication à les mélanger complètement. Mais si leurs compositions sont différentes, elles ne peuvent pas s'associer pour en prélever la *Hala*.

Ainsi, on ne pourra pas associer par ex. une pâte à pain et une pâte à brioche – si cette dernière est plus sucrée par ex. que la première.

5. Pâte que l'on prévoit de distribuer. Une pâte appartenant à 2 personnes, ou même à une personne mais que l'on prévoit de distribuer **avant cuisson** en quantités non imposables, est dispensée de *Hala*.

6. Remarquons que ces règles d'association de pâtes sont d'une importance capitale pour les fameuses 'chaînes de *Hala*'. En effet, une famille moyenne n'a en général pas besoin de près de 2kg de *Halot* par semaine, et préfère pétrir 1kg de pain et un 1kg de brioche. Or, **ces pâtes ne peuvent pas s'associer**. Aussi, les membres de chaînes non-avertis peuvent facilement être amenés à réciter des *Berakhot* en vain chaque semaine, *Has Veshalom*.

7. Il y a quelques années, le ***5 minutes éternelles*** traitait déjà les lois de la *Hala*. Le sujet des associations de pâtes suscita de nombreuses réactions, parfois même de responsables de communauté, car le texte du Choul'han Aroukh [CH.326 §1] peut prêter à confusion. Aussi, afin d'éviter une nouvelle vague de 'protestations', nous tâcherons de développer exhaustivement ces lois. Mais continuons pour l'instant d'introduire quelques principes généraux aux lois de *Hala*.

HALAKHA - *Prière de la pluie*



Interrompons notre étude sur la *Hala* pour préciser les lois de la **prière pour la pluie**, que les **habitants d'Israël commenceront à prononcer demain soir**.

1. Dans la 2e *Berakha* de la *Amida*, nous glorifions Hashem en reconnaissant Sa puissance, qu'Il domine toutes les forces du monde et peut ressusciter les morts. Puisque la saison des pluies commence vers *Souccot*, nous louons Hashem depuis *Shemini Atseret* sur les bienfaits qu'Il nous épanche en nous envoyant la pluie et du vent, par lesquels Il donne la vie aux végétaux, rappelant ainsi Sa capacité à faire revivre les morts. Néanmoins, nous ne commençons à demander la pluie dans notre prière que plus tard: **en Israël, le 7 Heshvan**, et en '***Houts Laarets*, dans la nuit du 4 au 5 décembre**, soit 60 jours après la *Tekoufat Tishrei* – l'automne selon l'astronomie juive.

2. La prière pour la pluie consiste à ajouter dans la 9e *Berakha* de la *Amida* de *Barekheinou... '**veTen Tal ouMatar Al Pnei haAdama**' – Donne la rosée et la pluie sur la surface de la terre*. Les séfarades ont l'usage de réciter un texte différent de la prière en été – *Barekh Aleinou*, tandis que les ashkénazes ajoutent cette phrase dans le texte habituel.

3. Pourquoi ne prions-nous pas pour la pluie depuis *Shemini Atseret*, autant qu'à Pessa'h nous cesseront de dire '*veTen Tal ouMatar*' en même temps que '*Mashiv Haroua'h*' ?

La *Guemara* rapporte qu'il aurait effectivement été plus juste de prier ainsi, car la terre en Israël a besoin de beaucoup d'eau. Cependant, les habitants du pays pèlerinaient chaque année à Jérusalem pendant Souccot. Pour encourager leur zèle, nos Maîtres instaurèrent de ne prier pour la pluie qu'une fois que tous les pèlerins avaient regagné leur domicile, soit 15 jours plus tard.

En revanche en Babylonie –où la terre était naturellement humide et ne nécessitait que peu de précipitations–, nos Maîtres instaurèrent de demander la pluie plus tard. Depuis, tous les juifs de '*Houts Laarets* suivent l'usage de Babylonie, et commencent à prier pour la pluie dans la nuit du 4 au 5 décembre.



1. Que faire si on omet de dire '*Barekh Aleinou ... veTen Tal ouMatar*'?

- Tant que l'on n'a **pas achevé la *Berakha* de *Mévarekh Hashanim***, on se reprendra. Toutefois, si on ne se reprend pas, mais qu'on ajoute '*veTen Tal ouMatar Liverakha*' à l'endroit où l'on réalise l'omission, on s'est acquitté.
- Si on a déjà **dit *Baroukh Ata Hashem***, on achèvera '*Mévarekh Hashanim*' immédiatement. Quant à la conduite à adopter ensuite, les avis sont partagés: certains pensent qu'il faut dire tout de suite les mots '*Ten Tal ouMatar Liverakha*' avant de continuer *Teka Beshofar*. D'autres pensent qu'il faut attendre d'arriver à *Shéma Koleinou*, et d'ajouter '*veTen Tal ouMatar Liverakha*' avant de dire '*Ki Ata Shoméa ...*'.
  Pour la marche à suivre, cela dépend de chacun: si l'on est sûr de s'en souvenir quand on arrivera à *Shema Koleinou*, il vaut mieux l'insérer là-bas. Mais si on risque d'oublier une seconde fois, on la dira immédiatement, avant de continuer *Teka Beshofar*.
- Si on ne s'en souvient qu'**après avoir commencé *Retsé***, il faudra reprendre depuis *Barekh Aleinou*. Et si on a fini la *Amida*, il faudra recommencer toute la *Amida*.

2. Comment doit procéder celui qui voyage entre Israël et la France ou tout pays de '*Houts Laarets* pendant cette période?

- Un **Français qui se rend en Israël** après le 7 'Heshvan dira '*Barekh Aleinou ... veTen Tal ouMatar*' dans la *Amida* tant qu'il sera en Israël. Et lorsqu'il rentrera avant le 4 décembre, il dira '*Barekhenou ... Veten Berakha*'. Il sera tout de même souhaitable qu'il dise à son retour, lorsqu'il arrivera à *Shema Koleinou*, '***veTen Tal ouMatar liverakha beErets Israël***, *Ki Ata Shoméa Tefilat ...*'
- Un **habitant d'Israël qui voyage à l'étranger après le 7 'Heshvan** continuera à dire *veTen Tal ouMatar*, comme il le dit au pays.
- Par contre, s'il est **à l'étranger depuis le 7 'Heshvan** et prévoit de rentrer en Israël dans l'année, les avis sont discutés. Les décisionnaires préconisent de continuer à dire *Barekhenou*, mais d'insérer '*veTen Tal Oumatar beErets Israël*' dans *Shoméa Tefila*.

Interdit de manger sans prélever la Hala

1. La Torah n'enjoint de prélever la *Hala* qu'à partir du moment où l'on commence à pétrir la pâte. Celui qui prélève la *Hala* sur sa farine ne s'acquitte pas de son devoir.

2. A partir du moment où l'obligation de prélever la *Hala* débute, il devient formellement **interdit de consommer de cette pâte** même crue.

Soit, **dès que la pâte s'est entièrement prise en masse**.

3. Attention: cet interdit ne concerne que **le pain pétri en Israël**. Tandis que la pâte **pétrie en dehors d'Israël** peut encore être consommée, à condition bien sûr de prélever la *Hala* ensuite[1].

4. D'où l'application concrète : **le prélèvement de la *Hala* à Shabbat**. Nos Maîtres ont interdit de prélever la *Hala* pendant Shabbat, car cette action ressemble à une réparation. Si on a oublié de prélever la *Hala* avant l'entrée du Shabbat, il ne sera **pas possible de manger** de ce pain pendant Shabbat **en Israël** – car il est interdit de manger du pain dont la *Hala* n'a pas été prélevée. En revanche, si le pain a été pétri **en dehors d'Israël**, on pourra le consommer en laissant un bout de côté, puis à la sortie du Shabbat, on prélèvera un bout de ce reste avec *Berakha*.

5. Compilons à présent cette loi avec celle du *Tsirouf Sal* – l'association de pains par panier, et découvrons un cas de Halakha assez inattendu…

La famille Israël invite les Cohen pour un repas de Shabbat. Mme Cohen apporte des *Halot*, que Mme Israël met dans le panier où se trouvent ses propres *Halot*. Si chacune de ces dames n'a pétri qu'un kilo de pain – et n'a donc pas encore prélevé la *Hala* de ces pains, ces 2 kilos réunis sont à présent imposables de la Mitsva de *Hala*. Si le cas se produit à Shabbat en Israël, ces 2 familles se verront privées de ces pains, à partir du moment où 1,2Kg de farine pétrie se retrouve dans un même panier !

1 - Comme nous l'expliquions jeudi dernier, les devoirs de prélever la *Hala* en Israël et en diaspora ne sont pas de même nature. Cf. Choul'han Aroukh ch.323 §1

Interdiction de manger la Hala prélevée

1. A l'époque où la Mitsva de la *Hala* était imposée par la Torah, celui qui mangeait le bout de *Hala* prélevé était passible de mort par le tribunal céleste. Aussi, même à notre époque où la Mitsva de prélever n'est que *Dérabanan* –d'ordre rabbinique– nos Maîtres ont défendu de manger ce bout de pâte.

Cette instruction implique plusieurs mises en garde à respecter quant à la manipulation de la *Hala* prélevée.

2. Nous apprendrons que l'usage est de brûler au four la *Hala* une fois prélevée. Quand on l'enfourne, **il faut veiller à ce qu'aucun autre aliment ne cuise en même temps**, jusqu'à ce que la *Hala* soit carbonisée. Il est en effet interdit a priori de cuire dans un même four un aliment permis en même temps qu'un aliment interdit à la consommation.

3. On ne posera pas non plus directement la *Hala* sur une plaque ou sur la tôle, mais on l'enveloppera auparavant d'aluminium par ex.

4. Lorsqu'un aliment interdit à la consommation se mélange à d'autres aliments, il existe plusieurs conditions pour permettre ce mélange.

Par ex. lorsqu'une goutte de lait tombe dans un plat de viande, si le volume du plat est supérieur à 60 fois le volume de la goutte de lait, ce plat ne sera pas interdit par les lois de *Bassar béHalav* – l'interdit de mélanger le lait et la viande.

Pour la *Hala* aussi, si après l'avoir prélevé, le bout retombe dans la pâte et se **remélange**, cette pâte est permise à la consommation si certaines conditions sont remplies :

- **en Israël**, le volume de la pâte doit être **100 fois** plus grand que celui du bout de *Hala*.
- **en dehors d'Israël**, il suffit que son volume soit **un peu plus grand** que la *Hala*.

5. Après avoir prélevé la *Hala*, on vérifiera qu'aucune **miette de** *Hala* ne soit restée **collée aux doigts**, avant de remettre la main dans la pâte.

Prélever alors que la pâte n'est pas encore imposable

1. Le dicton '*avant l'heure, ce n'est pas l'heure!*' est vrai pour le prélèvement de la *Hala*. Si on prélève une pâte qui n'est pour le moment pas encore imposée, ce prélèvement ne la dispensera pas lorsqu'elle sera imposable.

2. Cette règle est d'une importance –et inconvenance !– capitale pour les lois de *Tsirouf Sal* – association par panier. Comme nous l'illustrions avant-hier avec le cas des Cohen invités chez la famille Israël à Shabbat, il arrive que des pains se fassent imposer de prélèvement de *Hala* plusieurs jours après cuisson, s'ils se retrouvent dans un même panier. **Mesdames Cohen et Israël ne pourront pas contourner le problème en prélevant chacune, avant Shabbat, la *Hala* de leur kilo de pain**, car ces pains ne sont pour l'instant pas imposés des lois de *Hala*.

Pour parer au problème, ces dames procèderont de l'une des 3 manières:

a. elles veilleront à **ne pas poser les pains dans un même panier**, selon les instructions que nous préciserons plus tard.

b. Mme Cohen explicitera son souhait de **rester en possession de ses pains**, car 2 pâtes ou pains qui n'appartiennent pas à un même propriétaire ne sont pas imposés des lois de *Hala*.

c. L'une de ces 2 femmes **s'efforcera de pétrir avant Shabbat plus de 1,66Kg de farine** et de prélever la *Hala* de sa pâte, car une pâte déjà prélevée ne s'associe pas à une pâte non prélevée pour imposer cette dernière de *Hala*.

3. Nous apprenions que la farine que l'on saupoudre pour travailler une pâte s'associe à la farine pétrie pour devenir imposée de *Hala*. Ainsi, si on pétrit 1,15Kg de farine, et que l'on saupoudre 100g de farine, il faudra prélever la *Hala* sans *Berakha* une fois que la pâte sera étalée ou tressée. Si on a prélevé la *Hala* **avant** que la barre des 1,2Kg ne soit dépassée, il faudra nécessairement la prélever une seconde fois.

4. Beaucoup de décisionnaires pensent que le seuil d'imposition de la *Hala* est 1,66Kg. Toutefois on prélève la *Hala* sans *Berakha* à partir de 1,2Kg pour s'acquitter **dans le doute** de l'avis du *Shakh* [CH.324 §3].

Aussi, si on prélève une pâte [sans *Berakha*] faite à partir de 1,2Kg de farine, et qu'on lui ajoute par la suite 460g, il faudra la prélever à nouveau. **Mais attention :** ce 2nd prélèvement s'effectuera lui-aussi sans *Berakha*, car on doute que la pâte ait été acquittée dès le premier prélèvement – dans l'éventualité où l'avis du *Shakh* ferait loi !

Types de pâtes et de cuissons imposables de Hala

1. De l'expression du verset '*Lorsque vous mangerez **du pain** du pays*', nous déduisons que le produit doit nécessairement être **qualifiable de pain pour être imposé de *Hala***. Soit, 2 paramètres à considérer : **sa qualité** – liquide ou solide – et **sa cuisson** – au four ou bouillie / frite.

2. Notons au passage que ces paramètres sont semblables à ceux des lois du *Birkat Hamazon*. Succinctement, la Torah n'enjoint de dire le *Birkat haMazon* que si l'on mange **du pain spécifiquement**. Si l'on se rassasie par d'autres aliments, on ne récitera que les *Berakhot* de *Al haMi'hia* ou *Boreh Nefashot*. Soit, autant que l'on ne dit pas *haMotsi* sur un plat de pâtes à la sauce, bien qu'elles soient produites à partir de farine de blé pétri, on ne prélèvera pas non plus de *Hala* lorsque l'on pétrit une pâte que l'on prévoit de frire ou de faire cuire dans une sauce.

Certains se demandent probablement: sommes-nous dans ce cas dispensés de prélever la *Hala* sur une pâte à croissant ou à brioche –puisque la *Berakha* de ces produits est *Boré Minei Mezonot*, puis *Al haMi'hya* après consommation ?! Mais nos lecteurs de longue date connaissent sans aucun doute LA réponse: **même sur un croissant ou une brioche, la *Berakha* est parfois *HaMotsi* et *Birkat haMazon*** – si l'on en consomme plus de 220g en moins de 1h12 ![2]

2- Pour plus d'explications, Cf. ***5 minutes éternelles*** n°51, disponible sur notre site



3. La définition du pain – imposé de *Hala* ou de *Birkat haMazon* – dépend de 2 paramètres : sa **qualité** –liquide ou solide– et **sa cuisson** – au four ou bouillie / frite. Soit, 4 instructions :

a. une pâte **épaisse** que l'on **cuit au four** est sans équivoque imposable de *Hala*.

b. à l'opposé, une pâte **liquide** que l'on cuit **en casserole ou que l'on frit,** est dispensée de *Hala*.

c. Et si une seule des 2 conditions est vérifiée, ça se complique. Si la pâte est **liquide**, mais qu'on la **cuit au four**, elle sera imposée de *Hala* **après cuisson**, à condition de former un biscuit épais.

d. Et si la pâte est **solide**, mais **bouillie ou frite**, cela fait l'objet d'une discussion. L'instruction sera en général de prélever ce produit sans *Berakha*. Mais les situations à considérer sont relativement complexes. Nous préciserons ces cas de figure plus tard.

Commençons par poser quelques principes généraux.

4. Quel facteur différencie la cuisson au four de la cuisson à la casserole? Il ne s'agit évidemment pas d'ustensile utilisé, mais de **la façon dont le feu cuit** l'aliment. La cuisson au four caractérise toute action directe du feu sur l'aliment, tandis que la cuisson à la casserole implique toute cuisson par un liquide chaud – c.-à-d. que le feu chauffe un liquide qui agit ensuite sur l'aliment.

De fait, il est **possible de 'cuire au four' dans une casserole** – si on ne met dans la casserole aucun liquide, même si on la graisse auparavant par une petite goutte d'huile. C'est le cas notamment de la tortilla mexicaine, dont les *Berakhot* sont *Hamotsi* et *Birkat haMazon,* et qui nécessite prélèvement de la *Hala* si on mélange à la farine de maïs la quantité de farine de blé requise.

Inversement, il est possible de **'cuire en casserole' dans un four** – si l'aliment cuit par l'intermédiaire d'un liquide chauffé par le four.



5. Qu'appelle-t-on une pâte liquide ? Toute pâte qui s'étale d'elle-même lorsqu'on la pose sur une surface plate est considérée comme liquide. Ainsi, une **pâte à beignet liquide** –tel un *Sfenj* oriental– **que l'on frit** dans une huile profonde, est **exemptée** de la Mitsva de *Hala*.

6. La pâte liquide cuite au four. Tant que cette pâte est crue, c.-à-d. **à l'état liquide**, elle est dispensée de *Hala.* Mais lorsqu'elle cuit au four et **se durcit**, elle peut devenir imposable. [A condition bien sûr d'avoir la quantité requise ; ce cas est cependant relativement rare, comme nous l'expliquerons.]

Rappelons qu'il ne sera pas possible de prélever la *Hala* tant que le gâteau est à l'état liquide, car '*avant l'heure, ce n'est pas l'heure!*'

7. Apprenons à présent qu'une **pâte liquide n'est pas toujours imposée** de *Hala*. Le Choul'han Aroukh [CH.329 §5] enseigne : *Une Trita –ou pâte liquide **que l'on verse sur une plaque** de four et qui s'étend d'elle-même– est **exemptée** de Hala. Mais si la **plaque est profonde**, un tel gâteau prend une allure de pain et **doit être prélevé**.*

Quelle différence entre les 2 cas de figure provoque l'obligation de prélever la *Hala*? 2 distinguos sont proposés:

- Certains mettent l'accent sur **l'épaisseur** – qu'ils établissent à **8mm**. Si le gâteau obtenu a une épaisseur inférieure, il est exempté de *Hala*. Si elle est supérieure, le gâteau est imposable.
- D'autres insistent plutôt sur la différence du **temps de cuisson**. Une pâte qui cuit immédiatement après avoir été versée est exemptée. Et celle qui requiert un certain temps de cuisson doit être prélevée.

Rav O. Yossef zatsal préconise de s'acquitter des 2 avis. On ne sera exempté de *Hala* que si la pâte cuit **immédiatement** et reste **fine**. Si aucune des 2 conditions n'est remplie, on prélèvera avec *Berakha*. Et si une seule est remplie, par ex. que le gâteau est fin (moins de 8mm), mais ne cuit pas immédiatement, on prélèvera sans *Berakha*.

Nous rapporterons demain quelques applications.



8. Nous rapportions que la cuisson de pâte dans une poêle est parfois considérée comme une cuisson au four, si la quantité d'huile introduite est très petite, et ne sert qu'à éviter que la pâte ne colle à la poêle. Or, nous apprenions aussi qu'une pâte liquide se fait imposer de *Hala* après cuisson au four, puisqu'elle se durcit.

D'où la **question:** faut-il prélever la *Hala* sur des **crêpes** ?

Réponse : Bien que leur cuisson soit considérée comme une cuisson au four, **elles sont exemptées**.

Explication: Comme nous l'apprenions hier, une pâte liquide n'est imposée de *Hala* que si le produit obtenu a une **épaisseur de 8mm** au moins, et **ne cuit pas immédiatement après avoir été versé** dans la poêle. Or, les 2 conditions ne sont pas vérifiées pour la crêpe.

9. Si par contre on fait des blinis ou pancake **épais**, ces gâteaux sont imposés de *Hala*, si on les fait avec 1,2Kg [ou 1,6Kg] de farine. Idem pour les brownies. Leur pâte est certes liquide, mais leur cuisson nécessite plusieurs minutes, et l'usage est de les faire assez épais.

10. Mais **attention:** pour ces derniers cas, **la situation** où l'on se fait imposer de prélever la *Hala* **est plutôt rare**.

En effet, la quantité minimale de farine pétrie imposable est 1,2 Kg [ou 1,6 pour dire la *Berakha*]. Or, dans ces pâtes liquides, le devoir de prélever ne débute qu'**après la cuisson,** et c'est **après cuisson qu'il faut réunir en une unité cette quantité de farine**. Remarquez que ce cas est peu commun – sauf si l'on relève le défi Guinness du plus gros brownies du monde !

Il existe néanmoins une situation assez fréquente, face à laquelle on redoublera de vigilance : **le *Tsirouf Sal* – l'association** de gâteaux **par panier**. Soit, si on rassemble tous les 1,2 Kg de brownies ou de cake dans une même boîte ou un même sac. Nous reviendrons sur cela lorsque nous aborderons les lois du *Tsirouf Sal* en détails.



11. Abordons à présent le statut de **la pâte épaisse cuite à la casserole** [ou à la poêle dans un bain d'huile profond]. Cette *Halakha* définira l'obligation de prélever la *Hala* sur un fricassée ou la *Soufgania* – beignet israélien fabriqué avec une pâte épaisse. Elle nous permettra aussi d'établir la *Berakha* à réciter dessus – *Hamotsi* puis *Birkat haMazon* après consommation¸ ou plutôt, *Mezonot* et *Al haMi'hyia* ?

Ce sujet fait l'objet d'une grande discussion, qui dépend en fait de 2 manières d'interpréter une Mishna [Hala 1:5]. Un avis pense qu'une pâte épaisse pétrie dans l'intention d'être frite est imposée de *Hala*. Un autre avis l'en dispense. Sauf si on l'a pétrie dans l'intention de la cuire au four, et qu'on l'a frite finalement. Ou bien, si même une petite partie de cette pâte est cuite au four.

Quel avis fait-il loi? Le Choul'han Aroukh semble se contredire. Dans les lois de *Hala* [Yoré Déa ch. 329 §3], **il exempte cette pâte** de *Hala*. Tandis que dans les lois de *haMotsi* [Ora'h Haïm ch.168 §13], il rapporte les 2 avis, tranche certes comme l'avis qui ne le considère pas comme du pain, **mais conseille aussi vivement de contourner le problème,** en ne consommant un tel pain frit qu'en récitant auparavant la *Berakha* de *haMotsi* sur du pain.

Concrètement :

a. Pour le prélèvement de la *Hala*, si lorsque l'on pétrit cette la pâte, on prévoit de la cuire au four – intégralement ou même partiellement – il faudra prélever la *Hala* **avec *Berakha***, même si on décide finalement de la frire entièrement. Donc, si on pétrit 2Kg de farine pour faire de cette même pâte 1Kg de fricassées et 1Kg de *Halot* du Shabbat, **il faudra prélever la *Hala* avec *Berakha***.

b. Et si **on a l'intention de frire toute cette pâte**, son statut fait l'objet d'une discussion. Bien que le *Choul'han Aroukh* semble l'en exempter, **les décisionnaires préconisent de prélever la *Hala* sans *Berakha***.

A suivre…

Suite du statut de la pâte épaisse que l'on frit.

c. Quant à la question de la *Berakha*, il faut distinguer 2 cas de figure: si sa composition est celle d'une pâte à pain, quelle *Berakha* prononcer lorsque le fricassée pèse 27g? Et si on mélange à sa pâte beaucoup de sucre ou jus d'orange, quelle *Berakha* prononcer lorsque l'on consomme 220g? Selon **la loi stricte**, le *Choul'han Aroukh* prescrit de réciter la *Berakha* de *Mezonot*, et de dire *Al haMi'hyia* après consommation. Toutefois, il conseille de contourner cette discussion.

Soit, si l'on veut manger un fricassée **pétri avec une pâte à pain**, la *Berakha* est, selon la loi stricte, ***Mezonot* et *Al haMi'hya***; mais on fera mieux de contourner le problème, en ne le mangeant qu'après avoir dit *haMotsi* sur du pain[3].

Et **si on mélange** à sa pâte **du sucre ou jus de fruit**, **et** que l'on consomme **moins de 220g** de pâte, on pourra sans équivoque prononcer *Mezonot* et *Al haMi'hyia* sur ce fricassée – autant que pour toute brioche que l'on cuit au four.

Un petit point s'impose...

1. Pâte épaisse que l'on prévoit de cuire au four [lorsqu'il y a la quantité imposable]. Il faut prélever la Hala avec Berakha même si au final, on l'a frite ou bouillie, ou même séchée au soleil uniquement.

Par ex. si on pétrit une pâte pour en faire des Halot, et que l'on décide d'en faire des fricassées.

2. Si on prévoit de la frire ou bouillir entièrement, il faut prélever la Hala sans Berakha.

3. Sauf si on prévoit de faire cuire au four même une petite partie de cette pâte : il faudra alors prélever la pâte avec Berakha.

4. Attention: une cuisson à la poêle où la pâte ne baigne pas dans une huile profonde est considérée comme une cuisson au four.

A suivre...

3-Il faudra alors consommer aussi 54g de pain. Cf. *Kaf haHaim* ch.168

5. **Pâte liquide cuite au four**. Si elle est épaisse d'au moins 8mm, elle est **théoriquement** imposable **à la sortie du four**. Il faudra toutefois que les 1,66Kg s'associent par Tsirouf Sal. Le cas se présente si on fait des blinis ou pancake épais, que l'on réunit ensuite dans une même boîte.

6. Si son épaisseur est **inférieure à 8mm**, elle est **exemptée**.

7. Une **pâte molle frite dans une huile profonde à la poêle** est exemptée dans tous les cas. Par ex. des beignets marocains.

8. Quant **aux lois des Berakhot,** si le **type de pâte nécessite prélèvement**, il faut en général dire la Berakha de **Hamotsi et Birkat haMazon**, si on consomme 220g de gâteau. Par ex. un cake.

9. Et pour la **pâte épaisse frite** -fricassée ou la Soufgania- l'usage est de dire la Berakha de Mezonot, quelle que soit la quantité. Le Choul'han Aroukh conseille toutefois de dire auparavant la Berakha de haMotsi sur du pain si l'on souhaite en consommer 220g [ou 27g si la pâte du fricassée a la même composition que le pain].

Association de pâtes de composition différente

1. Pour rappel, la Mitsva de *Hala* n'incombe qu'à une pâte qui contient une quantité de farine supérieure au volume de 43,2 *Beitsa* (œuf). Soit de 1,2Kg sans *Berakha,* et 1,66Kg ou 2,225Kg avec *Berakha*.

2. Lorsqu'on pétrit 2 pâtes distinctes qui n'ont pas le volume imposable, il est possible de les associer ensuite pour prélever la *Hala*. Plus encore, elles peuvent s'associer malgré nous, et l'on peut être amené *Has Veshalom* à manger du pain dont la *Hala* n'a pas été prélevée.

3. Il existe 2 procédés d'association : la *Neshikha* –litt. *morsure*– lorsqu'on les met en contact, et le *Tsirouf Sal* – quand on les entrepose dans un même ustensile, même si elles ne se touchent pas du tout.

Nous approfondirons les règles des **modes d'association** plus tard. Dans un premier temps, définissons quels **types de pâtes** sont aptes à être associés.



4. De manière générale, le principe de l'association de pâte consiste **à considérer les 2 pâtes comme une seule entité**.

Cela signifie tout d'abord que 2 **pâtes qui sont fondamentalement différentes ne peuvent pas s'associer**, même si on les colle.

Plus encore : il est possible de pétrir **une seule pâte qui est pourtant considérée comme 2**, et l'on sera alors exempté de *Hala* même si l'on pétrit d'un coup 2 Kg de farine. Par ex. lorsqu'on pétrit la quantité requise avec l'intention de la séparer en 2 petites pâtes ensuite, pour la distribuer à 2 personnes, ou même pour en faire 2 types d'usage.

5. Pour considérer 2 pâtes comme une seule, on s'intéressera à 4 paramètres: **l'espèce des céréales**, **la propriété**, **la destination**, et **la composition**.

a. Le type de céréale. Seuls 5 types de céréales sont imposables de *Hala* – blé, orge, épeautre, seigle et avoine. Si on pétrit 2 pâtes distinctes de 1Kg avec 2 de ces céréales, elles peuvent s'associer, selon le type. Ces lois ne sont presque pas usuelles à notre époque; consultez un Rav si le cas se présente.

b. La propriété. Si **2 femmes** pétrissent leur pain ensemble et **mélangent chacune 1kg** de farine, **la pâte est exemptée** de *Hala*. Et si elles affirment qu'au final, l'une d'entre elles pourra si nécessaire prendre tous les pains, ces pâtes s'associent.

c. La destination. Si une personne pétrit 2Kg de farine **dans l'intention de la distribuer** ensuite **à l'état de pâte** à 2 personnes, 1Kg chacune, la pâte est exemptée de *Hala*. A condition qu'elle ait l'intention de la partager **depuis le début du pétrissage** jusqu'à la fin. Mais si elle pensait au début la garder entièrement pour elle, où même donner 1,66Kg à l'une des 2 personnes, la pâte est imposée de *Hala*. Par contre, si cette personne **cuit d'abord la pâte** et distribue ensuite les pains, il faut prélever la *Hala*.

A suivre...



d. La composition. Ce sujet étant essentiel et souvent confus, étudions le depuis sa source halakhique [Chou-Ar. ch. 326 §1]:

שְׁתֵּי עִיסוֹת שֶׁיֵּשׁ בַּשְּׁתֵיהֶן שִׁיעוּר הַחַיָּיב בְּחַלָּה, וְאֵין בְּאַחַת מַהֶן כְּשִׁיעוּר, וְנִגְעוּ זוֹ בְּזוֹ [...] אִם הַיָּה מַקְפִּיד שֶׁלֹּא תִיגַע עִיסָה זוֹ בְּזוֹ וְלֹא תִתְעָרֵב, אֲפִילוּ הָיוּ מִין אֶחָד אֵין מִצְטָרְפוֹת. **הגה:** וְהוּא הַדִּין שְׁתֵּי עִיסוֹת שֶׁיֵּשׁ בְּאַחַת כַּרְפּוּם וּבַשֵּׁנִית אֵין בָּה.

2** pâtes distinctes qui n'atteignent le volume imposable de Hala qu'en s'associant, si elles se touchent* [doit-il prélever la Hala?] *Si de manière générale,* ***il veille à ce qu'elles ne se touchent pas, ou même qu'elles ne se mélangent pas*, elles sont exemptées de la Hala... **Rama:** Idem si l'une des 2 pâtes est épicée et pas la seconde.*

Donc, 2 pâtes de composition différente, que l'on ne veut pas mélanger pour ne faire qu'une seule pâte, sont exemptées de *Hala.* Soit, **il n'est pas possible d'associer 1Kg de pâte à pain et 1Kg de pâte à brioche –plus sucrée que la première, même si on les colle**.

6. Plus encore, si on pétrit 2Kg ensemble, dans l'intention de séparer ensuite la pâte en 2 et d'améliorer la composition de l'un des 2 bouts, la pâte est exemptée de *Hala*, selon la loi stricte.[4]

7. Si on pétrit 2Kg de farine que l'on sépare ensuite, puis que l'on ajoute des garnitures à l'une d'elles, sans modifier sa composition, plusieurs avis dispensent cette pâte de *Hala.* ['Hazon Ish ch.198 §3] Il sera tout de même préférable de prélever la *Hala* sans *Berakha*, car certains estiment que cette garniture n'a pas d'importance capitale.

Le cas se présente lorsqu'on désire faire d'une même pâte du pain et une pizza. Ou encore, des croissants et des pains au chocolat. La loi stricte dispense de *Hala,* mais il sera tout de même souhaitable de prélever cette pâte sans *Berakha*.

4- Notons que le *Yalkout Yossef* [Y-D ch. 326 §3] conseille dans ce cas de prélever a priori sans *Berakha.* Tandis que le *Shmirat Shabat* [II ch.42 §11 p.7] exempte totalement.



8. Pétrir puis distribuer la pâte. Comme nous l'apprenions, lorsqu'on pétrit 2Kg de pâte dans l'intention de donner ensuite 1Kg **de pâte** à quelqu'un d'autre, cette pâte est exemptée de *Hala*. A condition que **l'intention de distribuer n'ait pas changé** depuis le début du pétrissage jusqu'au partage concret. De plus, l'intention doit être certaine; mais s'il est possible que finalement, le propriétaire de la pâte décide de la garder entièrement –ou de la donner entièrement à une même personne– la pâte est imposable de *Hala*.

9. Pétrir pour illustrer la Mitsva de *Hala*. Il arrive que l'on pétrisse la quantité de pâte requise devant des personnes, afin de leur montrer comment prélever la *Hala*. Par ex. dans un *Gan*. Ou encore, dans certains cours de Torah pour dames, où un nouvel 'usage' s'est peu à peu instauré de débuter le cours par un prélèvement de *Hala*.

Si au final, cette pâte est partagée entre toutes pour que chaque participante la cuise à la maison, et que personne ne garde en main la quantité imposable –soit 1,66Kg–, la pâte était exemptée de *Hala*, et la *Berakha* a été prononcée en vain, *Has Veshalom*.[5]

Il faudra de ce fait veiller à ce que l'une des assistantes garde au final 1,66Kg de pâte. [Ou plus précisément, 1,66Kg **de farine** –c.-à-d. la quantité de pâte qui contient 1,66Kg de farine– ce qui est difficilement calculable.]

Le Tsirouf Sal

1. Avant d'aborder le sujet délicat **des associations de pâtes ou de pains**, rappelons quelques données essentielles apprises jusque-là. Le volume de farine requis pour prélever la *Hala* est de 43,2 *Beitsa* (œuf). Quand on pétrit séparément 2 pâtes qui contiennent chacune la moitié de ce volume, la pâte n'est pas imposable. Si on veut malgré tout prélever la *Hala*, il faut soit pétrir toute la quantité ensemble, soit associer ensuite les pâtes –ou même les pains cuits– par ***Neshikha*** –*morsure*– ou par ***Tsirouf Sal*** – *association par panier*. Mais attention : **seules des pâtes de même nature et de même composition peuvent s'associer.**

5- Cf. *Choul'han Aroukh Yoré Déa* ch.326 §2, puis dans les commentaires du *Taz* et du *Shakh*



2. ***Neshikha* –** association de pâtes par **'morsure'.** 2 pâtes posées côte à côte peuvent s'associer **en se collant**. Même un petit fil de pâte suffit pour concrétiser ce contact. Il faudra toutefois que ce fil soit bien collé, de façon à ce qu'en soulevant une des pâtes, l'autre se tire un peu, **comme si elle 'mordait' l'autre**.

3. ***Tsirouf Sal* – association** de pâtes **par panier.** Des pâtes ou des pains qui sont entreposés dans un même panier s'associent pour imposer de *Hala*, **même si les pains ou pâtes ne se touchent pas**.

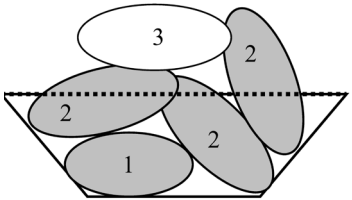
Par ex.: lors de la fabrication des *Matsot* –galettes de Pessah–, la *Halakha* prescrit de ne pétrir que des petites quantités, afin de veiller à ce que la pâte ne lève pas. L'usage est de pétrir des quantités inférieures au volume requis pour la *Hala*. Après la cuisson, les *Matsot* sont en général réunies dans un grand récipient, ou empaquetées dans des boîtes de plus de 2 Kg. Puisqu'à ce moment, le volume des *Matsot* atteint la quantité requise, les *Matsot* deviennent imposables du prélèvement de la *Hala* avec *Berakha*.

4. Selon la loi stricte, le ***Tsirouf Sal*** s'effectue même si les pâtes ou pains **ne se touchent pas**. Plusieurs décisionnaires conseillent toutefois de les mettre en contact lorsqu'on prélève la *Hala* avec *Berakha*.

5. La difficulté de cette loi est que **le *Tsirouf Sal* s'effectue malgré nous!** Si des pains ou biscuits qui n'étaient pas imposés se retrouvent involontairement dans une même boîte, ils s'associent, et il devient interdit de les consommer sans prélèvement. Et ce, même s'ils ont été cuits à plusieurs semaines d'intervalle. D'où la grande vigilance requise pour appliquer cette Halakha comme il se doit, car il se peut que des pains '*ultra-casher*', cuits puis offerts gracieusement par la femme d'un '*très Grand Rabbin*', soient pourtant interdits à la consommation, car ils sont devenus imposables de *Hala* dans notre congélateur!

5. Conditions de l'ustensile du *Tsirouf Sal*. *Le Choul'han Aroukh* [CH.325 §1] enseigne: *Le panier associe les pains entreposés même après cuisson. S'il pose tous les pains sur une table qui n'a* ***pas de rebords****, cette table ne les* ***associe pas***. **Rama:** *De ce fait, s'il veut les associer par Tsirouf Sal, il faudra que* ***tous les pains soient dans l'espace d'entre les parois de l'ustensile****, c.-à-d. qu'****aucun pain ne soit complètement au-dessus des rebords****.*

Soit, dès qu'un pain mord dans l'espace d'entre les parois (2), il s'associe **entièrement** avec les autres pains de l'ustensile (1). Mais s'il est complètement au-dessus des parois (3), il ne s'associe plus.



6. Si on ne possède pas d'ustensile ayant des rebords assez grands pour contenir tous les pains ou pâtes entre les parois, on pourra **les associer en les recouvrant d'un tissu ou d'une serviette**. [IBID.]

A priori, on s'assurera que les pâtes ou les pains soient recouverts **de tous les côtés** – enveloppés dans un même tissu. Ou encore, en considérant aussi les petits rebords du plateau pour associer les parties inférieures des pains.

A posteriori, il suffira que les parties supérieures des pâtes ou pains soient recouverts par la serviette, même s'ils sont posés sur une table.

7. A partir du moment où les pains ont été **en contact par *Tsirouf Sal* ne fût-ce qu'un seul instant**, ces pains sont désormais imposés du prélèvement de la *Hala*, même si on les sépare immédiatement après. Ainsi, lorsque l'on réunit 2 pâtes à l'aide d'un torchon, il n'est pas nécessaire de les laisser couvertes jusqu'au prélèvement de la *Hala*.

8. Nous illustrerons demain un cas de *Tsirouf Sal* des pâtes liquides.

9. <u>Question:</u> Pour les 70 ans de papi Jacob, mamie Léa prépare un méga-anniversaire surprise réunissant toute leur belle famille. Pour le méga-gâteau, elle prépare 4 grandes génoises, chacune avec plus de 450g de farine, qu'elle cuit séparément sur 4 tôles. Après cuisson, elle monte le gâteau sur un plateau, étalant crèmes et amandes entre les génoises, puis décore le tout. Pour le transporter, elle met ce gâteau dans une grande boîte en carton. Or, 4 fois 450g font plus de **1.**666g. Grande fidèle du '*5 minutes éternelles*', Mamie Léa se souvient qu'en 2015, le rédacteur soulevait un certain problème de *Hala* dans un cas similaire. Par mesure de sécurité, elle prélève un bout de chaque génoise qui sort du four! Grande *Tsadeket*, non?! Certes, mais mamie Léa commet malgré tout une grande erreur ! **Pourquoi?**

<u>Réponse:</u> Ce méga-gâteau nécessite effectivement un prélèvement de *Hala*, mais Mamie Léa ne le fait pas au bon moment! Expliquons.

Une génoise est faite à partir d'une pâte liquide – donc exemptée avant cuisson. Et pour prélever ce biscuit après cuisson, il faut nécessairement réunir les 1,67Kg de farine qui composent la pâte. Or, ces 4 génoises sont pour l'instant séparées, et *'avant l'heure, ce n'est pas l'heure!'* **La *Hala* prélevée à la sortie du four ne sert donc à rien!**

Le plateau sur lequel elle monte ensuite le gâteau a des parois basses. Seules 2 génoises pénètrent dans l'espace d'entre ces bords. Le gâteau reste donc exempté de *Hala* pour le moment.

Par contre, lorsque le méga-gâteau arrive dans la grande boîte, il subit alors un parfait ***Tsirouf Sal***, et peut –**et doit !**– se faire prélever.

Mais prélever un bout du gâteau à ce moment est cruel, car le gâteau va être défiguré ! Aussi, on résoudra le problème en effectuant un *Tsirouf Sal* **à l'aide d'un torchon, immédiatement après la cuisson**. On recouvrira les 4 génoises d'une serviette. Si possible, on les enveloppera entièrement. Ou au pire, on couvrira les faces supérieures en laissant le tissu descendre un peu sur les bords, et l'on pourra prélever la *Hala* en récitant la *Berakha*.



10. 2 ustensiles dans un grand ustensile. Réalise-t-on un *Tsirouf Sal* quand 2 pâtes sont posées chacune dans un ustensile, que l'on entrepose ensuite dans un plus grand ustensile?

A priori, on évitera cette situation. A posteriori, les pâtes s'associent.

Pour aller plus loin… Nous apprenions qu'il est préférable que les pains ou pâtes se touchent lorsqu'on les associe par *Tsirouf Sal*. Or, lorsque les pâtes sont chacune dans un ustensile, elles ne se touchent pas. Néanmoins, certains considèrent que le fait que les ustensiles soient en contact suffit. [Mishna Beroura ch.457 §7] Cette instruction est cependant discutée, et il sera préférable de veiller à ce que les pâtes ou pains eux-mêmes soient en contact. [Rappelons tout de même qu'a posteriori, les pâtes s'associent même lorsqu'elles ne se touchent pas.]

11. Des **pains dans un sac plastique** s'associent. Si on range plusieurs pains dans des sacs 2 par 2, puis on entrepose tous ces sacs dans un grand sac ou carton, plusieurs pensent qu'ils s'associent tous.

A priori, on veillera alors à réaliser un *Tsirouf Sal* parfait, en mettant tous les pains dans un même panier ou sac. A posteriori, on prélèvera quand même la *Hala* sans *Berakha*.

12. Abordons à présent un cas de *Tsirouf Sal* assez inattendu et très fréquent : **le *Tsirouf Sal* dans le congélateur**.

Question: Sarah pétrit chaque semaine 1kg de farine pour le Shabbat. Sa famille consomme 900g de pain, et elle garde le pain restant (100g) au congélateur. Après 8 semaines, elle a donc 800g de pain au congélateur. Puis elle pétrit un nouveau kilo de farine. Imprévu de dernière minute, sa famille se fait inviter pour Shabbat. Elle range donc ce nouveau kilo de pain au congélateur, à côté des autres. Réalise-t-elle alors un *Tsirouf Sal,* qui impose de prélever la *Hala* de tous ces pains ?

Réfléchissez donc à cette question jusqu'à demain…



Tsirouf Sal de pains entreposés dans le congélateur.

Réponse: Cette question suscite plusieurs interrogations. Expliquons.

a. Nous apprenions que des pâtes ou **pains posés dans 2 récipients, eux-mêmes posés dans un grand récipient, s'associent**. Il faudrait donc prélever ces pains.

b. Toutefois, il se peut que le congélateur ne soit pas considéré comme un récipient, du fait de son **volume supérieur à 40 *Séah*** (~332 litres). En effet, la *Halakha* considère dans plusieurs domaines un tel récipient comme un bien **immobilier**, et non comme un ustensile.

c. De plus, certains considèrent le fait que le congélateur soit toujours posé à une même place fixe, lui attribue un statut **d'armoire fixée au sol** – même lorsque son volume est inférieur à 332L (par ex. un four).

Pour conclure, les décisionnaires préconisent de **prélever la *Hala* sans *Berakha*** s'ils ont **tous été posés sur une même étagère**. A priori, on les sortira tous du congélateur pour faire un parfait *Tsirouf Sal* et prélever avec *Berakha*.

Notons que si ce cas se présente pendant Shabbat, on tolèrera a posteriori de prélever la *Hala*, bien qu'il soit en général défendu de prélever à Shabbat. [On veillera dans ce cas à ne pas effectuer de parfait *Tsirouf Sal,* sous peine de ne plus pouvoir prélever la *Hala* pendant Shabbat!]

Un petit point s'impose...

1. Si on pétrit 2 pâtes distinctes qui atteignent ensemble le volume imposable de Hala, il est possible de les associer par Neshikha - en les collant convenablement - ou par Tsirouf Sal - en les disposant dans un même ustensile qui a des parois.

2. Le Tsirouf Sal peut aussi être réalisé après cuisson, en entreposant dans un même ustensile tous les pains cuits.

A suivre...



3. La condition inhérente pour que 2 pâtes s'associent est qu'elles soient **toutes 2 de même composition**. Mais si on pétrit 2 sortes de pâtes -par ex. l'une plus sucrée que l'autre, ou parce que l'on prévoit de garnir l'une d'entre elles-, ces pâtes ne s'associent pas.

4. L'ustensile qui associe les pains doit nécessairement **avoir des parois**. Il suffit toutefois que le pain que l'on veut associer morde partiellement dans l'espace couvert par les parois. Mais s'il est entièrement au-dessus, il ne peut pas s'associer.

5. Il est aussi possible de réaliser un Tsirouf Sal **en couvrant les pains** ou les pâtes **avec une serviette**. A priori, on veillera à ce que les pains soient **entièrement recouverts**. A posteriori, il suffit que le linge couvre la face supérieure, en descendant légèrement sur les côtés.

6. A priori, **on collera tous les pains** ou les pâtes pour les associer par Tsirouf Sal. A posteriori, on prélèvera la Hala avec Berakha même s'ils ne se touchent pas.

7. Il suffit de réaliser le **Tsirouf Sal un court instant pour imposer** ces pâtes ou pains. Il n'est pas nécessaire de conserver cet état jusqu'au prélèvement.[6]

8. Deux pâtes dans 2 ustensiles, eux-mêmes posés dans un grand ustensile: si les parois de ce dernier sont plus hautes que les premiers, les pâtes ou pains s'associent. Ainsi, 2 sacs de pains qui n'ont pas encore été imposés que l'on entrepose ensuite dans une même caisse devront être prélevés.

9. Quant à des sacs rangés dans un congélateur, si on les a posés sur une même étagère, il sera préférable de prélever la Hala sans Berakha**,** ou encore, les sortir tous et les associer franchement par Tsirouf Sal parfait pour les prélever avec Berakha.

6- Nous apprendrons toutefois que ces 2 pâtes doivent a priori être à proximité l'une de l'autre [lois de *Moukaf*].



Comment réaliser la Hafrashat Hala

1. Initialement, la *Hala* est une taxe de la Torah attribuée aux *Cohanim*. A l'époque, on veillait à pétrir la pâte puis à prélever la *Hala* en respectant les lois de pureté, car une *Hala* impure ne pouvait pas être consommée par le Cohen. Bien que la Torah n'impose pas de quantité, nos Maîtres instaurèrent de prélever 1/24e de la pâte.

A notre époque, il n'est plus possible de se purifier totalement, faute de cendres de la vache rousse. La *Hala* n'est donc plus consommable. On se contente de ce fait de prélever un bout que l'on brûle.

2. L'usage **ashkénaze** –fondé sur le *Rama*– est de prélever **un *Kazaït* de pâte** – soit 27g. Tandis que l'usage **séfarade** rapporté par le 'Hida est de ne prélever qu'**un petit bout**.

3. Comment procéder au prélèvement? Il existe une différence essentielle entre les obédiences séfarade et ashkénaze.

- Un **séfarade** prononce **d'abord la *Berakha*, puis prélève** un bout de la pâte, et déclare ensuite: ***Harei Zo Hala*** – *Ce bout est la Hala*.
- Un **ashkénaze** quant à lui **commence par couper un bout** de *Hala* [27g] **en veillant à ne pas le désigner comme *Hala***. Puis, **il l'enveloppe** d'un papier ou sachet, **le repose** sur la pâte, et **récite la *Berakha***, qu'il fait immédiatement suivre de la phrase ***Harei Zo Hala***.

Pour aller plus loin...

Pourquoi cette différence? Les *Rishonim* discutent sur la nécessité de déclarer '*Harei Zo Hala*' pour désigner la *Hala*. Le Rambam en dispense, car la *Berakha* prononcée suffit pour sanctifier ce bout. Tandis que le Raavad impose de le dire.

Or, toute *Berakha* sur une Mitsva doit être récitée **juste avant** la réalisation, sans aucune interruption. Selon le Rambam, 'juste avant' signifie **avant de prélever**, et selon le Raavad, **avant de désigner le bout**, afin de ne pas interrompre la *Berakha* et la désignation par le fait de couper un bout de la pâte.



Lois de Moukaf - proximité

1. Lors du prélèvement, le bout de *Hala* séparé doit a priori **être à proximité de la pâte qui se fait acquitter**. Par ex. si l'on pétrit 2 pâtes imposables de *Hala*, chacune située à un endroit différent, il est défendu de prélever un bout de l'une pour acquitter aussi la seconde.

Notons tout de même qu'a postériori, le prélèvement est validé même si les 2 pâtes sont aux 2 bouts du monde. Plus encore, dans certains cas de doutes, afin d'éviter des problèmes, il sera permis d'avoir recours à cette solution (Cf. l'usage de Rav S-Z Auerbach zatsal rapporté le 29 Heshvan).

2. Plusieurs critères définissent les paramètres de 'proche' et 'éloigné', mais nous n'étudierons pas ces règles de fond. Retenons juste quelques remarques importantes.

Nous rapportions hier qu'un ashkénaze doit d'abord séparer le bout de pâte qu'il prévoit de désigner, afin de faire suivre la *Berakha* par la déclaration '*Harei Zo Hala*'. Il est important de **reposer ensuite ce bout dans l'ustensile** ou se trouve la pâte. Autrement, le prélèvement sera réalisé sans que la pâte et la *Hala* ne soient à proximité, et l'on perdra la Mitsva de prélever du *Moukaf*.

Cette règle est aussi **valable pour un séfarade qui prélève** une pâte **sans *Berakha***. Puisqu'il devient alors nécessaire de déclarer *'Harei Zo Hala'*, il faudra auparavant séparer le bout **sans la sanctifier**, **puis on le reposera dans l'ustensile**, et on le désignera *Hala* seulement après.

3. Lorsque l'on pétrit 2 pâtes qui sont imposables chacune de *Hala*, il n'y a aucune contre-indication à ne **prélever que d'une pâte pour dispenser les 2**, **à condition de respecter les lois de *Moukaf***. Soit :

- Si les pâtes sont posées **sur une table**, elles n'ont **pas besoin d'être en contact**. Plus encore, elles n'ont pas même besoin d'être posées sur une même table, tant qu'elles sont **dans une même pièce face à face**.
- Si les pâtes sont **chacune dans un ustensile**, ces ustensiles doivent se toucher. L'on pourra aussi recouvrir les 2 pâtes par un même linge.



1. Complétons les **instructions techniques du prélèvement**.

- Pour un séfarade: une fois que la pâte est convenablement pétrie, on se lève et prononce la *Berakha* suivante:

בָּרוּךְ אַתָּה ה'... אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ לְהַפְרִישׁ חַלָּה תְּרוּמָה

Baroukh Ata... Asher kideshanou... Léhafrish Hala Terouma

Puis on coupe un petit bout de la pâte. Il est souhaitable de dire la phrase '*Harei Zo Hala*' – *Ceci est la Hala*.

- Pour un ashkénaze: une fois la pâte pétrie, on prépare le futur bout de *Hala* en le séparant de la pâte, **sans le désigner**. Puis on l'enveloppe et le replace dans le récipient, ou à proximité de la pâte si celle-ci est posée sur la table. On dit alors la *Berakha*:

בָּרוּךְ אַתָּה ה'... אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ לְהַפְרִישׁ חַלָּה

Baroukh... Léhafrish Hala [Certains ajoutent: ***Min ha'Issa***]

Puis on dit immédiatement après la phrase ***Harei Zo Hala***.

2. Ce bout de *Hala* est à présent interdit à la consommation. Il faut veiller à ne pas le remettre dans la pâte, et même de **veiller à avoir les doigts propres** avant de continuer à travailler la pâte.

3. Si un **ashkénaze se trompe et désigne le bout** qu'il lève en disant *Harei Zo Hala*, il ne pourra **plus réciter la *Berakha***. Il sera aussi défendu de remettre ce bout dans la pâte.

4. De même, si un **séfarade lève un bout de *Hala* trop grand**, il ne pourra **pas le remettre** partiellement **dans la pâte**, car ce bout est devenu *Hala* lorsqu'il l'a levé.

5. Que fait-on de la *Hala* après le prélèvement? Une fois prélevée, la *Hala* doit a priori être brûlée au feu, à cause de son impureté.

6. Si l'on ne peut pas brûler la *Hala*, il faudra la **poser dans la poubelle sans qu'elle ne s'abime**. A cet effet, plusieurs décisionnaires stipulent de l'envelopper auparavant de 2 épaisseurs. Rav S. Z. Auerbach zatsal explique qu'en utilisant un sachet plastique, il n'y a plus de nécessité de doubler la protection, car la *Hala* ne se détériore pas.

HALAKHA - '*Hala*

1. La *Hala* étant interdite à la consommation, il faut **veiller à ce qu'aucun autre aliment ne cuise dans le four**, si on la brûle dedans.

2. Le prélèvement de la *Hala* est une des **3 Mitsvot qu'une femme doit réaliser prioritairement**. Si un homme souhaite prélever la *Hala*, il ne peut le faire sans l'autorisation de sa femme. Autrement, certains lui imposent de verser à sa femme une indemnité de 10 pièces d'or[7].

3. Selon le *Ben Ish Haï*, un homme s'efforcera d'accomplir cette Mitsva au moins une fois par an.

4. Si l'on est invité chez des gens non méticuleux sur la Halakha, et que l'on craint que la *Hala* n'ait pas été prélevée correctement, il est conseillé d'ôter discrètement une petite miette d'une tranche de pain, et de dire '***Harei Zé Hala***'. On pensera à dispenser les autres pains de la même fournée. Puis on pourra jeter cette miette, sans la brûler.

Il est aussi permis de procéder ainsi **pendant *Shabbat***, quand on a un doute sur le prélèvement de la *Hala*.

5. Les oublis de prélèvement de la *Hala* sont fréquents, notamment à cause du *Tsirouf Sal* qui n'est pas bien connu et maîtrisé de tous. Aussi, Rav S.Z. Auerbach adopta l'usage à chaque veille de Pessah de prélever la *Hala* en dispensant les éventuels oublis de *Hala* de Jérusalem des *Matsot* – qui ne sont imposables qu'après cuisson.

Depuis, l'usage s'est répandu que beaucoup de rabbins prélèvent tous les vendredis la *Hala* en acquittant les éventuels oublis ou erreurs de leur ville. Même si ce prélèvement ne remplit pas la condition de *Moukaf*, la *Guemara* enseigne qu'il vaut parfois mieux faire une petite entorse pour éviter que d'autres n'en réalisent de plus graves!

Aussi, si un habitant d'Israël[8] réalise pendant Shabbat qu'il a omis de prélever la *Hala*, il demandera au rav de son quartier si les Rabanim de son secteur assurent cette permanence.

7- Cette indemnité est le montant fixé pour celui qui vole la Mitsva d'un autre.

8- Tandis qu'en diaspora, il est permis de manger du pain en laissant un bout que l'on prélèvera après Shabbat.

PARASHAT HASHAVOUA



ETUDE HEBDOMADAIRE

Bereshit 60

Le manque : une bénédiction !

Noa'h 62

La patience d'Hashem
Le rapport entre Avraham et Loth - étude suivie

Lekh-Lékha 68

Le rapport entre Avraham et Loth - étude suivie

Vayéra 76

Le rapport entre Avraham et Loth - étude suivie
Avraham et Loth : une proximité discutée
Loth : Tsadik ou Rasha ?
La réelle motivation de Loth : une soif d'argent
Une bonne action, résultat de l'habitude ou d'un choix ?
Servir Hashem avec notre note personnelle
Kirouv ? Vigilance...
Discerner les motivations profondes de nos actions
L'entrain, condition de base du Kirouv
Pileguesh Baguiv'a : une similitude avec Sedom ?
Ne pas étouffer la voix de la vérité

Hayei Sarah 92

Les actions déterminent la grandeur d'un homme

Toledot 94

Parents-enfants : une fierté mutuelle

Remerciements

עֵץ חַיִּים הִיא לַמַּחֲזִיקִים בָּהּ וְתֹמְכֶיהָ מְאֻשָּׁר

La Torah est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent. Ceux qui la soutiennent seront bienheureux

Plusieurs personnes nécessitant une aide du ciel particulière ont pris part à la diffusion de ce livre. Aidons-les à obtenir la miséricorde d'Hashem, en priant avant notre étude :

Pour la Hatslakha

- Pour la Guéoula rapide du Am Israël (Michaël Yichaï)
- Hatslakha à notre ami Stanley Chicheportiche et sa famille !
- Bonne délivrance à Yaël Hassiba Sultana bat Martine Miryam !
- Hatslakha à Ilan, Lirôn et Yona Partouche ! (Roger et Céline Partouche)
- Bonne délivrance à Léa Rahel bat Simha !

Pour le Zivoug Hagoun

- Miryam Elisheva bat Suzanne
- Julia Déborah Eugénie bat Josiane
- Hava Muriel Fleur bat Jeanne

Remerciements

Pour la guérison

- Ruth bat Traina
- Simha bat Massoudi
- Laurence Sabrina Ruth bat Rahel (de son frère Stéphane Arfi)
- Julien Nissim Ben Aziza, jusqu'à 120 ans en bonne santé. De la part de la famille Gozlan (Israël)

Pour un Ben Zakhar

- Esther Avigaïl bat Martine Miryam et Michael Aharon ben Sylvie Tsipora

Pour l'élévation de l'âme

- Esther bat Simha z"l
- Simha bat Siloula z"l
- Adèle bat Sol TARRAB née Wahnish z"l - 11 Hechvan
- Amram Yona ben Hana z"l - 4 Shevat
- Laure Léa bat Beila z"l - 18 Tamouz
- Hanna bat Sultana z"l - 4 Tamouz
- Shalom ben Habiba z"l - 23 Tamouz
- Haïm ben Abraham Guedj z"l - 19 Tishrei
- Zara bat Mazal Tov Chicheportiche z"l - 1 Av 5776
- Lilly Rahel bat Asher z''l - 1 Tamouz
- Nissim ben Ahouda Chicheportiche z"l
- Michaël Novikov z''l

Vous souhaitez, vous aussi, dédier une page d'étude :

appelez - nous au 01 77 38 46 78 (France) 054 700 32 54 (Israël)

BÉRÉSHIT

Semaine du 18 au 24 Tishrei 5778 - 08/10/17 au 14/10/17

Quand Hashem punit le serpent pour avoir entraîné Adam et Hava à la faute, Il lui dit: כִּי עָשִׂיתָ זֹּאת אָרוּר אַתָּה מִכָּל הַבְּהֵמָה וּמִכֹּל חַיַּת הַשָּׂדֶה עַל גְּחֹנְךָ תֵלֵךְ וְעָפָר תֹּאכַל כָּל יְמֵי חַיֶּיךָ – *Parce que tu as fait cela, tu es maudit parmi tous les animaux de la terre. Tu te traîneras sur le ventre,* ***et tu te nourriras de poussière tous les jours de ta vie****.*

Le fait de se nourrir de la poussière est une malédiction. Pourtant, la *Guemara* dans *Berakhot* [57A] traite de l'interprétation des rêves, et enseigne que voir un serpent en rêve est un bon présage. Il signifie que l'homme obtiendra prochainement son gagne-pain facilement. Et Rashi d'interpréter: le serpent se nourrissant de terre, il en trouve partout à sa guise. Incroyable! Le fait que le serpent soit contraint à se nourrir de la terre s'avère-t-il être un bienfait?!

Une des explications répond que justement, la malédiction du serpent est de ne jamais manquer de rien! Plusieurs versets des *Tehilim* et d'*Iyov* montrent qu'Hashem veille à ce que chaque créature reçoive sa subsistance, chacune à son moment précis. Un verset de *Tehilim* [CH.104] dit: '*Les lionceaux rugissent après la proie, demandant à Hashem leur nourriture*'. La malédiction du serpent est qu'Hashem lui ait retiré sa *Hashga'ha* – Sa providence. Qu'il mange autant qu'il veuille, pourvu qu'il ne Lui demande jamais rien! Remarquons que le serpent y perd finalement beaucoup: tout ce qu'il mange a ce même goût plat de poussière!

A contrario, la *Guemara* [YEVAMOT 64A] enseigne qu'Hashem éprouve parfois le juste parce qu'Il aime ses prières. Naturellement, l'homme se laisse

emporter dans la routine monotone de la vie, oubliant qu'Hashem l'aime et veille sur lui à chaque instant. En '**récompense**' des bonnes actions du juste, Hashem le rapproche de Lui et éveille son amour. Que fait-Il? Il tarde à lui donner sa subsistance, pour qu'il L'implore, et s'inculque que chaque respiration est un cadeau du ciel qui peut être une très bonne occasion de remercier Hashem !



NOAH

Semaine du 25 Tishrei au 1 Heshvan 5778 - 15/10/17 au 21/10/17

Les derniers versets de *Béréshit* racontent que 10 générations après la création du monde, Hashem voulut le détruire car les hommes étaient devenus pervers. Hashem décida cependant d'épargner Noah, et de rebâtir le monde à partir de ce juste. Ainsi, Il se dévoila à Noah et lui dit: קֵץ כָּל בָּשָׂר בָּא לְפָנַי וְהִנְנִי מַשְׁחִיתָם אֶת הָאָרֶץ – *le terme de tous les êtres est arrivé ... Je vais les détruire avec la terre.* עֲשֵׂה לְךָ תֵּבַת עֲצֵי גֹפֶר – *Construis une arche en bois de Gofère ...* וַאֲנִי הִנְנִי מֵבִיא אֶת הַמַּבּוּל מַיִם עַל הָאָרֶץ – *Et Moi, Je vais amener le déluge sur la terre ...*

L'ordre des versets semble inversé. Il aurait été plus logique de prévenir d'abord Noah du déluge, et de lui ordonner après de construire l'arche pour y échapper. Pourquoi cette chronologie n'est pas respectée?

Rav Moshé Feinstein ZATSAL répond: l'arche servit certes à sauver Noah, mais Hashem ne manquait pas de moyens pour l'épargner. S'Il lui prescrivit de construire spécifiquement ce bateau, c'est parce qu'Il avait une seconde raison, qu'Il ne lui dévoila pas. L'ordre de bâtir l'arche précéda donc l'annonce du déluge, parce qu'Il attendait que Noah accomplisse Son commandement sans mettre en jeu aucune raison aussi logique soit elle.

Le *Midrash* dévoile qu'effectivement, la construction de l'arche s'avéra avoir un but en soi. Nos Maîtres enseignent qu'elle s'étala sur 120 ans. Durant cette longue période, les hommes questionnèrent Noah sur son étrange entreprise. Et Noah leur répétait constamment qu'Hashem s'apprêtait à provoquer un cataclysme. Ainsi, la construction de l'arche servait à les éveiller à la *Teshouva*.

Nous déduisons de cet enseignement deux leçons importantes. La première, il faut apprendre à accomplir les Mitsvot d'Hashem en tant que telles, et non parce que nous leur trouvons une certaine logique. En effet, nous Le servons avec notre intellect, mais nous ne servons pas notre intellect. Et la seconde, c'est la patience infinie qu'Hashem a pour Ses créatures, qu'Il avertit toujours avant de sévir, car Il souhaite leur vie. A nous d'être attentifs pour saisir Ses messages !

Le rapport entre Avraham et Loth
(au travers de Noah - Lekh Lékha - Vayéra)

Le *'Houmash* de *Béréshit* est appelé dans la *Guemara* [Avoda Zara 25A] le *Sefer Hayashar* – le livre des droits, parce qu'il raconte la vie des Patriarches, que la Torah a appelés 'les (hommes) droits'.

Le but essentiel de la Torah est d'enseigner les Mitsvot; toutes les histoires qui y sont ramenées ont certes une grande importance, mais auraient dû faire l'objet d'un livre annexe [Cf. Ramban Bereshit 1:1].

Et voilà que des lois essentielles telles que celles du Shabbat ou de pureté ne sont quasiment pas explicites dans la Torah, laissant aux Sages le soin de les déduire à partir de règles dialectiques, tandis que la Torah rallonge à profusion sur les histoires des Patriarches! Et le *Midrash* de s'émerveiller, à propos du récit d'Eliezer –le serviteur d'Avraham– qui alla chercher une épouse pour Itzhak: '*Rabbi Aha enseigne : un simple dialogue d'esclave des Patriarches est plus estimé que tant de Mitsvot si essentielles!*' Puisqu'Hashem a décidé d'inclure ces récits dans la Torah, ils prennent désormais une place plus conséquente que le but initial de la Torah – les Mitsvot!



Shabbat prochain, nous commençons la saga des Patriarches. Pour les 3 prochaines semaines, la Torah racontera plusieurs épisodes de la vie d'Avraham. Sa vie et ses 10 épreuves sont porteuses de grandes leçons de *Moussar*.

Ainsi, nous avons choisi d'approfondir un thème qui apparaîtra à plusieurs reprises dans les 2 prochaines *Parashiot* : le rapport entre Avraham et son neveu Loth. Dans un premier temps, nous nous contenterons de raconter uniquement quelques anecdotes de leurs vies à la lumière des *Midrashim*. Nous découvrirons aussi la perversité des habitants de Sedom et Amora [Sodome et Gomorrhe], où Loth décida de s'installer. Et dans un second temps, nous analyserons quelques éléments du récit, pour en déduire des leçons de *Moussar*, notamment à travers les écrits du Saba de Slavodka et du Rav Elyahou Dessler zatsa'l.

Avant qu'Avraham Avinou ne naisse, Nimrod régnait sur Babel, et conquit petit à petit le monde entier. L'orgueil de cet impie l'incita à se prendre pour Dieu, et il organisa en l'an 1996 la construction de la tour de Babel, pour faire une guerre contre Hashem – Celui qui intervenait de temps en temps sur terre pour la détruire, comme Il l'avait fait quelque 300 ans auparavant, à l'époque de Noah.

Un des grands conseillers de Nimrod était Téra'h, le père d'Avraham. Le soir où naquit Avraham, en l'an 1948, les astrologues de Nimrod virent une grosse étoile filer depuis l'Est, et avaler 4 étoiles qui se trouvaient aux 4 points cardinaux. L'interprétation sautait aux yeux: l'enfant qui venait de naître serait un grand, qui vaincrait les 4 grands rois de la région; en l'occurrence … Nimrod! Craignant de se faire punir pour avoir dissimulé leur vision, ils s'empressèrent d'en faire part au monstre. Sur leur conseil, Nimrod convoqua Téra'h, et lui proposa d'acheter son nouveau-né pour une somme colossale, pour le tuer.



Dans un premier temps, Téra'h tenta de raisonner cet arrogant: « Mon maître! Je vais réfléchir à ta proposition. Mais pour l'instant, je souhaiterais que tu me conseilles sur une autre affaire. Je possède dans mon étable un cheval extraordinaire, robuste et majestueux. Ce soir, un commerçant m'a proposé de l'acheter, et il me payera en contrepartie plusieurs granges pleines d'orge, de la plus fine qualité. Penses-tu que cette affaire soit intéressante?»

Nimrod ne saisit pas l'allusion, et leva le ton: «Est-ce à toi que je confie la gestion de mon royaume?! Si tu n'as plus ton cheval, à quoi bon toutes les granges du monde!»

Téra'h reprit: «Et toi, ne me proposes-tu pas tout l'or du monde contre mon fils?! Sans mon aîné pour hériter de moi, qui jouira de ma richesse ?!»

Mais l'orgueilleux ne supporta pas la remontrance …

Nimrod s'emporta contre Téra'h, et voulut l'exécuter sur le champ. Téra'h se jeta à terre, déplora son impertinence, et implora Nimrod de lui pardonner d'avoir laissé ses sentiments prendre le dessus sur la 'raison'. Nimrod l'excusa, et lui laissa 3 jours pour convaincre sa femme de vendre leur fils aîné.

Pour la grande chance de Téra'h, la nuit dans laquelle sa femme accoucha, sa servante aussi mit au monde un garçon. Lorsque les émissaires de Nimrod vinrent embarquer le petit Avraham, Téra'h échangea les berceaux … La lumière du monde fut ainsi sauvée!

Dès l'âge de 3 ans, l'enfant prodige s'interrogea sur l'essence du monde. Il s'intéressa à toutes les croyances de l'époque, et décela leur vanité. Jusqu'à ce qu'il soit amené à conclure de la présence d'un

Être suprême, éternel, qui a tout créé. Il décida alors de Le servir, et approfondit Sa connaissance.

Hashem admira sa détermination et son assiduité. Dans un premier temps, Il lui ouvrit le cœur à la Sagesse suprême. Puis ce fut l'ange Gavriel qui vint lui dévoiler les mystères de la création. Bientôt, il rédigea même le *Sefer haYetsira* – le livre de la création, que nous possédons encore aujourd'hui.

Lorsqu'Avraham fut âgé de 48 ans, sa mère remarqua sa profonde sagesse. Elle l'entendit à maintes reprises raisonner les idolâtres qui venaient acheter des pantins chez son père, un commerçant d'idoles. Il avait le don de s'adresser à chacun selon son intellect. Elle le dépêcha chez Téra'h pour qu'il prête oreille à ses propos. Mais la philosophie d'Avraham n'était pas d'actualité! Cette année-là, le monde entier se préparait à construire l'immense tour de Babel! Téra'h fut exaspéré par son fils, et alla révéler à Nimrod que sa femme l'avait dupé quelques années avant, pour épargner Avraham.

A l'écoute de cette nouvelle, Nimrod frémit. Mais ses conseillers le calmèrent, et lui suggérèrent de le jeter au trou, en ne lui donnant qu'une ration de pain journalière, sans eau.

Un an après, Nimrod réunit son conseil pour délibérer de la sentence destinée à Avraham. Mais les présents raillèrent : «Un an sans eau! Penses-tu qu'il soit encore en vie?!» Et pourtant! Lorsque le gardien de la prison se rendit à son trou, il découvrit Avraham resplendissant! Une source d'eau avait jailli, et l'ange Gavriel venait lui enseignait la Torah quotidiennement!

Lorsque Nimrod entendit cela, il condamna Avraham à monter sur le bûcher d'Our Kasdim. Il invita tous ses partisans à apporter des bois.

Pendant 40 jours, ils s'en donnèrent tous à cœur joie. Ils apportèrent une quantité colossale de combustible pour exterminer cette nouvelle conscience du monde. La chaleur de la fournaise n'avait pas d'égale. Il était impossible d'y résister, même à plusieurs lieues.

Or, aucun bourreau ne parvenait à accompagner Avraham aux flammes. Tous brûlaient dès les premiers pas en direction d'Our Kasdim. Le Satan s'incarna alors en conseiller, et suggéra de catapulter Avraham au cœur de la fournaise. Ainsi fut fait, ce qui coûta d'ailleurs la vie des tortionnaires, brûlés vifs avant même d'avoir actionné la catapulte. Tandis que les proches d'Avraham le suppliaient d'accepter la divinité de Nimrod et d'être ainsi épargné, Avraham restait inflexible. Il était prêt à offrir sa vie au Dieu unique.

Avraham fut donc jeté dans la fournaise... Mais les flammes ne le consumèrent pas! Il se promena dans la fournaise pendant 3 jours.

Avraham avait un frère, Haran, qui était aussi le père de sa femme Sarah et de Loth. Lorsque Haran vit ce miracle, il décida lui aussi d'adorer Hashem. Nimrod le catapulta. Mais sa croyance étant conditionnée, Haran n'eut pas le mérite d'être sauvé.

Tous ceux qui assistèrent au spectacle comprirent la grandeur du Dieu d'Avraham, et décidèrent de L'adorer. Chacun commença à étudier cette nouvelle croyance. Un *Midrash* raconte que même Nimrod offrit à Avraham un fils en esclave, qui devint le célèbre Eliezer, son fidèle serviteur.

LEKH LEKHA

Semaine du 2 au 8 Heshvan 5778 - 22/10/17 au 28/10/17

Pendant les quelques années qui suivirent l'épisode d'Our Kasdim, Avraham enseigna sa croyance aux habitants de 'Haran, sa ville natale. Il rapprocha un grand nombre de personnes du Dieu unique.

Jusqu'au jour où Hashem se dévoila à lui, et lui ordonna de quitter son pays natal, pour se rendre vers une terre inconnue. Avraham accepta de quitter sa célébrité et son confort, pour devenir le premier juif errant. Parce que וְקוֵי יְהוָה יַחֲלִיפוּ כֹחַ - *Ceux qui mettent leur espoir en Hashem renouvellent leurs forces*, mettre sa confiance en Hashem ne peut jamais décevoir!

Plusieurs de ses disciples refusèrent de se séparer de lui, et l'accompagnèrent vers la terre inconnue. Loth aussi, son neveu et beau-frère, le fils de Haran, suivit Avraham. Les motivations de Loth dans ce voyage font l'objet de grandes discussions. Certains affirment qu'il était encore impie, mais était intéressé à s'attacher à son glorieux oncle. A contrario, d'autres pensent que ses intentions étaient certes bonnes, mais pas parfaitement intègres.

Même Avraham qui l'accepta fait l'objet de quelques critiques. Les *Baalei Tossafot* [Riva et Bartenoura] rapportent au nom du *Midrash* qu'Hashem et Sa cour céleste débattaient sur le sujet! La cour céleste voulait condamner Avraham pour avoir embarqué Loth. Le *Midrash Rabba* ajoute que l'on reprochait à Avraham d'avoir pris Loth en guise d'héritier, du fait qu'il n'avait pas d'enfant. Tandis qu'Hashem, qui

connaît la profondeur des cœurs, témoignait que la seule intention d'Avraham était de rapprocher son neveu à la croyance d'Hashem. Et le *Midrash Rabba* d'ajouter, au nom de Rabbi Youda: 'Il rapproche d'Hashem tous les étrangers, ne peut-il pas rapprocher Loth, le fils de son frère!'

[Notons que ces avis opposés referont surface dans le *Midrash*, lorsqu'Avraham décidera de se séparer de Loth.]

Lorsqu'Avraham arrive en Erets Israël, une grande famine frappe le pays. Mais Avraham ne doute pas un instant de la capacité d'Hashem à accomplir sa promesse, et va se réfugier en Egypte, avec tout son campement.

Après quelques péripéties, Avraham quitte l'Egypte, désormais riche en esclaves et en troupeaux. Il regagne Erets Israël, et s'installe près de Beit El. Loth, qui continuait à suivre Avraham, était lui aussi devenu très riche. Une grande discorde éclata entre les bergers d'Avraham et ceux de Loth. Ces derniers se permettaient de faire paître leurs troupeaux dans des champs occupés, sous prétexte que Hashem avait donné cette terre à Avraham, qui n'avait d'autre héritier que Loth. Ils affirmaient que la terre entière leur revenait de droit! Or, Hashem n'avait pour le moment que promis la terre; elle appartenait encore aux Cananéens et aux Phérézéens. La situation était très embarrassante, d'autant plus que Loth ressemblait particulièrement à Avraham. Il n'était pas question d'attiser la colère des peuplades locales! Aussi, Avraham décida-t-il de se séparer de Loth, et lui proposa de choisir la région qui l'intéressait.

A cette époque, la région de la mer Morte était encore vivante et verdoyante. Cette pleine, composée de 5 villes –Sedom, Amora, Adma,



Tsvoyim et Tso'ar–, était l'une des plus belles contrées au monde. Ses habitants jouissaient d'une opulence hors pair. Mais le cœur humain est ingrat! Lorsque tout va bien, sa *Neshama* va au plus mal! La prospérité anéantit de leur cœur toute trace de bon sens et de générosité. Ils développèrent une philosophie de vie perverse, qui n'eut d'égale dans toute l'histoire.

Loth se laissa éblouir par l'opulence, et choisit de migrer vers la perversité, espérant probablement garder une forme de moralité.

Dès qu'Avraham fut séparé de Loth, Hashem se dévoila à Lui et lui promit une descendance aussi nombreuse que la poussière de la terre, à qui Il donnerait la terre d'Israël.

A cette époque, les 5 communautés de la région de la mer Morte se firent conquérir par 4 puissants rois – et notamment Nimrod. Elles restèrent sous leur domination durant 12 ans, puis se rebellèrent pendant 13 ans. Au terme de ces 25 ans, les 4 rois firent une guerre contre les 5 rois, qu'ils vainquirent. Ils s'emparèrent du butin des 5 villes, et prirent une partie de la population en captivité, dont Loth. Or, celui-ci ressemblait à s'y méprendre à Avraham. Les 4 rois s'enorgueillirent d'avoir capturé Avraham. Og, un géant de l'époque, s'empressa d'avertir notre Patriarche de la situation.

Accompagné d'Eliezer, Avraham rattrapa les 4 rois. A eux deux, ils ripostèrent de manière miraculeuse: ils jetaient en direction de leurs ennemis du sable qui se transformait en flèches. Avraham libéra ainsi tous les captifs.

Le roi de Sedom aussi fut sauvé miraculeusement. Pendant les combats, il s'enfuit avec le roi d'Amora, et ils tombèrent dans un puits de soude brûlant. Le roi d'Amora périt instantanément brûlé. Le roi de



Sedom fut quant à lui sauvé in extremis. Lorsqu'Avraham passa près du puits, le roi fit le geste de vouloir sortir à la rencontre d'Avraham. Par le mérite d'avoir voulu honorer le bien-aimé d'Hashem, il fut sauvé. Grâce à cette anecdote, Hashem fit taire les négationnistes qui doutaient du miracle qui épargna Avraham d'Our Kasdim.

Le roi de Sedom voulut offrir le butin à Avraham, et ne récupérer que les habitants. Mais Avraham refusa ces cadeaux: Hashem lui avait promis de l'enrichir, et il n'était pas question de laisser un homme imaginer être la source de sa fortune! Avraham se soucia toutefois de récompenser ses quelques alliés qui protégèrent ses biens pendant cette guerre, puis préleva le *Maasser* –le dixième– du butin qu'il offrit à Malki Tsedek, le prêtre et roi de Jérusalem [qui était en fait Shem, le fils de Noa'h], puis restitua le reste du butin à Sedom.

Malgré les péripéties des 5 villes de la région de Sedom, leurs habitants replongèrent vite dans leur perversité. La *Guemara* dans *Sanhédrin* [109B], ainsi que plusieurs *Midrashim* [Cf. Yalkout Méam Loez 18 :2] relatent quelques exemples de leur immoralité.

- A quelques heures de ces villes se trouvait un endroit paradisiaque. Les habitants se réunissaient de temps à autres pour quelques jours de vacances, et chantaient et dansaient sans aucune barrière de *Tsniout* – de pudeur/décence. Ils finirent par tous se dépraver.
- La triste règle de 'ce sont ceux qui en ont le plus qui en donnent le moins' fut amplement vérifiée par les habitants de ces villes. Ils jouissaient d'une abondance extraordinaire, au point de ne plus supporter la présence d'étrangers sur leur territoire, de peur qu'ils ne leur 'volent' un tant soit peu de leur richesse. Ils allèrent même jusqu'à couper tous les arbres des alentours, pour décourager les oiseaux migrateurs de faire halte dans leur région.



Ils établirent ainsi toutes sortes de règles 'd'hospitalité' pour dissuader les quelques dérangeurs de remettre un jour les pieds dans leur secteur:

- Lorsqu'un pauvre passait dans leur ville, chacun lui donnait une pièce sur laquelle il avait écrit ses initiales, tandis qu'ils interdisaient aux commerçants de vendre aux étrangers. Une fois que le misérable mourrait de faim, chacun revenait récupérer sa pièce.
- Ils possédaient aussi des lits spéciaux pour offrir le gîte aux hôtes de passage dans la ville. Il y avait 2 sortes de lits, des petits et des grands, pour les grands et les petits, mais … inversement proportionnels! Ainsi, lorsque le grand s'endormait sur un petit lit, ils allaient lui couper les pieds pendant qu'il dormait. Et lorsque un petit s'endormait sur un grand lit, 6 personnes venaient l'étirer, 3 à sa tête, et 3 à ses pieds. Le malheureux voyageur hurlait de toute son âme, mais ces pervers ne cessaient pas leur jeu sadique.
- Lorsqu'ils repéraient quelqu'un qui cachait des objets de valeur dans sa maison, ils lui confiaient un flacon d'essence de pêche à garder précieusement dans son coffre-fort. Puis, ils cambriolaient sa maison, en se rendant directement au coffre qui diffusait à présent une agréable odeur de pêche.
- Lorsqu'un marchand d'une ville voisine apportait une cargaison de dattes ou de figues, les habitants l'entouraient comme des rapaces pour goûter 'un seul petit fruit', jusqu'à ce que le malheureux vendeur se retrouve dépouillé de sa marchandise.

Si les coutumes de Sedom et des alentours étaient cruelles, la 'législation' était encore davantage ahurissante. Toutes sortes de lois étaient décrétées pour favoriser leur idéologie d'égoïsme, d'extra-capitalisme-monopoliste, et de consommation à outrance:

- Il était formellement interdit de donner à manger à un pauvre.



- Celui qui organisait une fête n'avait le droit de n'inviter personne d'extérieure à la ville.
- Celui qui avait des taureaux devait faire paître les troupeaux de la ville pendant un jour, tandis que celui qui n'en n'avait pas devait donner 2 jours de travail. Le Maharal explique: s'il n'a pas de taureaux, c'est qu'il n'a pas de champ, donc plus de temps libre ...
- Celui qui traversait un fleuve en empruntant le pont devait payer une taxe d'une pièce, tandis que celui qui le traversait à la nage devait payer 2 pièces.
- Il arriva une fois qu'un habitant se disputa avec son voisin, et mit un coup à sa femme enceinte, lui faisant perdre son embryon. Lorsque l'agressé traduisit l'agresseur en justice, on condamna l'agresseur à l'indemniser ... en remettant un bébé dans le ventre de sa femme!
- Un jour, un homme coupa l'oreille de l'âne de son voisin. Le juge condamna le fauteur à garder l'âne chez lui, en le nourrissant et l'entretenant [et en l'utilisant!] jusqu'à ce que son oreille repousse.

Malgré la perversité des coutumes de Sedom, les *Midrashim* relatent des anecdotes de justes qui échappèrent aux griffes de ces vautours:

- Un jour, Eliezer alla rendre visite à Loth à Sedom. Il préféra traverser le fleuve à la nage plutôt que de payer. Quand on lui demanda une double taxe, une dispute éclata, et il reçut un méchant coup qui le fit saigner. Lorsqu'Eliezer traduisit l'agresseur en justice, c'est Eliezer que l'on condamna à payer non seulement le prix de la traversée, mais en sus celui de la saignée! Eliezer souleva alors une grosse pierre qu'il jeta à la tête du juge. Celui-ci saigna abondement, et Eliezer reprit: 'Concernant le règlement de la saignée, versez-la directement à mon créancier!'



- Un soir, Eliezer se retrouva à Sedom. Plusieurs habitants vinrent lui proposer généreusement le gîte [vous vous souvenez, les petits et grands lits?]. Eliezer connaissant leur coutume, argua qu'il était en deuil de sa mère, et ne pouvait accepter d'invitation. Il se rendit ensuite à une fête, espérant se restaurer. Un habitant s'approcha de lui et lui demanda qui l'avait invité. Il répondit à voix haute : «Tu ne te souviens pas? C'est toi qui m'as dit de venir!» Celui-ci quitta la salle hâtivement, de peur que ses voisins ne le soupçonnent. Au fur et à mesure de la soirée, chaque convive lui posa la même question, et Eliezer répondit de la même façon, jusqu'à ce qu'il se retrouve tout seul!
- Un pauvre orphelin ne possédait pas de taureau. Lorsque son tour de pâturage arriva et qu'on le réquisitionna pour 2 jours de travail, il s'éloigna de la ville, égorgea tout le troupeau, puis les dépeça, et rapporta les peaux à la ville. Il raconta qu'il avait été agressé, mais qu'il avait tout de même voulu sauver les peaux, et clama: 'Celui qui avait confié un taureau, une seule peau, et celui qui n'en avait pas, 2 peaux !'

Pendant 52 ans, Hashem patienta avec ces villes. Chaque jour, Il faisait gronder un violent orage, suivi d'un arc-en-ciel, signe du pacte conclu avec Noah pour ne plus détruire le monde. Mais ces pervers ne saisirent pas l'allusion. Ils s'entêtèrent dans leur folies, jusqu'au jour où…

Un jour, un pauvre se rendit à Sedom. Comme à l'accoutumée, personne ne lui donna à manger. Alors qu'il était au bord de l'agonie, la fille de Loth passa à côté de lui et le prit en pitié. Elle lui donna en cachette un bout de pain, puis élabora avec lui une stratégie pour lui offrir quotidiennement son pain. Ils conclurent que lorsqu'elle se rendrait au puits, elle mettrait un bout de pain dans sa cruche, et après avoir échangé un petit signe, lui viendrait le prendre en toute discrétion.



Les juges de Sedom ne comprirent pas comment ce pauvre pouvait continuer à vivre, avec un teint si sain. Ils enquêtèrent, et attrapèrent cette terrible hors-la-loi la main dans le sac! Ils la condamnèrent à mort. Pour mettre en garde les habitants de ne jamais reproduire un acte si odieux, ils la badigeonnèrent de miel, et l'attachèrent près d'une ruche. Les abeilles la dévorèrent, alors qu'elle hurlait de toute son âme. Hashem entendit ses cris, et décida, avec Sa cour céleste, d'anéantir ces villes. Plus précisément, 4 des 5 villes. En effet, Tso'ar avait légèrement moins de fautes, du fait qu'elle avait été construite depuis 51 ans et non 52.

Interrompons le récit pour insister sur une grande leçon de *Moussar*.

Pendant 51 ans, soit 18.615 jours, les habitants de Tso'ar se conduisirent aussi ignoblement que ceux de Sedom. Mais puisqu'ils avaient quelque 365 jours d'immondices de moins que les 4 autres villes [soit 1,92% de moins!], cette petite nuance suffit pour les épargner!

Malheureusement, chacun a sûrement un point faible, une petite grave faute sur laquelle il trébuche tout le temps –par ex. un regard d'homme détourné vers une femme non pudique, ou pour une femme, une terrible tentation de ne pas se couvrir correctement le corps, ou tout simplement, manger sans faire de *Berakha*. Sachons que la justice d'Hashem ne fait de prix de gros sur aucune faute! Ainsi, si ne fût-ce qu'une fois, nous nous disons: 'Aujourd'hui, je ne transgresse pas!', alors que tous les jours, nous cédons à la tentation, ce petit plus est digne de compliment et de félicitations, et a même la capacité de faire basculer la balance de nos fautes!

VAYERA

Semaine du 9 au 15 Heshvan 5778 - 29/10/17 au 04/11/17

Avraham accomplissait pleinement la Mitsva de *Hakhnassat Or'him* – recevoir des invités. Sa tente était ouverte aux 4 points cardinaux, et lorsqu'il voyait au loin des voyageurs, il allait à leur rencontre, les suppliait de faire une petite escale chez lui pour se restaurer et se reposer. Il les recevait comme des rois, puis les rapprochait du Créateur du monde.

Lorsqu'Avraham était âgé de 99 ans, Hashem conclut avec lui l'alliance du *Brit Mila*. Comme le 3e jour après la circoncision est celui le plus douloureux, Hashem voulut laisser Avraham se reposer. Il suscita une chaleur torride, qui empêcha les voyageurs de poursuivre leur chemin. Mais Avraham s'installa comme à l'accoutumée à l'entrée de sa tente, guettant désespérément le passage d'invités potentiels. Hashem eut pitié de lui, et lui envoya 3 anges, qui prirent une apparence humaine. Avraham les reçut somptueusement. Puis les anges lui dévoilèrent les raisons de leur passage: Mikhaël lui annonça la naissance d'Itzhak, Gavriel, la destruction de Sedom, et Réfaël vint le guérir puis continuer sa route vers Sedom pour sauver Loth. Lorsqu'Avraham prit connaissance du décret de Sedom, il implora Hashem de continuer à patienter. Mais Sedom et ses alentours n'avaient plus aucun mérite pour obtenir un quelconque sursis. Gavriel et Réfaël quittèrent donc Avraham pour accomplir leur mission à Sedom.

Ce jour-là, Loth venait d'être nommé juge à Sedom, probablement parce qu'il avait plus de moralité que les habitants de la ville. A l'époque, les

tribunaux étaient installés à l'entrée de la ville. Aussi, lorsque les anges –en apparence humaine– entrèrent dans la ville, Loth s'empressa de les inviter chez lui, comme l'avait fait son oncle. Cependant, cette action était un délit à Sedom. Loth essaya d'abord de les inviter discrètement, mais les anges refusèrent l'invitation. Loth insista, mais pour se blanchir de tout soupçon, il leva le ton, faisant mine de se disputer avec eux. Les anges finirent par accepter l'invitation.

Une fois entrés dans la maison, les anges interrogèrent Loth sur la conduite des habitants de la ville. Loth répondit qu'ils n'étaient pas des plus droits, mais essayait tout de même de parler d'eux positivement.

Cependant, la femme de Loth, une femme mauvaise, alla demander urgemment une pincée de sel à ses voisines, afin de cuisiner un bon plat 'pour les invités de son mari'. La nouvelle des invités de Loth se propagea comme une traînée de poudre à travers la ville. En quelques minutes, tous les habitants encerclèrent la maison de Loth. «Fais donc sortir tes invités, Loth! Nous aussi, nous voulons jouer avec eux!», criaient-ils, mus par des intentions perverses. Loth sortit tout seul, et tenta de les raisonner. Il proposa même de leur 'prêter' ses 2 jeunes filles.

Mais les habitants n'encaissèrent pas la leçon de morale, et voulurent lui porter atteinte. Les anges s'empressèrent de ramener Loth à l'intérieur de la maison, et frappèrent les habitants de Sedom de cécité. Ils l'exhortèrent ensuite à quitter la ville de toute urgence avec toute sa famille, car le décret d'anéantissement ne pouvait plus être davantage ajourné. Ils lui ordonnèrent d'aller se réfugier sur une montagne proche.

Loth demanda une grâce : il préférait se rendre à Tso'ar. Il se justifia: «*Je ne saurais fuir jusque sur la montagne, car le fléau m'atteindrait auparavant*

et je mourrais. Vois plutôt, cette ville-ci [Tso'ar] *est assez proche pour que je m'y réfugie et elle est peu importante; puissé-je donc y fuir et y avoir la vie sauve!*» [Nous reviendrons sur la signification de cette requête plus tard.]

Avec l'aval d'Hashem, les anges lui accordèrent cette faveur. Ils le mirent en garde de ne pas regarder la ville se faire anéantir, ni lui ni sa famille.

A peine Loth sorti de Sedom, une terrible pluie de souffre et de feu s'abattit sur les villes et les détruisit. La femme de Loth se laissa tenter à se retourner, et fut immédiatement transformée en statue de sel – en punition de la demande de sel à ses voisines par laquelle elle dénonça son mari.

--- Fin du récit ---

Avraham et Loth : une proximité discutée

Lorsqu'Avraham quitta 'Haran et accepta de se faire accompagner par Loth, nous rapportions que certains *Midrashim* critiquent vivement sa décision, lui reprochant d'avoir accepté de côtoyer un homme mauvais. Cependant, d'autres *Midrashim* interprètent cette décision noblement: quoi de plus logique pour l'homme qui se soucie du bien de l'humanité que de rapprocher son neveu de la croyance en Hashem!

Ainsi, ces 2 approches du rapport entre Avraham et Loth refont surface dans le *Midrash* tout au long de l'histoire. Nous évoquions qu'immédiatement après la séparation de Loth, Hashem se dévoila à Avraham et lui préconisa de faire un geste symbolique d'acquisition de la terre d'Israël. Selon les règles utilisées par le *Midrash*, il y a dans le texte une allusion à la *Midat Hadin* –la rigueur d'Hashem– ou encore, à Hashem qui intervient avec Sa cour céleste. Rashi rapporte au nom du *Midrash* : '*Tant qu'Avraham côtoyait le Rasha* [l'impie]*, Hashem ne se dévoilait pas à lui*'. A l'inverse, un autre *Midrash* exprime qu'au contraire, la rigueur était à présent portée contre Avraham, qui avait laissé son proche parent aller à la dérive.

Nous rapportions encore au nom des *Baalei Tossafot* qu'un autre *Midrash* assimile ces 2 approches à une discussion entre Hashem et Sa cour céleste. Les apparences poussaient la cour céleste à condamner Avraham d'avoir pris Loth pour l'accompagner, tandis qu'Hashem, qui discerne les intentions du cœur, défendit Avraham et ordonna: '*Hissez-le du Mazal de la mort à celui de la vie!*'

La Torah raconte qu'en arrivant la première fois en *Erets Israël*, une grande famine frappa le pays et contraint Avraham à migrer en Egypte. Le Zohar dévoile que la cause n'était autre que Loth. Son nom trouve son étymologie dans le terme araméen לווטין – maudire! Il transportait



la malédiction avec lui. Le *Yalkout Réouveni* ajoute encore qu'en א''ת ב''ש [mode de conversion de lettre – on remplace la 1ère par la dernière, la seconde par l'avant-dernière et ainsi de suite], לוט devient כפן – la famine!

Loth : Tsadik ou Rasha ?

Lorsque Yaacov rencontra Essav, dans la *Parasha* de *Vayishla'h*, Essav lui proposa de l'escorter, mais Yaacov se déroba. Le *Midrash Otiot deRabbi Akiva* rapporte qu'Hashem approuva son choix, en justifiant : '*Si déjà de Loth qui était* ***un homme juste et étudiait la Torah****, Avraham conclut qu'il valait mieux s'en séparer, Essav qui est un Rasha [un impie], ne faut-il pas l'écarter a fortiori!*' Loth est qualifié de *Tsadik*!

Finalement, Loth était-il *Tsadik* ou *Rasha*? Les *Midrashim* semblent se contredire entre eux. En réalité, l'analyse de l'histoire dévoile 2 faces en cet homme. En effet, lorsque les anges arrivent à Sedom, Loth fait preuve d'un zèle remarquable pour les recevoir chez lui, presque aussi impressionnant que celui d'Avraham, ceci, peu de temps après que sa fille se soit faite tuer parce qu'elle n'avait pu rester indifférente devant un pauvre à l'agonie. Il connaît le danger qu'encourent les étrangers à Sedom, mais aussi celui qui offre l'hospitalité. Et pourtant, il court plusieurs risques pour les inviter, et improvise même une mise en scène pour qu'ils se rendent chez lui sans éveiller de soupçon. Loth tente même de raisonner les pervers de Sedom lorsqu'ils désirent porter atteinte à ses invités! Et selon le Midrash *Otiot deRabbi Akiva*, Loth étudiait aussi la Torah.

En revanche, lorsqu'il choisit d'aller à Sedom, le verset dit: וַיִּסַּע לוֹט מִקֶּדֶם – Et Loth voyagea depuis l'Est. Et le *Midrash* de soulever une incohérence: ils étaient installés à Beit El, qui est au Nord de Sedom;



que signifie depuis '*Kedem*' – l'Est? Et d'interpréter: 'מְקֶדְמוֹנוֹ – מִקֶּדֶם שֶׁל עוֹלָם – *De Celui qui existait avant que le monde ne soit créé* – c.-à-d. du Créateur. *Il dit 'J'en ai assez d'Avraham et de son Dieu'*. Il se laisse attirer par l'opulence de Sedom, réfléchit un instant que ses fréquentations seront forcément mauvaises, et conclut que l'aisance matérielle vaut mieux que la contrainte d'Hashem!

Même lorsqu'il est pris en captivité par les 4 rois, et qu'Avraham vient le libérer, son aventure ne le fait pas revenir sur son choix. Alors que la plupart des hommes qui endurent des épreuves et s'en sortent, cherchent à parfaire leurs actions, Loth préfère retourner vivre à Sedom!

Soulevons tout de même que là-bas, Loth se comporte relativement avec droiture, ce qui lui permet d'être désigné juge.

D'un autre côté, la Torah nous dévoile qu'il préféra troquer la vie spirituelle contre l'opulence plutôt que de rester avec Avraham –, comme il dit '*J'en ai assez d'Avraham et de son Dieu!*.

Il semble évident que Loth n'a jamais exprimé cette arrogante défection explicitement, puisqu'il continua ensuite à accomplir à Sedom tant de bonnes actions et éduqua ses enfants dans le droit chemin. Il semble plutôt que la Torah nous dévoile sa motivation inconsciente. Il était mû par une forte attirance pour l'argent, au point de refuser de se plier aux contraintes et concessions que la vie en accord avec la volonté d'Hashem peut parfois requérir.

Loth lui-même avait conscience de ce double-jeu. Souvenons-nous: lorsque les anges lui recommandèrent de fuir dans la montagne, il rétorqua : «*Je ne saurais fuir jusque sur la montagne, car le fléau m'atteindrait auparavant et je mourrais. Vois plutôt, cette ville-ci* [Tso'ar] *est assez proche pour que je m'y réfugie et elle est peu importante; puissé-je donc y fuir et y avoir la vie sauve!* ». Rashi rapporte au nom du *Midrash*,

que la montagne en question est celle où vivait Avraham. Les anges lui conseillèrent de se réfugier chez son oncle. Il leur répondit: «Lorsque j'habitais à Sedom, avec les impies, Hashem voyait mes actions, et me considérait comme juste. Ce mérite m'offrit la survie. Mais en allant vivre près d'Avraham, je serais considéré comme un fauteur!»

La réelle motivation de Loth : une soif d'argent

Loth était un homme qui accomplissait certes des bonnes actions, avec parfois beaucoup de zèle; mais sa réelle motivation n'était pas la volonté d'Hashem. Il était plutôt mû par une soif d'argent qu'il ne voulait pas corriger. Il avait conscience de ce déphasage, et étouffait sa bonne conscience en choisissant toujours la position dans laquelle ses qualités seraient mises en valeur – en l'occurrence, être le pseudo-juste de la jungle de Sedom – en le laissant jouir du matériel sans conflit interne. Ainsi, lorsque Sedom se fit anéantir, il refusa de se réfugier chez Avraham, de peur d'être désormais considéré comme un fauteur.

Mais la Torah dévoile combien son raisonnement était faux: '*Lorsque Hashem détruisit les villes de la plaine, **Il se souvint d'Avraham**; Il avait fait échapper Loth du milieu de la subversion...* [Bereshit 19:29]'. Au sens simple, Loth ne fut pas sauvé par son propre mérite, mais par celui de son oncle Avraham. Tandis que le *Midrash* commente: '*De quel souvenir Hashem se souvint-Il? Lorsqu'Avraham migra en Egypte, il déclara que Sarah était sa sœur* [il craignait que les Egyptiens ne le tuent pour prendre sa femme]. *Et Loth ne dénonça pas Avraham. C'est ce mérite qui sauva Loth du décret de Sedom*'. Etonnant! Quoi de plus évident que de ne pas dénoncer son oncle, qui était aussi son beau-frère et maître? Pourquoi ne pas considérer aussi le fait que Loth risqua sa vie pour faire l'hospitalité?

Le Saba de Slavodka –rav Nathan Tsvi Finkel zatsal– déduit une grande leçon: 2 forces poussent un homme à faire une bonne action, le ***Herguel*** – l'habitude, et la ***Bé'hira*** – le libre arbitre. Le *Herguel* inclut tout ce que l'on fait par mœurs, par règle de société, ou encore, parce que l'on a été éduqué ainsi. Un homme n'est pas méritant parce qu'il a été habitué –passivement– à accomplir des bonnes actions, mais uniquement lorsqu'il a choisi de le faire. Les actions que l'on accomplit par éducation ne servent qu'à préparer le terrain pour que les actions que l'on choisira d'accomplir –par la *Bé'hira*– soient d'autant plus raffinées.

Depuis notre plus jeune âge, nous avons été habitués à accomplir toutes sortes de bonnes actions. Chacun selon son parcours, ses parents, ses éducateurs, ses fréquentations, sa société, a développé une certaine sensibilité envers autrui, ou encore, une certaine crainte du ciel, une proximité avec Hashem. Ces actions ne permettent pas d'établir le réel niveau spirituel d'un homme. En effet, quoi de plus évident pour un enfant de bonne famille d'être naturellement plus juste et honnête qu'un autre ayant grandi dans une famille de voleurs ou de roués? La justice d'Hashem ne peut pas décréter ce dernier coupable, et offrir au premier la béatitude éternelle pour la simple chance d'avoir côtoyé des personnes plus nobles!

Une bonne action, résultat de l'habitude ou d'un choix ?

Le réel niveau spirituel d'un homme est établi selon sa ***Bé'hira***, le bien qu'il a délibérément choisi de faire. Chaque être a un *Yetser Hara* –un mauvais penchant– et un *Yetser Hatov* –un bon penchant. Chacun selon sa nature, son parcours, a en lui ces 2 forces qui ont pris une forme bien singulière. Chacun vit quotidiennement des conflits internes, selon son niveau. D'un côté, l'instinct brûle de consommer un nouveau fruit

interdit. Tandis que de l'autre, la conscience émet des signaux d'alerte. Il faut savoir que l'homme proprement dit n'est ni la bonne conscience, ni l'instinct voyou. Il est le cœur qui est déchiré entre ces 2 tendances, et cède à l'une ou l'autre force. Ainsi, l'homme méritant ou coupable est celui qui a remporté ou perdu un combat.

Certains pourraient soulever une question pertinente: à quoi bon élever nos enfants aux bonnes manières, les protéger de la faute et du mal, si au bout du compte, leur choix de faire le bien ne les rendra pas méritants? Nous serions certes portés responsables du mal que notre négligence occasionnera, mais du point de vue de l'enfant, y-a-t-il une nécessité à ce que notre message soit intégré?

Bien que le réel niveau spirituel d'un homme ne soit pas établi selon les bonnes actions qu'il accomplit par *Herguel* –par habitude–, mais par *Bé'hira*, il y a évidemment une importance capitale à habituer nos enfants à faire le bien. En effet, l'homme –et l'humanité par extension– doit parvenir à accomplir ses Mitsvot avec une extrême perfection. Or, celui qui a côtoyé le mal rencontrera désormais de grands obstacles pour purifier totalement ses intentions.

Prenons l'exemple d'un homme qui était dépravé dans sa jeunesse, et a par la suite fait une *Teshouva* sincère. Il parviendra difficilement à maîtriser complètement ses pensées lorsqu'il étudiera la Torah ou priera, même après plusieurs années. Même s'il n'est pas forcément responsable du mal qu'il a côtoyé –et aura un mérite infini pour tous ses efforts sincères– ses actes seront néanmoins de moins bonne qualité que celui qui n'a pas connu le mal. Mais lorsque ce *Tsadik* préservera ses enfants ou élèves du mal, tout en leur transmettant son bagage spirituel, il préparera le terrain pour que leur travail personnel soit d'autant plus raffiné. Et le mérite de cette performance lui sera en partie attribué, puisque c'est lui qui en est l'initiateur.

Comprenons bien qu'il n'est pas question de se décourager par de tels propos. Nos Maîtres enseignent qu'Avraham lui-même, le bien aimé d'Hashem, qui a atteint un niveau spirituel si élevé, a toutefois gardé un certain 'handicap' [s'il nous est permis de parler ainsi de ce géant] des mauvaises habitudes de la maison de son père, qui est la cause de la mise au monde d'Yishmaël. Ce handicap refait même son apparition chez Itzhak, qui malgré son travail singulier de crainte du ciel [Cf. '5 minutes éternelles' n° 10, à partir du 20 Eloul 5771], met au monde Essav. Jusqu'à la 3e génération, chez Yaacov –qui dévoile une nouvelle dimension d'Hashem sur terre, le *Emeth*, la vérité [*Ibid.*] – ce mal finit par être totalement extirpé, et lui permet de mettre au monde 12 enfants parfaitement *Tsadikim*.

Revenons à présent sur l'histoire de Loth, à la lueur de l'explication du Saba de Slavodka zatsal. Comme nous le rapportions, le mérite qui permit à Loth d'échapper au décret de Sedom ne fut pas la merveilleuse hospitalité qu'il offrit aux anges – même s'il mit sa vie en danger pour cela! – mais le fait qu'il ne dénonça pas Avraham aux Egyptiens. Bien qu'une telle dénonciation eût été un acte odieux, pour Loth –celui pour qui l'argent vaut plus que la morale– il y avait là une épreuve. A ce carrefour, Loth opta pour la loyauté et renonça à faire une quelconque allusion contre Avraham. Ce choix était un travail personnel, qu'il ne copia d'aucun autre.

Servir Hashem avec notre note personnelle

En revanche l'hospitalité qu'il offrit aux anges était presque innée. Durant des années, il avait côtoyé Avraham, cet homme qui n'avait pas d'égal pour cette Mitsva. Qui n'aurait été imprégné de sa soif d'aider son prochain à tout prix? Si encore, Loth avait choisi de quitter son confort pour se rapprocher du *Tsadik* et se faire influencer par ses

vertus, peut-être y aurait-il eu en cela un quelconque choix personnel. Mais Loth fréquentait son oncle presque malgré lui. Cette vertu acquise passivement ne pouvait être comptée comme un mérite.

Ainsi, **la première leçon de *Moussar*** à tirer de cette histoire est l'importance de **servir Hashem de manière personnelle**. Il est certes bon et souhaitable de se créer un cadre dans lequel nous nous motivons en groupe d'amis à suivre des cours de Torah et à accomplir davantage de Mitsvot, avec plaisir et enthousiasme. Il faut néanmoins se souvenir que notre véritable épreuve se trouve là où il y a la difficulté personnelle, là où un conflit interne oppose l'instinct à la bonne conscience. Dans ces instants, il ne faut surtout pas s'endormir sur nos acquis, et réaliser qu'Hashem attend précisément à ce carrefour que nous Lui témoignions notre attachement, à Lui et à Sa Torah.

Kirouv ? Vigilance...

La deuxième leçon de *Moussar* à tirer de ce récit est la vigilance de mise lorsque nous voulons rapprocher notre prochain de la Torah.

Nous apprenions que certains *Midrashim* blâment Avraham pour s'être séparé de Loth, tandis que d'autres le saluent, lui reprochant a contrario d'avoir permis à Loth de l'accompagner dans ses déplacements. Le rav Dessler zatsal explique que les 2 aspects sont vrais.

En effet, la Torah et les *Midrashim* racontent que des disputes quotidiennes éclataient entre les bergers d'Avraham et ceux de Loth. Bien que les bergers d'Avraham souhaitaient faire régner la justice, un *Midrash* exprime une certaine critique: '*lorsqu'il y a dispute, c'est qu'il y a 2 camps opposés*'. Il est vrai qu'il vaut mieux se séparer plutôt que de vivre en discorde. Mais pourquoi doit-il y avoir discorde? **Un homme sage doit faire part de ses remarques à son prochain sans que celui-**

ci ne se sente contrarié. D'une certaine mesure, Avraham, l'homme le plus bon de l'humanité, a négligé d'inculquer à ses bergers l'importance de rapprocher les hommes à la Torah avec amour et patience. Cette omission les entraîna à décrier la malhonnêteté des bergers de Loth. Leur cohabitation s'envenima à tel point qu'Avraham n'eut plus d'autre choix que de se séparer de son neveu.

Ainsi, le rav Dessler zatsal explique que les *Midrashim* reprochant à Avraham d'avoir expulsé Loth, lui reprochent en fait de ne pas avoir déployé davantage d'efforts pour favoriser leur coexistence. A l'inverse, ceux qui approuvent cette séparation jugent la situation d'un point de vue concret: puisque Loth et ses bergers ne sont pas honnêtes, il n'est plus possible de continuer à cohabiter.

Ainsi, nous avons le devoir de rapprocher notre entourage à la Torah et aux Mitsvot avec patience, amour et sincérité, car '*les mots qui sortent du cœur pénètrent dans le cœur*'. Si notre réelle motivation est le bien-être de l'autre, nous parviendrons sûrement à faire pénétrer notre message dans son cœur.

Discerner les motivations profondes de nos actions

La 3e leçon de *Moussar* à tirer de l'histoire de Loth est l'importance de discerner les motivations profondes qui nous poussent à agir, même lorsque nous allons accomplir ce qui semble être une Mitsva.

En effet, nous soulignions tout au long du récit que Loth s'installa à Sedom dans l'intention d'y vivre sainement. Plus que cela, il semble qu'il migra dans l'intention de devenir le petit rabbin de la ville, puisqu'il n'hésitait pas à leur exprimer ses remontrances. Les habitants allèrent jusqu'à reconnaître son honnêteté et le nommèrent juge. Pourtant, la Torah le considère

comme un *Rasha* – un impie. Pourquoi? Parce que sa motivation réelle était sa soif de la richesse. La Torah témoigne que, profondément dans son cœur, cette avidité faisait le poids contre la soumission à Hashem, comme l'exprime le *Midrash*: *'J'en ai assez d'Avraham et de son Dieu'*. Loth n'a probablement jamais formulé de phrase aussi violente. Mais inconsciemment, son attirance pour l'argent aurait pu s'exprimer par une défection si extrême, s'il avait franchement été amené à choisir entre les deux.

Nous aussi, nous sommes fréquemment entraînés à jouer ce double-jeu. Extérieurement, on milite pour une cause noble, on prend parti dans des disputes de voisinage/communauté parce que l'on aime la justice. Ou encore, on converse avec la femme de l'ami parfois même *Leshem Shamaïm*, pour aider ce couple d'amis à vivre en paix. Mais profondément, notre motivation est de nourrir notre instinct: on en veut au voisin parce qu'il y a 12 ans, il a manqué à un stupide petit geste attentionné. On discute avec la femme de l'ami parce qu'au fond, on veut lui plaire et nourrir au moins dans la pensée un désir de se lier à elle.

Quel que soit le cas, chacun a une petite voix angélique enfouie dans le cœur qui sait discerner l'intention réelle, et ne manque pas d'émettre un signal d'alerte, parfois trop timidement, si elle a déjà été brimée. Il faut s'habituer à prêter oreille à son message, ne pas hésiter à faire un point objectif sur la situation, et rebrousser chemin lorsqu'on réalise que l'on est en fait mû par le *Yetser Hara*.

L'entrain, condition de base du Kirouv

Dans le même ordre d'idée, le rav Dessler déduit **une 4e leçon de *Moussar*** de l'histoire de Loth: lorsque nous voulons rapprocher quelqu'un à la Torah, il faut veiller à ce que notre entrain ne baisse pas.

Remarquons que finalement, Loth voulut lui aussi être le mentor, la bonne conscience de Sedom, à l'instar d'Avraham avec le reste du monde. La différence se joue sur une finesse: qui va vers qui? Le *Tsadik* chez le *Rasha*, ou le *Rasha* chez le *Tsadik*? Il ne s'agit évidemment pas d'un déplacement physique, mais surtout moral. Si le bon a besoin de se mettre au niveau du mauvais pour l'élever, il se lance dans un jeu dangereux. Avraham n'hésitait pas à parler croyance avec quiconque, mais il invitait toujours le sceptique chez lui. Il reste le même Avraham, qui aide les autres à découvrir Hashem. Loth quant à lui se rendit à Sedom. Un déplacement physique émanant d'un désir de ressembler aux pervertis.

Le 'Hafets 'Haïm comparait la merveilleuse Mitsva de *Kirouv* – de rapprocher nos frères égarés à la Torah – à un broc d'eau à partir duquel on remplit un verre. Il y a 2 façons de le remplir: on peut verser le contenu du broc dans le verre : dans ce cas, le broc doit nécessairement s'abaisser, et perdre de son contenu. On peut aussi mettre le broc sous le robinet, et laisser l'eau déborder du broc jusqu'au verre : le broc reste intact, et le verre se remplit. Nous aussi, lorsque nous voulons influencer notre entourage à faire davantage le bien, il n'est pas conseillé de descendre de notre niveau, pour lui 'verser' un peu de Torah dans le cœur, car ce sera aux dépens de notre contenu. Il faut au contraire rester intègre, et chercher à faire déborder chaleureusement nos bonnes valeurs sur son cœur.

Pileguesh Baguiv'a : une similitude avec Sedom ?

A la fin de l'époque des *Shoftim* – les Juges, une terrible histoire se produit dans la tribu de Binyamin, semblable à celle de Sedom, l'histoire de *Pileguesh Baguiv'a*. Un Lévy se disputa avec sa *Pileguesh* –sa concubine– de la tribu de Yéhouda, qui le quitta et

regagna la maison de son père. Quelques mois passèrent, et le Lévy alla se réconcilier. Les excuses présentées, elle accepta de retourner vivre avec lui. La route du retour était longue, et à la tombée de la nuit, ils firent étape à Guiv'at Binyamin. Là-bas, personne ne leur offrit l'hospitalité. A l'exception d'un homme de la tribu de Yossef qui vivait dans cette ville, qui les trouva plus tard, lorsqu'il rentrait du champ.

A peine commencèrent-ils à se restaurer, que les habitants de Guiv'at Binyamin encerclèrent la maison, en réclamant qu'on leur sorte l'invité pour 's'amuser' un peu avec lui. Après une vaine tentative de dissuasion, c'est finalement la jeune femme qui fut contrainte de se présenter à ces pervers. Ils abusèrent d'elle durant toute la nuit. Au petit matin, elle mourut sur le parvis de la maison de l'hôte.

Lorsque le Lévy la découvrit, il l'attela sur son âne, et se hâta de rentrer chez lui. En arrivant, il découpa son corps en 12 morceaux, qu'il envoya aux responsables des 12 tribus d'Israël, accompagnés d'une lettre qui racontait l'ignoble conduite des habitants de Guiv'at Binyamin.

Alarmé, tout le peuple se réunit à Mitspa, et décida d'aller venger la jeune femme, en interrogeant auparavant le pectoral du *Cohen Gadol*. Les membres de Binyamin prirent cependant la défense de leurs frères, et une sanglante guerre fratricide éclata en Israël. La tribu de Binyamin fut réduite à 600 membres, tandis que les pertes au sein des autres tribus s'élevèrent à 40.000 victimes. Il fallut plusieurs décennies pour que le peuple d'Israël se relève de cette hécatombe.

Les commentateurs s'interrogent: si les habitants de Guiv'at Binyamin étaient si pervers, pourquoi Hashem ne les a-t-Il pas anéantis, à l'instar de Sedom et Amora?

Ne pas étouffer la voix de la vérité

Plusieurs commentateurs –notamment *Méam Loéz* et *Malbim*– mettent en évidence une différence fondamentale. Tous 2 avaient certes un *Yetser Hara* de débauche très accentué, qu'ils refusaient de corriger. Mais à Sedom, on ne se contentait pas d'assouvir cet instinct voyou; on développait une philosophie de vie qui légalisait la bassesse. Alors que les habitants de Guiv'at Binyamin n'étaient pas pourris dans l'âme. Ils n'interdisaient pas d'offrir l'hospitalité; ils étaient juste égoïstes. Et par leur acte odieux, ils ne cherchaient pas à dissuader les voyageurs de remettre les pieds chez eux. Ils étaient uniquement happés par un fou désir de luxure.

Après le déluge, Hashem jura de ne plus détruire le monde, כִּי יֵצֶר לֵב הָאָדָם רַע מִנְּעֻרָיו – *car le cœur de l'homme est mauvais depuis son jeune âge*. L'homme est instinctivement mauvais. Il a toutefois été doté d'un cerveau pour le guider et l'élever. Il devra rendre des comptes s'il n'a pas accompli sa sainte mission – dominer l'instinct. Néanmoins, sa tendance naturelle à la bassesse requiert qu'Hashem soit patient, qu'Il ne sévisse pas instantanément. Un jour peut-être, sa bonne conscience reprendra le dessus.

Mais cette patience a une limite. Lorsque la conscience est condamnée à ne plus se réveiller. Lorsque l'homme asservit sa pensée à l'instinct. Lorsqu'il développe une idéologie qui banalise, justifie et favorise le mal. Lorsque l'homme n'a plus jamais honte de son immoralité, car la philosophie est fière de ses immondices. Quand l'homme touche ce fond, il n'y a plus rien à espérer de lui. Il faut détruire et reconstruire.

Ainsi, un homme qui faute doit absolument préserver en lui la franchise de reconnaître sa vilaine tendance, et espérer qu'un jour, il parviendra à surmonter ses faiblesses et se rapprocher d'Hashem.

HAYEI SARAH

Semaine du 16 au 22 Heshvan 5778 - 05/11/17 au 11/11/17

Avraham envoie Eliezer son serviteur à Aram Naharaïm – son pays natal – pour qu'il trouve une épouse à son fils Itzhak. Lorsque celui-ci revient de sa mission, le verset dit: וַיְסַפֵּר הָעֶבֶד לְיִצְחָק אֵת כָּל הַדְּבָרִים אֲשֶׁר עָשָׂה – *Le serviteur raconta à Itzhak tout ce qu'il avait fait*. Rashi explique qu'il lui fit part de la main du ciel qui l'accompagna durant son expédition: ce voyage qui devait durer 17 jours ne lui prit que 3 heures; Rivka se présenta à lui spontanément, et accepta immédiatement de le suivre, etc.

La Torah poursuit: וַיְבִאֶהָ יִצְחָק הָאֹהֱלָה שָׂרָה אִמּוֹ וַיִּקַּח אֶת רִבְקָה וַתְּהִי לוֹ לְאִשָּׁה – *Itzhak la conduisit dans la tente de Sarah sa mère; il prit Rébecca pour femme* etc. Le *Targoum Onkelos* interprète: Itzhak observa les actions de Rivka, qui étaient aussi pieuses que celles de Sarah sa mère, et il se maria avec elle.

Il y a lieu de s'interroger: puisqu'Eliezer raconta tous les prodiges qui se produisirent, pourquoi Itzhak attendit-il que Rivka lui fasse preuve de sa piété pour se marier avec elle?

Le *Brisker Rov* – Rav Itzhak Zeev Soloveitshik zatsal – déduit: les miracles qui arrivent à un homme ne sont pas révélateurs de la valeur de celui-ci. Seules ses actions déterminent sa grandeur, et donnent ensuite une réelle valeur aux miracles!

Un jour, quelques bons juifs engagèrent une discussion sur les prodiges que le guide spirituel de chacun d'entre eux avait accomplis. Parmi eux se trouvait le fils du '*Hafets 'Haim* – Rav Israël Meir haCohen, l'auteur

du *Mishna Beroura*, une autorité d'avant-guerre universellement reconnue.

Ses camarades lui demandèrent de raconter à son tour un prodige accompli par son père. Il leur répondit: « Les gens ont l'habitude de vanter leur maître en disant '*Tsadik gozère veHakadosh Baroukh Hou Mékayem*' – le juste décrète et Hashem accomplit. Chez mon père, c'est un peu le contraire. Le plus grand de ses miracles est *'Hashem gozère ve-Israel Meïr mekayem'* – Hashem décrète, et Israël Meir accomplit Ses ordres! »

Une leçon à bien méditer!



TOLEDOT

Semaine du 23 au 29 Heshvan 5778 - 12/11/17 au 18/11/17

וְאֵלֶּה תּוֹלְדֹת יִצְחָק בֶּן אַבְרָהָם אַבְרָהָם הוֹלִיד אֶת יִצְחָק

Et voici les descendances d'Itzhak fils d'Avraham, Avraham engendra Itzhak

Les commentateurs s'interrogent sur la raison de cette répétition. Rav Yaakov Neyman zatsal – Rosh Yeshiva de Or Israël à Petah Tikvah – propose l'explication suivante. Un homme pieux peut avoir trois sortes d'enfants. La première, ceux qui ont abandonné la voie de leurs parents, mais sont tout de même fiers de leur piété (*mon grand-père était un grand Rabbin, quoi!*). La deuxième, ceux qui ont rejeté la pratique de leurs ascendants au point d'en avoir honte. Pour les premiers, les ancêtres ne s'enorgueillissent pas de leur descendance, mais les enfants se flattent de leurs parents. Quant aux deuxièmes, c'est l'indifférence mutuelle.

Chez Avraham Avinou nous retrouvons ces deux sortes: les enfants des concubines – les *Bnei haPilagshim*, qu'il eut à la fin de sa vie – auxquels il donna des cadeaux et qu'il renvoya. Avec eux, il ne tissa aucun rapport mutuel. Il eut aussi Yishmaël, duquel il n'était pas spécialement fier, mais qui de son côté se réclame aujourd'hui encore comme le descendant d'Avraham.

La troisième sorte d'enfants, ce sont ceux qui s'attachent à suivre la voie de la Torah de leurs ancêtres, et procurent une fierté mutuelle, pour les parents et pour les enfants. C'était de cette sorte de fils



qu'était Itzhak. C'est pour cela que la Torah a eu besoin d'expliciter qu'Itzhak était le fils d'Avraham, et Avraham était le père d'Itzhak.

Cette leçon est plus que jamais d'actualité, dans un environnement où le progrès technologique avance très vite, où tout devient si vite démodé, où les valeurs traditionnelles n'ont plus vraiment la côte. Il importe que nous fassions tout ce qui est en notre possibilité pour que nos ancêtres soient fiers de nous, et plus encore, pour que nous puissions nous enorgueillir réellement de nos enfants.



MOUSSAR



KOHELET 98

Avant-propos
La lecture de Kohelet à Souccot
Qui est Kohelet ?
Kohelet, au nom du Hakhel
Petit survol de la Meguila
Ô rage, Ô désespoir...
Homer et Tsoura - la forme et la matière
LA grande révélation de Kohelet...
Un petit mot sur notre étude

Chapitre 1 112
Chapitre 2 120
Chapitre 3 138

Kohelet
Avant-propos

Une vieille satire dit qu'un pessimiste n'est autre qu'un optimiste expérimenté… Qui de nous n'a pas eu l'occasion de discuter avec un vieillard blasé, qui parvient en quelques phrases à nous faire goûter l'amertume de sa vie passée si vite, lui ayant occasionné tellement de déceptions ?! Pour peu que vous laissiez quelques minutes de parole à cet insatisfait, votre cœur se sentira déraciné de sa joie juvénile qui le stimule à bâtir une vie, une famille, une réussite, en vous démontrant par A+B que tout n'est voué qu'à l'échec !

De prime abord, la *Meguila* de *Kohelet* semble être, *Has Veshalom*, le best-seller de cette philosophie noire ! En effet, ce livre recueille les réflexions moroses du roi Shlomo sur le but et le sens de la vie, qu'il expose de surcroît de manière décousue, parfois même, en se contredisant… Amusez-vous donc à survoler les chapitres de ce livre, et vous ressentirez très rapidement le timbre pessimiste et décourageant qui en émane !

Or, Shlomo est le plus sage des hommes, qui parvint à la fois à pénétrer les plus profondes sagesses de la Torah –l'essence du monde merveilleux qu'Hashem a créé **pour notre bien !**–, ainsi que toutes les sciences du monde, notamment, la dialectique… Un axiome s'impose forcément : chaque phrase, chaque mot de ce livre, prend une place précise pour nous acheminer vers une réflexion transcendante de la vie ! Comme l'introduit le *Taaloumot Hokhma*[1], Shlomo a su exprimer, dans sa grande sagesse, sa pensée profonde sur des thèmes philosophiques complexes, en la voilant dans des expressions banales.

1- Rédigé par Rabbi Yaakov de Lissa –18e s.–, auteur des célèbres *Netivot haMishpat* et *Havot Daat*, ainsi que du *Tseror haMor* sur *Shir haShirim*.

En l'occurrence, il n'est pas possible d'étudier la *Meguila* de *Kohelet* sans bien poser auparavant le fil directeur du livre…

Pour notre propos… Voilà déjà 4 ans que nous étudions à cette période de l'année la *Meguila* de *Kohelet* –l'Ecclésiaste–, le livre des *Ketoubim* [Hagiographes] qu'il est d'usage de lire à Souccot. A vrai dire, nous n'avons abordé l'étude systématique du texte que depuis l'année dernière, en étudiant les 2 premiers chapitres, tandis que, les années précédentes, nous concentrions notre étude à présenter le but et le principe de ce livre, à travers les introductions du Gaon de Vilna et du Ramban. En théorie, nous devrions pour cette année continuer notre avancée dans ce livre complexe depuis le 3e chapitre. Nous avons cependant jugé impératif de commencer par synthétiser l'étude de l'année dernière, du fait que ce nouveau chapitre vient d'une certaine manière conclure et achever les réflexions des chapitres précédents. Et si déjà, soucions-nous des nouveaux abonnés de cette dernière année en reprenant aussi l'introduction du Ramban, qui est impérative pour comprendre l'enchaînement de ces 3 chapitres.

La lecture de Kohelet à Souccot

A Rosh Hashana et Kippour, nous avons tous vécu des moments de proximité très intenses avec Hashem. Qui de nous n'a pas prié la prière de la *Neïla* le cœur empli de résolutions de faire mieux, décidé à mettre Hashem au centre de sa vie ! Imaginez à présent que la Torah ne nous avait prescrit la fête de Souccot… Dès le lendemain de Kippour, nous aurions dû redescendre dans la vie active, affronter les fournisseurs, les clients, les représentants… Cette retombée aurait été si rude, qu'elle nous aurait fait oublier en quelques minutes seulement toute nos belles décisions ! Pour parer à cette impasse, la Torah nous a enjoint la fête féérique de Souccot :

וּלְקַחְתֶּם לָכֶם בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן פְּרִי עֵץ הָדָר כַּפֹּת תְּמָרִים וכו'

Vous prendrez le 1er jour un Etrog, un Loulav, des rameaux de Hadas et de Arava, ***et vous vous réjouirez devant Hashem...***

Après les fortes émotions de crainte et de révérence traversées durant les 10 jours de *Teshouva*, vient le moment d'inculquer à notre cœur l'amour d'Hashem et la joie d'accomplir Ses Mitsvot !

La fête de Souccot est aussi associée à une toute autre conjoncture, en rapport à présent avec le calendrier agricole. C'est en effet en cette période de l'année que l'agriculteur reçoit les dividendes de son labeur. Durant tout l'été, son blé a séché dans les champs. Ce dernier mois, il l'a battu puis vanné. A présent, il remplit sa grange, et s'apprête à commercialiser son produit. Naturellement, un vent d'orgueil pourrait souffler sur son cœur, fier de son labeur, et lui faire oublier *Has Veshalom* Celui qui lui a envoyé la pluie et l'a protégé de tant d'intempéries. Aussi, la Torah prescrit :

חַג הַסֻּכֹּת תַּעֲשֶׂה לְךָ שִׁבְעַת יָמִים בְּאָסְפְּךָ מִגָּרְנְךָ וּמִיִּקְבֶךָ

La fête des Souccot [cabanes] *tu célèbreras pendant 7 jours, quand tu rentreras le produit de ton aire de battage et de ton pressoir.*

Le mot *Soucca* vient du mot *Sokhé – recouvrir*. La caractéristique essentielle de la *Soucca* est son toit. La *Guemara* enseigne qu'il faut construire ce toit גֹּרֶן וְיֶקֶב **בְּפְסוֹלֶת** - avec **les résidus** du champ –paille et brindilles–, et non avec les fruits entiers. Le Gaon de Vilna explique l'allusion: afin que l'agriculteur ne s'enorgueillisse pas, la Torah lui prescrit de vivre durant 7 jours sous un toit fait des résidus de sa récolte, pour qu'il intègre la vanité de la richesse.

De même, ce toit doit procurer plus d'ombre que de lumière à celui qui est dans la *Soucca*. Le Gaon ajoute: pour que l'on prenne du recul sur

le matériel, Hashem ordonne de résider dans une cabane, **à l'abri du soleil** – l'astre qui influence les autres astres à répandre l'opulence parmi les hommes.

En s'abritant sous la *Soucca*, l'homme s'inculque le devoir de *Bita'hon Bashem* – mettre sa confiance en Hashem. En quittant notre confort pour résider dans cette cabane, nous intégrons que Celui qui déverse le bien-être dans l'univers n'est autre qu'Hashem, et réalisons que **le matériel n'a d'intérêt que s'il est utilisé pour nous rapprocher de Lui, en accomplissant Ses Mitsvot**. Et cet axiome est précisément le message de la *Meguilat Kohelet – L'Ecclésiaste*, que nous avons l'usage de lire à Souccot !

Qui est Kohelet ?

Le roi Shlomo était âgé de 12 ans quand il succéda à son père David. Alors qu'il était en route pour le palais à Yeroushalaïm, il s'endormit à *Guiveon*. Il rêva qu'Hashem se dévoilait à lui, et voulait lui offrir la vertu de son choix. Shlomo opta pour la sagesse. Hashem le félicita: '*Puisque tu as préféré la sagesse à la gloire, la richesse, ou la souveraineté, Je t'offre toutes les vertus, car ta sagesse te permettra d'acquérir tout ce que tu désireras!*'

Dès son réveil, Shlomo entendit un oiseau siffler puis un âne braire, et comprit ce que ces cris exprimaient. Il en déduisit que son rêve était vrai, et qu'il était désormais l'homme le plus sage. Arrivé à Yeroushalaïm, il alla devant le *Aron haBrit* – l'Arche où se trouvaient les Tables de la loi – et offrit plusieurs sacrifices. Il fut inspiré du *Roua'h Hakodesh* –l'esprit de sainteté. Dès son premier jour sur le trône, se produisit la célèbre histoire des 2 femmes qui se disputaient un nourrisson vivant alors qu'un second était mort écrasé par l'une des deux, dans son sommeil; Shlomo délibéra de le trancher afin de le partager entre les 2 rivales. Quand l'une accepta le verdict, alors que l'autre renonçait à sa moitié,

il déduisit que cette dernière était la mère naturelle. Sa sagesse ne tarda pas à être connue de tout le pays, puis du monde entier. Ses jugements étaient toujours d'une finesse extraordinaire. Aucun accusé ne parvenait à mentir devant lui.

Kohelet, au nom du Hakhel

Durant sa vie, Shlomo composa 3 œuvres: ***Mishlei*** – *les Proverbes*, ***Shir haShirim*** – *le Cantique des Cantiques*, et ***Kohelet*** – *l'Ecclésiaste*. ***Kohelet*** **était un des noms de Shlomo,** dû au fait qu'il accomplissait la Mitsva du roi de ***Hakhel*** **– réunir une fois tous les 7 ans, à Souccot, tous les Bnei Israël à Yeroushalaïm, pour lire devant eux le livre de *Dévarim*, afin de graver la crainte d'Hashem dans leur cœur**. Bien que tous les rois doivent accomplir cette Mitsva, Shlomo la réalisait avec splendeur: il faisait suivre sa lecture de paroles de *Moussar*, dignes de sa sagesse. Selon le *Rokéa'h*, Shlomo composa *Kohelet* en réunissant les leçons de morale exprimées lors du *Hakhel*.

Un petit survol de Kohelet…

De manière générale, le message de Kohelet est explicite dans les premiers et derniers versets du livre. Soit, au début: *Hevel Havalim… haKol Havel* – Vanité des vanités… tout n'est que vanité. Shlomo met le doigt sur une fatalité du monde : l'homme court sans cesse après des valeurs qui s'avèrent systématiquement vaines à peine sont-elles atteintes. A quoi bon, donc, se laisser happer dans ce tourbillon stupide ! Puis, durant tout le livre, Shlomo démontre la vanité de chacune des ambitions des hommes sur terre. Jusqu'à conclure à la fin en explicitant l'unique projet de vie qui ne décevra jamais : סוֹף דָּבָר הַכֹּל נִשְׁמָע אֶת הָאֱלֹהִים יְרָא וְאֶת מִצְוֹתָיו שְׁמוֹר כִּי זֶה כָּל הָאָדָם - La conclusion de tout le discours, écoutons-la: «Crains Hashem et observe ses commandements; car c'est là tout l'homme».

Mais voilà : les analyses et illustrations par lesquelles Shlomo démontre les vanités du monde sont étonnantes, voire déroutantes. De prime abord, ces réflexions paraissent basiques, et de surcroît, semblent s'enchaîner sans ordre précis. Or, Shlomo était l'homme LE PLUS SAGE de l'humanité. Il connaissait tous les secrets du monde. La psychologie, la dialectique et la rhétorique étaient des matières enfantines pour cet homme qui perçut l'essence du monde et de toutes les sciences !

Aussi, les plus grands philosophes et kabbalistes juifs ont rédigé des commentaires profonds, attisant ces braises quasiment éteintes pour en faire jaillir un feu sensationnel.

Reste que pour nous, les gens simples du peuple –qui ne percevons pas vraiment la transcendance des thèses sur la substance et l'esprit dans les éléments primaires !– restons assez perplexes devant ce livre à la fois profondément simple et simplement profond…

Illustrons la problématique à travers la première séquence du livre. Après avoir posé sa théorie générale sur la vanité des valeurs terrestres, *Kohelet* étaye sa pensée : ***'Une génération s'en va, une autre lui succède, et la terre subsiste perpétuellement. Le soleil se lève, le soleil se couche, il se hâte vers son point de départ, où il se lèvera encore. Il s'avance vers le sud, tourne vers le nord, le vent progresse en évoluant toujours et repasse par les mêmes circuits ! Tous les fleuves vont à la mer, et la mer n'en est pas remplie; vers l'endroit qui est assigné aux fleuves, ils dirigent invariablement leur cours.'***

Shlomo constate que le monde entier paraît en mouvement, alors qu'en réalité, il reste statique, monotone. Le soleil semble se lever avec force, parcourir le monde avec enthousiasme, mais achève quotidiennement sa course en se couchant, pour se relever le lendemain malgré lui. Les fleuves se jettent à la mer, mus d'un désir profond de la remplir…



mais simultanément, la mer s'évapore, se transforme en nuages qui réalimentent les fleuves, afin que ceux-ci reviennent de nouveau remplir cette mer ! Même le vent souffle vigoureusement, entame une course décidée vers une destination lointaine, emportant tout sur son passage… pour faire le tour de la terre et revenir à son point de départ !

Et cette monotonie perpétuelle n'épargne pas les humains… Depuis des milliers d'années, tant de peuples se lèvent, animés d'un désir ardent de conquérir le monde, le changer, le dominer. A peine atteignent-ils leur apogée, que déjà, leur déclin apparaît à l'horizon, jusqu'à les plonger au fin-fond des oubliettes… '***Comme toutes ces choses épuisent !*** […] ***Ce qui a été, c'est ce qui sera; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera: il n'y a rien de nouveau sous le soleil !*** […] ***Nul souvenir ne subsiste des anciens ; de même pour leurs successeurs, il ne demeurera aucun souvenir chez ceux qui viendront plus tard !***

Démoralisant, non ? Voilà un parfait échantillon de cette *Meguila* ! Tout au long du livre, *Kohelet* va chercher les différents projets de vie qui font courir les hommes. Tous les idéaux de vie vont y passer – la richesse, la famille, le plaisir… Shlomo ne va pas se contenter de méditer ; il va concrètement tous les expérimenter ! Et lorsqu'on est le roi le plus sage du monde, rien ne peut entraver la réalisation de son programme. Shlomo va littéralement s'initier à tous les modes de vie, en maintenant toutefois son œil sagace ouvert sur le sens de ses faits. Et cette même conclusion ne cessait de jaillir de toutes ses œuvres : '***je constatai que tout était vanité et déception, et qu'il n'est point d'avantage durable sous le soleil.***' [2:11] Jusqu'à aboutir à une véritable dépression ! - ***Aussi, je haïs la vie, car je regardais comme mauvais tout ce qui se passe sous le soleil, et je réalisai que tout n'était que vanité et démoralisation !***

Notons au passage que la désolation de Shlomo est d'autant plus accentuée, parce qu'il voit concrètement, par *Roua'h haKodesh* – insufflé d'inspiration divine–, que son royaume qu'il a peiné à instaurer



sur le monde entier, sera divisé et démonté quelques mois seulement après sa mort, par son fils Rehavam : ***Je finis aussi par détester tout le labeur auquel je m'étais adonné sous le soleil, et dont je dois laisser les fruits à quelqu'un qui me succèdera. Or, qui sait s'il sera sage ou sot ? Et pourtant, il prendra malgré moi possession de ma propriété, acquise avec tellement de labeur et d'ingéniosité sous le soleil !***

Bien sûr, *Kohelet* va exprimer quelques réflexions positives sur la vie. Au fur et à mesure qu'il démonte les valeurs terrestres, Shlomo ouvre une fenêtre d'espoir vers ce qui est **au-dessus** du soleil. Puisque ce monde éphémère n'est que désolation, nous nous devons de ne l'utiliser qu'en guise d'**accessoire, pas de finalité**, pour nous diriger vers l'unique valeur vraie : **la crainte d'Hashem**.

Il va ainsi analyser les différentes valeurs terrestres, en définissant pour chacune d'elles la juste importance à leur accorder pour que l'on ne perde pas de vue notre objectif. A commencer par se réjouir de ce que l'on a, plutôt que d'espérer ce qui ne nous viendra pas. *Kohelet* va aussi nous mettre en garde contre la colère et les mauvaises *Midot* [traits de caractère]. Il va aussi conseiller de préférer côtoyer les démunis et les oppressés, de les soutenir et les encourager, plutôt que d'attendre les festivités.

Ses conseils et réflexions vont nous acheminer vers la grande directive: **craindre le ciel tant que l'on est en pleine force de l'âge !** Jusqu'à conclure le livre en revenant sur ses prémices : ***Vanité des vanités, disait Kohelet, tout est vanité!*** [...] סוֹף דָּבָר הַכֹּל נִשְׁמָע אֶת הָאֱלֹהִים יְרָא – ***Crains D-ieu et observe Ses Mitsvot, car c'est là tout l'homme...***

Ô rage, Ô désespoir…

Je suppose que, comme moi, vous éprouvez la même grisaille et tristesse ! Shlomo tire dans tous les sens, démonte toutes les fausses conceptions de la vie, mais **omet cependant d'expliciter assez l'objectif positif !** Les plus réconfortants de ses conseils ne sont que des moyens d'éviter déceptions et regrets, mais pas du tout de nous éclairer sur le projet de vie à choisir, qui nous procurera joie, épanouissement, et satisfaction ! **Le mieux que l'homme puisse espérer de sa vie n'est-il vraiment que de ne pas se tromper ?!**

Le Ramban ose poser cette question avec bien plus de pertinence : la Torah explicite dans maints endroits qu'Hashem a créé un monde beau et bon, comme le disent les versets de la création du monde : וַיַּרְא אֱלֹקִים אֶת כָּל אֲשֶׁר עָשָׂה וְהִנֵּה טוֹב מְאֹד - ***Et Dieu examina tout ce qu'Il avait fait, et constata qu'il était éminemment bien !*** Même David, le père de Shlomo-*Kohelet*, exprime dans les *Tehilim* la manière dont l'univers entiers chante gaiement la gloire d'Hashem. Comment *Kohelet* se permet-il alors de dresser un tableau si noir, affirmant que tout ce monde n'est que vanité ?!

Plus encore : comment douter un instant qu'Hashem, l'Être suprême, ait pu 'gaspiller des efforts' à créer un monde qui ne soit que vanité ?! Il est inconcevable qu'Hashem ait créé un monde qui n'ait en soi-même aucun sens ni objectif, si ce n'est que d'y placer l'homme pour le mettre à l'épreuve pendant quelques décennies, puis de le transférer dans un autre monde meilleur, où il sera gratifié ou puni selon ses actions !

Dans le *discours sur Kohelet*, le Ramban propose une réponse fantastique, qui transformera le noir du tableau en une couleur douce et harmonieuse ! Nous devons cependant introduire une notion philosophique assez délicate : **le *Homer* et la *Tsoura*** – que nous pouvons traduire par **la substance et l'esprit**, ou plus simplement, **la matière et la forme**.

Homer et Tsoura - la forme et la matière

Grossièrement, tout objet est composé de 2 dimensions : une matière première, qui adopte une forme précise pour lui faire acquérir une fonction singulière. Prenons l'exemple d'une table : l'on peut qualifier ses pieds et son plateau de **matière**, que l'on assemble d'une manière précise pour **former** une table.

Remarquons toutefois que la distinction exacte entre la matière et la forme est aléatoire. En effet, l'élément que l'on aura isolé et défini comme matière, épouse forcément une certaine forme, bien que plus brute que la précédente. Pour continuer sur l'exemple de la table : on distinguera que la matière 'planche de bois' peut aussi être décomposée en matière 'bois de cerisier', et forme 'planche'. Et pour cette même matière 'bois', on pourra distinguer la matière 'bois' et la forme 'cerisier'. Ou plus précisément, la matière 'tissu végétal' qui épouse la forme 'bois'. Ou encore, la matière composée 'd'atomes ou cellules', qui épouse la forme 'tissu végétal'. Et si l'on veut pousser encore plus : la matière 'proton ou électron' qui forme 'l'atome', qui forme à son tour des molécules, qui forment la matière végétale, qui forme le bois, qui épouse la forme de cerisier, que l'on travaille et forme en planche, à partir desquelles on va former une table.

C'est d'ailleurs à partir de cette réflexion que les philosophes grecs sont arrivés à la thèse de l'ousia et des 4 éléments primaires, originels de la terre, l'air, l'eau et le feu. Notons au passage que cette thèse est approuvée par nos Maîtres, qui l'étayent à partir de notions kabbalistiques, en l'expliquant à partir de 4 différentes conduites qu'Hashem adopte envers les hommes – ***Hessed, Din, Rahamim*** et ***Malkhout*** – la Bonté, la Rigueur, la Miséricorde, et la Majesté. [Cf. 5 minutes éternelles n°52 de Shevat-Adar 5775]

LA grande révélation de Kohelet…

Revenons à présent à *Kohelet*. Le Ramban explique que le but de cette *Meguila* n'est en aucun cas de décourager ou d'accabler, mais plutôt, de mettre en évidence une règle implacable du monde : **sur terre, la forme est éphémère, et la matière perdure !** Shlomo débute son livre en démontrant que les 4 éléments primaires –représentés par le soleil, le vent, la mer, et la terre– ne font qu'épouser des formes ponctuelles, qui finissent tôt ou tard par disparaître.

Vous me direz : Et alors ?! 'Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme' – c'était bon pour la Terminale S !

Selon le Ramban, **intégrer cet axiome est le secret de la réussite de notre vie sur terre !** En effet, l'homme n'éprouve de plaisir et de satisfaction que dans la forme, pas dans la matière. A l'image de son Créateur, l'homme aime lui-aussi créer, mettre son empreinte singulière sur le monde entier, et n'a instinctivement d'intérêt que pour cela.

Si je puis me permettre l'illustration : en cette notion réside la raison pour laquelle on est toujours plus agréable et aimable avec les autres qu'avec les siens ! Parce que MA femme, MES enfants, sont déjà acquis, ils sont une matière sur laquelle j'ai **déjà** gravé mon empreinte indélébile, et ne me disent de prime abord plus rien ! Tandis que l'autre, qui ne m'appartient pas, est inconsciemment perçu comme une matière qui réclame MON sceau ; instinctivement, il excite mon appétit, et tous mes neurones s'investissent pour mener à bout la capture de cette nouvelle proie !

Or, si le monde entier crie que la forme est éphémère, le monde doit m'interpeller pour me rappeler à l'ordre et me freiner dans la course folle vers la mauvaise forme, car elle est vanité !

Et le Ramban d'ajouter que le mot הבל - ***vanité***, ne veut pas dire qu'elle est nulle, mensonge ou mal, **mais qu'elle est *Roua'h* – du vent** -, **quelque chose qui passe et se transforme**. Aussi, avant de courir aveuglément vers la mauvaise forme, souviens-toi que : הֶבֶל הֲבָלִים - qu'il ne faut pas traduire par '*vanité des vanités*', au génitif[2], mais à l'impératif : **Rends vanité ce qui est foncièrement vanité !**

Mais attention : cet axiome ne s'applique qu'à ce qui est **sous le soleil** – sur terre. Par contre, au-delà du monde matériel, **la forme est éternelle**. [Ou pour être plus précis, la forme et la 'matière' ou substance céleste sont indissociables, donc tous deux éternels.] Or, l'homme est composé d'un corps matériel –destiné à retourner à la terre– et d'une Neshama, le souffle divin, la forme spirituelle éternelle qui retournera à Son créateur pour continuer d'exister. Aussi, ***Kohelet*** **nous avertit de n'investir que dans la vraie *Tsoura*** –forme–, car les perfectionnements qu'elle acquerra durant nos quelques décennies perdureront pour l'éternité !

Aussi, tout au long du livre, *Kohelet* veille à mettre toutes les pendules à l'heure, en ne retenant que l'aspect accessoire et contribution à la construction de l'éternité de chacune des valeurs du monde, car il n'est pas question de manifester à la matière un moindre intérêt de finalité, qui nous décevra forcément !

Pour continuer l'exemple du rapport entre l'homme et sa femme, *Kohelet* conseille : רְאֵה חַיִּים עִם אִשָּׁה אֲשֶׁר אָהַבְתָּ כָּל יְמֵי חַיֵּי הֶבְלֶךָ אֲשֶׁר נָתַן לְךָ תַּחַת הַשֶּׁמֶשׁ - ***Prévois*** –de bâtir– ***ta vie avec la femme que tu aimes,*** – avec qui tu traverseras au mieux– ***tous les jours de l'existence éphémère que l'on t'accorde sous le soleil...*** [9:9] Si tu intègres que ton existence sur terre est fugitive, que la forme corporelle dont ta *Neshama* s'est

2– La *Smikhout* –le génitif– vient marquer un complément du nom exprimant en général la possession, comme le **'s** accolé en anglais à un nom propre et suivi d'un nom commun.

vêtue est éphémère, tu te dois de choisir une femme avec qui tu vivras en harmonie parfaite, afin qu'elle te comprenne et te soutienne pour réaliser ta mission.

Et réciproquement, tu ne choisiras en aucun cas une femme pour un intérêt matériel, de plaisir ou d'aisance. Shlomo avertit celui qui songe à donner priorité à la *Tsoura* [forme] éphémère : ***Et ce que j'ai trouvé de plus amer que la mort, c'est la femme, dont le cœur n'est que guet-apens et pièges et dont les bras sont des chaînes. Celui qui jouit de la faveur de Dieu échappe à ses griffes, mais le fauteur s'y laisse prendre !***

A partir du principe **'la forme est éphémère, la matière perdure',** le Ramban explique la raison pour laquelle on cite, lors d'une oraison funèbre, le verset הַצּוּר תָּמִים פָּעֳלוֹ כִּי כָל דְּרָכָיו מִשְׁפָּט אֵל אֱמוּנָה וְאֵין עָוֶל צַדִּיק וְיָשָׁר הוּא - ***Lui, notre rocher, Son œuvre est parfaite, toutes Ses voies sont la justice même ! Dieu de vérité, jamais inique, constamment équitable et droit*** [Devarim 32:4]**.**

Aussi dure puisse-t-être la séparation, les endeuillés se doivent de déclarer et reconnaître devant toute l'assemblée qu'ils ne doutent pas un instant de la justice d'Hashem, qui a jugé que le moment était venu de rappeler l'âme de leur proche.

Remarquons que le verset qualifie Hashem de '***haTsour***' – litt. *le rocher* ; nos Maîtres expliquent que cet attribue signifie : '***Tsar Tsoura***' – ***qui forme la forme***. Soit, '***Toi, Hashem, qui donne forme à toute matière, nous reconnaissons que Ton œuvre est parfaite...***' Selon le Ramban, le choix de ce qualificatif pour évoquer Hashem à un tel moment est très précis. La peine des endeuillés est d'autant plus intense et insupportable lorsqu'ils voient leur avenir et leurs espoirs s'effondrer, *Has Veshalom*. Aussi, nos Maîtres ont amorcé leur réconfort en leur rappelant que ce monde entier est vanité. Non pas, nul, vide, néant. Mais plutôt,

passager. Hashem a établi l'ordre du monde sur ce principe : la matière épouse une forme pour une durée délimitée. **A l'homme de saisir ces formes éphémères pour éterniser au mieux ce qu'elles ont 'd'éternisable'**. C.-à-d. les utiliser à des fins éternelles, pour que leur impact reste présent pour l'éternité.

Cette analyse ne dévoile-t-elle pas les jeux de couleurs profonds et harmonieux du tableau noir que *Kohelet* semblait dresser sur le monde ?!

Un petit mot sur notre étude…

Comme nous l'introduisions, le 3e chapitre de *Kohelet* poursuit les 2 premiers chapitres, et requiert de ce fait de synthétiser auparavant les idées développées depuis le début de la *Meguila*. Cependant, en en repassant mes textes, j'ai réalisé que la règle de '*la forme est éphémère, la matière perdure*' n'a pas épargné notre étude de l'année dernière… La 'matière' –c.-à-d. les idées véhiculées–, était certes bonne et pertinente, mais sa 'forme' –leur présentation– n'était pas assez percutante. Soucieux de rendre accessible la lecture de la *Meguila*, je constate après coup que l'étude trop proche du texte et des mots a quelque peu entravé à l'objectif initial, de comprendre l'enchaînement des idées développées.

Aussi, nous reprendrons à présent ces 2 chapitres en mettant à présent l'exergue essentiellement sur les idées développées, que nous ferons entrer dans le texte, sans toutefois nous attarder sur l'analyse étymologique des mots de la *Meguila*. Ceux qui voudront approfondir davantage l'étude linéaire du texte pourront reprendre l'étude de l'année dernière – ***5 minutes éternelles*** n°65, disponible dans la bibliothèque de notre site. En vous souhaitant une agréable étude…

Chapitre 1

א דִּבְרֵי קֹהֶלֶת בֶּן דָּוִד מֶלֶךְ בִּירוּשָׁלִָם: ב הֲבֵל הֲבָלִים אָמַר קֹהֶלֶת
הֲבֵל הֲבָלִים הַכֹּל הָבֶל: ג מַה יִּתְרוֹן לָאָדָם בְּכָל עֲמָלוֹ שֶׁיַּעֲמֹל
תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ: ד דּוֹר הֹלֵךְ וְדוֹר בָּא וְהָאָרֶץ לְעוֹלָם עֹמָדֶת: ה וְזָרַח
הַשֶּׁמֶשׁ וּבָא הַשֶּׁמֶשׁ וְאֶל מְקוֹמוֹ שׁוֹאֵף זוֹרֵחַ הוּא שָׁם: ו הוֹלֵךְ אֶל
דָּרוֹם וְסוֹבֵב אֶל צָפוֹן סוֹבֵב סֹבֵב הוֹלֵךְ הָרוּחַ וְעַל סְבִיבֹתָיו שָׁב
הָרוּחַ: ז כָּל הַנְּחָלִים הֹלְכִים אֶל הַיָּם וְהַיָּם אֵינֶנּוּ מָלֵא אֶל מְקוֹם
שֶׁהַנְּחָלִים הֹלְכִים שָׁם הֵם שָׁבִים לָלֶכֶת: ח כָּל הַדְּבָרִים יְגֵעִים לֹא
יוּכַל אִישׁ לְדַבֵּר לֹא תִשְׂבַּע עַיִן לִרְאוֹת וְלֹא תִמָּלֵא אֹזֶן מִשְּׁמֹעַ:

(1) *Paroles de Kohelet, fils de David, roi à Jérusalem.*

(2) *Vanité des vanités, dit Kohelet, vanité des vanités; tout est vanité !* ***(3)*** *Quel profit tire l'homme de tout le mal qu'il se donne sous le soleil ?*

(4) *Une génération s'en va, une autre lui succède, et la terre subsiste perpétuellement.* ***(5)*** *Le soleil se lève, le soleil se couche, il se hâte vers son point de départ, où il se lèvera encore !* ***(6)*** *Il s'avance vers le sud, tourne vers le nord, le vent progresse en évoluant toujours et repasse par les mêmes circuits !* ***(7)*** *Tous les fleuves vont à la mer, et la mer n'en est pas remplie; vers l'endroit qui est assigné aux fleuves, ils dirigent invariablement leur cours.*

(8) *Comme toutes ces choses épuisent ! L'homme ne cessera jamais de bavarder, l'œil ne se satisfera jamais d'en avoir assez vu, ni l'oreille d'en avoir assez entendu !*

Kohelet ouvre son livre en synthétisant sa pensée : sache que ce monde présent est foncièrement éphémère. **Tout ce que tu pourrais y construire est voué à être détruit.** Aussi, ***Havel Havelim*** *!* – à l'impératif –: banalise ce qui doit être banalisé ! Ne vois pas en la matière une finalité, car elle te décevra toujours !

Shlomo commence par se présenter :

> ***Paroles de Kohelet*** – l'homme le plus sage***, le fils de David –*** le *Tsadik* par excellence, emblème de la piété et de la soumission à Hashem, ***roi à Jérusalem –*** qui détient tous les moyens matériels.

Aie donc confiance en moi, lorsque je te dis :

> ***Rend vanité ce qui est vanité –dit*** et répète ***Kohelet–, rend vanité ce qui est vanités,*** car ***tout n'est que vanité ! Quel profit tire l'homme de tout le mal qu'il se donne sous le soleil ?***

Soit : **l'homme ne pourra jamais se satisfaire durablement de ses œuvres et exploits, tant qu'il les réalise 'sous le soleil' – pour des fins terrestres**. Puisque ce monde est foncièrement éphémère, le mieux qu'il puisse proposer sera nécessairement une valeur éphémère, et débouchera donc vers une fin, une désolation !

Et de prouver à quel point le monde entier crie cette course vers l'insatisfaction.

Même les 4 éléments primaires –le feu, l'air, l'eau, la terre, qui composent la matière– crient ce message fatal :

> ***Une génération s'en va, une autre lui succède, et*** **la terre** ***subsiste perpétuellement. Le soleil*** –le feu– ***se lève, le soleil se couche, il se hâte vers son point de départ, où il se lèvera encore ! Il s'avance vers le sud, tourne vers le nord, le vent*** –l'air– ***progresse en évoluant toujours et repasse par les***

mêmes circuits ! Tous les fleuves –l'eau– ***vont à la mer, et la mer n'en est pas remplie; vers l'endroit qui est assigné aux fleuves, ils dirigent invariablement leur cours.***

Ce monde qui paraît en mouvement est foncièrement statique, car –comme le dit le Ramban– **sur terre, la forme est éphémère, la matière perdure !** L'homme court constamment après des valeurs éphémères, sans jamais réussir à s'en rassasier. A longueur de temps, il se persuade de ne manquer 'plus que' de ce petit accessoire pour baigner enfin dans la béatitude éternelle, mais à peine l'atteint-il, qu'il vise déjà le nouveau petit plus, justifiant de plus belle pourquoi **cette fois-ci** sera enfin la bonne… Et rebelote !

ט מַה שֶּׁהָיָה הוּא שֶׁיִּהְיֶה וּמַה שֶּׁנַּעֲשָׂה הוּא שֶׁיֵּעָשֶׂה וְאֵין כָּל חָדָשׁ
תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ: י יֵשׁ דָּבָר שֶׁיֹּאמַר רְאֵה זֶה חָדָשׁ הוּא כְּבָר הָיָה
לְעֹלָמִים אֲשֶׁר הָיָה מִלְּפָנֵנוּ: יא אֵין זִכְרוֹן לָרִאשֹׁנִים וְגַם לָאַחֲרֹנִים
שֶׁיִּהְיוּ לֹא יִהְיֶה לָהֶם זִכָּרוֹן עִם שֶׁיִּהְיוּ לָאַחֲרֹנָה:

(9) *Ce qui a été c'est ce qui sera; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera : il n'y a rien de nouveau sous le soleil !* ***(10)*** *Il est telle chose dont on dirait volontiers: « Voyez, ceci est nouveau ! » Eh bien ! Cette chose a déjà existé dans les temps qui nous ont précédés.* ***(11)*** *Nul souvenir ne subsiste des anciens, de même de leurs plus récents successeurs il ne demeurera aucun souvenir chez ceux qui viendront plus tard.*

Kohelet amorce l'antithèse : si toute construction est vouée à être détruite, **toute matière attend malgré tout d'épouser une forme**… Cela prouve que le monde a une raison d'être, un but, une fonction. **Il attend d'être construit**, mais à **sa juste forme**. Si cette finalité ne peut pas être atteinte 'sous le soleil', à nous de discerner la bonne forme à lui donner !

> ***Ce qui a été c'est ce qui sera; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera…*** Certes, la forme qu'épouse la matière se transmute ; constate cependant que la matière elle-même qui aspire à épouser une forme **continue d'exister *!*** Forcément, il y a en ce monde une raison d'être, un but, un devoir de construire, bien qu'***il n'y ait rien de nouveau sous le soleil*** – pour une finalité terrestre ! A nous de discerner le but AU-DELÀ du soleil – qui sera la bonne motivation de nos entreprises !

Et d'étayer davantage :

> ***Il arrive*** que l'on s'étonne ***d'un nouveau phénomène, en s'exclamant: « Voyez, ceci est nouveau ! » Eh bien… Sache que cette chose-là a certainement existé dans des temps inférieurs, sauf qu'il ne subsiste nul souvenir des anciens.*** [Déduis donc que] ***des récents successeurs, il ne subsistera non plus aucun souvenir, chez ceux qui leur succèderont*** – s'ils ne se soucient pas de bien exploiter leur existence ***!***

Selon l'approche midrashique et kabbalistique [Cf. Zohar Ekev 273a], ces versets explicitent l'axiome à partir duquel les générations se succèdent : **le *Guilgoul* – la réincarnation**. Succinctement, les 600.000 âmes originelles du peuple d'Israël ont chacune une mission spécifique à remplir, en dévoilant un aspect singulier de la majesté d'Hashem ; à chaque génération, ces mêmes âmes reviennent sur terre pour continuer [*ou non… :-((*] le travail entamé à la génération précédente. Cela prouve bel et bien que nous vivons **dans un monde de travail**, que nous devons faire évoluer vers une perfection !

Fin de l'introduction. Après avoir posé la thèse fatale du cycle du monde *Kohelet* va examiner un à un les objectifs de vie que les hommes prônent durant leur existence, pour démontrer qu'aucun ne parvient à amener l'homme au bonheur, tant que ces valeurs n'aspirent qu'à des fins terrestres.



יב אֲנִי קֹהֶלֶת הָיִיתִי מֶלֶךְ עַל יִשְׂרָאֵל בִּירוּשָׁלָם: יג וְנָתַתִּי אֶת לִבִּי לִדְרוֹשׁ וְלָתוּר בַּחָכְמָה עַל כָּל אֲשֶׁר נַעֲשָׂה תַּחַת הַשָּׁמָיִם הוּא עִנְיַן רָע נָתַן אֱלֹהִים לִבְנֵי הָאָדָם לַעֲנוֹת בּוֹ: יד רָאִיתִי אֶת כָּל הַמַּעֲשִׂים שֶׁנַּעֲשׂוּ תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ וְהִנֵּה הַכֹּל הֶבֶל וּרְעוּת רוּחַ: טו מְעֻוָּת לֹא יוּכַל לִתְקֹן וְחֶסְרוֹן לֹא יוּכַל לְהִמָּנוֹת: טז דִּבַּרְתִּי אֲנִי עִם לִבִּי לֵאמֹר אֲנִי הִנֵּה הִגְדַּלְתִּי וְהוֹסַפְתִּי חָכְמָה עַל כָּל אֲשֶׁר הָיָה לְפָנַי עַל יְרוּשָׁלָם וְלִבִּי רָאָה הַרְבֵּה חָכְמָה וָדָעַת: יז וָאֶתְּנָה לִבִּי לָדַעַת חָכְמָה וְדַעַת הוֹלֵלוֹת וְשִׂכְלוּת יָדַעְתִּי שֶׁגַּם זֶה הוּא רַעְיוֹן רוּחַ: יח כִּי בְּרֹב חָכְמָה רָב כָּעַס וְיוֹסִיף דַּעַת יוֹסִיף מַכְאוֹב:

(12) *Moi, Kohelet, j'ai été le roi d'Israël, à Jérusalem.* ***(13)*** *Et j'ai pris à cœur d'étudier, d'examiner avec sagacité tout ce qui se passe sous le soleil : c'est là une triste besogne que Dieu a offerte aux fils d'Adam pour s'en tracasser !* ***(14)*** *J'ai donc observé toutes les œuvres qui s'accomplissent sous le soleil : et voilà ! Tout est vanité et pâture de vent.* ***(15)*** *Ce qui est tordu ne peut être redressé, et ce qui manque ne peut entrer en compte.*

(16) *Je me suis dit en moi-même: « Réalise donc ! J'ai accumulé et amassé plus de sagesse que tous ceux qui m'ont précédé à Jérusalem; mon cœur a acquis un grand fonds de discernement et d'expérience. »* ***(17)*** *J'avais en effet appliqué mon attention à connaître la sagesse et à discerner la folie et la sottise, et*

*je me suis aperçu que cela aussi était pâture de vent ! **(18)** Car, abondance de sagesse, c'est abondance de chagrin ; et accroître sa science, c'est accroître sa peine !*

Kohelet commence sa recherche vers l'idéal de vie capable de satisfaire pleinement l'homme, en n'essuyant jamais de déception. Le premier invité au banc d'essai est **la sagesse**.

Moi, Kohelet, j'ai été le roi d'Israël, à Jérusalem. Et j'ai pris à cœur d'étudier et d'examiner [l'intérêt de] ***la sagesse*** – qui implique 2 domaines : les sciences concrètes, et les sciences abstraites, telle que la philosophie.

Il commence par démontrer **la vanité des sciences concrètes**. L'homme consacre sa vie à étudier et découvrir ce monde, dans maints domaines –physique, biologie et médecine, économie–, dans l'espoir d'améliorer sa condition.

J'ai commencé par analyser la science ***sur tout ce qui se passe sous le soleil*** – les sciences concrètes, par lesquelles l'homme espère vivre son existence paisiblement, jamais troublé par une quelconque intempérie – puisque tout est toujours parfaitement contrôlé !

Mais, fatalement, l'homme n'est jamais parvenu à trouver l'antidote de tous les maux, car sa condition matérielle n'est qu'une question de *Mazal* !

J'ai réalisé que ***c'est là une triste besogne que Dieu a laissé aux hommes***, de les avoir dotés du libre-arbitre, pour qu'à présent, ils gaspillent leur existence à la recherche, ***pour*** finir par ***s'en tracasser !*** Constamment, la science surmonte à peine une impasse, que déjà, la prochaine calamité apparaît à l'horizon !

J'ai ainsi ***conclu que toutes les œuvres qui s'accomplissent*** –sa condition matérielle– ***sont*** placées ***'sous le soleil'*** –

les atouts de l'homme, comme ses épreuves, **ne sont en fait qu'une question de *Mazal***[3], décrétés sur lui depuis sa naissance… Pourquoi alors s'acharner à désirer ce que le ciel ne veut pas donner ?!

Pire encore !

J'ai réalisé que ***tous*** ses efforts ***vains*** s'avèrent de surcroît '***pâture de vent***'/source de ***démoralisation,*** parce que ***ce qui se fait tordre, ne peut plus être redressé, et ce qui manque, ne pourra plus être complété !*** A force d'espérer tellement ce qu'il ne peut atteindre, l'homme développe en lui un tempérament incapable d'accepter au final sa condition de manque !

Et de continuer de démontrer **la vanité des sciences abstraites**, telle que la philosophie, plus subtile et 'spirituelle' que les précédentes. Qui sait ! Peut-être qu'en cela réside l''au-delà du soleil' !

Kohelet a été le grand mentor de l'humanité ! Il a approfondi toutes les thèses, morales et philosophies de vie prônées dans le monde, en pénétrant même les pensées les plus folles, afin de trier et ordonner les différentes conceptions, pour ramener les hommes à l'éthique et la morale.

Je me suis dit: « Réalise donc ! J'ai accumulé et amassé plus de sagesse que tous ceux qui m'ont précédé à Jérusalem. Mon cœur a assimilé tant de connaissance et de discernement ! » Je m'adonnai alors à déterminer ***la sagesse*** pour la discerner de ***la folie et*** de ***la sottise***.

3- Le *Mazal,* vulgairement traduit par *destin,* correspond en fait au capital de moyens qu'Hashem attribue à chaque homme pour lui permettre d'accomplir sa mission singulière sur terre.

Et pourtant…

> ***Mais Je réalisai au final que cela aussi était source de démoralisation !***

Partant d'un bon sentiment, *Kohelet* désira ardemment corriger l'humanité. Il investit sa sagesse pour montrer, démontrer et convaincre chaque homme de la nécessité de suivre le bon chemin. Bizarrement, les hommes ne suivaient que peu ses conseils…

> ***Car, abondance de sagesse*** – de celui qui voit les conséquences des actes de chacun***, c'est abondance de colère*** – pourquoi ces sots s'entêtent-ils à ne pas corriger leurs défauts ?!

Jusqu'à ce que *Kohelet* réalise qu'il y a en cela une raison innée : Hashem a doté chaque homme de libre-arbitre, et je ne peux pas au final choisir à la place de l'autre !

> ***et accroître sa connaissance*** – comprendre, justifier et accepter les défauts des autres***, c'est accroître sa peine*** – certes, l'on parvient à ne plus s'emporter contre eux, mais l'on éprouve en revanche une si grande peine de vivre dans un monde 'tordu'***!***

Chapitre 2

א אָמַרְתִּי אֲנִי בְּלִבִּי לְכָה נָּא אֲנַסְּכָה בְשִׂמְחָה וּרְאֵה בְטוֹב וְהִנֵּה
גַּם הוּא הָבֶל: ב לִשְׂחוֹק אָמַרְתִּי מְהוֹלָל וּלְשִׂמְחָה מַה זֹּה עֹשָׂה:
ג תַּרְתִּי בְלִבִּי לִמְשׁוֹךְ בַּיַּיִן אֶת בְּשָׂרִי וְלִבִּי נֹהֵג בַּחָכְמָה וְלָאֱחֹז
בְּסִכְלוּת עַד אֲשֶׁר אֶרְאֶה אֵי זֶה טוֹב לִבְנֵי הָאָדָם אֲשֶׁר יַעֲשׂוּ תַּחַת
הַשָּׁמַיִם מִסְפַּר יְמֵי חַיֵּיהֶם: ד הִגְדַּלְתִּי מַעֲשָׂי בָּנִיתִי לִי בָּתִּים
נָטַעְתִּי לִי כְּרָמִים: ה עָשִׂיתִי לִי גַּנּוֹת וּפַרְדֵּסִים וְנָטַעְתִּי בָהֶם עֵץ
כָּל פֶּרִי: ו עָשִׂיתִי לִי בְּרֵכוֹת מָיִם לְהַשְׁקוֹת מֵהֶם יַעַר צוֹמֵחַ עֵצִים:
ז קָנִיתִי עֲבָדִים וּשְׁפָחוֹת וּבְנֵי בַיִת הָיָה לִי גַּם מִקְנֶה בָקָר וָצֹאן
הַרְבֵּה הָיָה לִי מִכֹּל שֶׁהָיוּ לְפָנַי בִּירוּשָׁלָם: ח כָּנַסְתִּי לִי גַּם כֶּסֶף
וְזָהָב וּסְגֻלַּת מְלָכִים וְהַמְּדִינוֹת עָשִׂיתִי לִי שָׁרִים וְשָׁרוֹת וְתַעֲנוּגֹת
בְּנֵי הָאָדָם שִׁדָּה וְשִׁדּוֹת: ט וְגָדַלְתִּי וְהוֹסַפְתִּי מִכֹּל שֶׁהָיָה לְפָנַי
בִּירוּשָׁלָם אַף חָכְמָתִי עָמְדָה לִי: י וְכֹל אֲשֶׁר שָׁאֲלוּ עֵינַי לֹא אָצַלְתִּי
מֵהֶם לֹא מָנַעְתִּי אֶת לִבִּי מִכָּל שִׂמְחָה כִּי לִבִּי שָׂמֵחַ מִכָּל עֲמָלִי
וְזֶה הָיָה חֶלְקִי מִכָּל עֲמָלִי: יא וּפָנִיתִי אֲנִי בְּכָל מַעֲשַׂי שֶׁעָשׂוּ יָדַי
וּבֶעָמָל שֶׁעָמַלְתִּי לַעֲשׂוֹת וְהִנֵּה הַכֹּל הֶבֶל וּרְעוּת רוּחַ וְאֵין יִתְרוֹן
תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ:

(1) *Je me suis dit à moi-même: «Allons ! Je veux te faire faire l'expérience de la joie, te donner du bon temps.» Eh bien ! Cela aussi est vanité !*

(2) *A la gaîté j'ai dit: «Tu es folie ! Et à la joie: «A quoi sers-tu ?»* ***(3)*** *Je résolus, à part moi, de prodiguer à mon corps les plaisirs du vin et, tout en restant attaché de cœur à la sagesse, de faire une place à la folie, de façon à voir quel est le meilleur parti que puissent suivre les fils d'Adam sous le ciel, au cours de leur existence.*

(4) *J'entrepris de grandes choses: je me bâtis des palais, je me plantai des vignes.* ***(5)*** *Je me fis des jardins et des parcs, et j'y plantai toutes sortes d'arbres fruitiers.* ***(6)*** *Je me construisis des réservoirs d'eau, pour arroser des forêts riches en arbres.* ***(7)*** *J'acquis des esclaves et des servantes, j'eus un nombreux personnel domestique; mes troupeaux de bœufs et de brebis dépassaient de loin ceux de tous mes prédécesseurs à Jérusalem.* ***(8)*** *Je m'amassai aussi de l'argent et de l'or, les trésors précieux des rois et des provinces; je me procurai des chanteurs et des chanteuses, ce qui fait les délices des fils d'Adam, de nombreuses odalisques.* ***(9)*** *Je surpassai ainsi en faste et en richesse tous ceux qui m'avaient précédé à Jérusalem; en même temps ma sagesse me restait comme appui.* ***(10)*** *Rien de ce que mes yeux pouvaient désirer ne leur était refusé par moi; je n'interdis aucun plaisir à mon cœur. Mon cœur, en effet, n'eut qu'à s'applaudir des soins que je prenais…*

Et telle fut la récompense de toutes mes peines ! ***(11)*** *Quand je me mis à considérer toutes les œuvres accomplies par mes mains et tous les tracas que je m'étais imposés, je constatai que tout était vanité et pâture de vent, et qu'il n'est point d'avantage durable sous le soleil.*

Après avoir démontré la vanité de la sagesse lorsqu'on la prône en idéal de vie, *Kohelet* va prouver que **la joie et la satisfaction sont eux-aussi des idéaux voués à la déception**…

Naturellement, l'homme éprouve un besoin de construire, bâtir le monde idéal qu'il conçoit, puis se satisfaire de son œuvre. Fatalement, rares *(soyons un brin optimistes…!)* sont ceux qui parviennent à se réjouir pleinement de leur labeur. L'on finit toujours par ressentir tôt ou tard un sentiment d'insatisfaction, de manque non comblé, de regret de

ne pas avoir agi autrement. N'était-ce vraiment qu'une simple erreur de programme qu'un œil plus sagace aurait calculé et évité, ou bien, y-a-t-il plutôt dans cette recherche de satisfaction une course après le néant, qui ne peut aboutir à autre chose que ce terrible sentiment de vide ?

S'il y eut sur terre un homme capable de trancher cette question existentielle, c'est bien le grand roi Shlomo, qui eut tous les atouts pour prévoir parfaitement la réussite de son expérience, et constater l'échec funeste qu'il essuya… L'on synthétisera la conclusion morale de cette fatalité après l'étude des versets de notre séquence. Pour l'instant, un peu d'histoire !

La Torah prescrit 3 interdits au roi spécifiquement : ne pas se marier avec beaucoup de femmes, ne pas amasser trop de richesse, et ne pas entretenir beaucoup de chevaux. A la différence des autres Mitsvot, la Torah a explicité la raison de ces restrictions : les femmes – afin qu'elles ne détournent pas son cœur d'Hashem, et les chevaux – afin que le peuple ne reparte pas s'installer en Egypte. Le roi Shlomo osa se considérer exclu de ces interdits, puisque sa sagesse et son intégrité extrêmes pouvaient aisément parer à leurs incidences néfastes. Il se permit donc d'enfreindre ces interdits, et trébucha – du moins, selon son niveau extrême !

Le tribunal céleste décida de fustiger sévèrement Shlomo, par le biais d'Ashmadaï, le roi des *Shédim* – monstres (*les célèbres J'nounes de la Goulette !*). Celui-ci lui déroba le trône royal avec ruse, et Shlomo se retrouva à errer comme un mendiant dans tout Israël [Guitin 68]. Lorsqu'il osait prétendre être le roi d'Israël, les gens l'insultaient et le chassaient. Une fois, Shlomo pleura sur son sort, et, en contemplant sa canne de misérable, il s'exclama: '*Ceci est la récompense de toutes mes œuvres !*'

[Kohelet Rabba ch.2]

Kohelet veut démontrer la vanité de **la joie**/l'allégresse, lorsque l'on choisit cette valeur en idéal de vie :

> ***Je me dis dans mon cœur : « Allons donc ! Je veux faire l'expérience de la joie, me donner du bon temps ! » Mais*** après cette expérience, je réalisai ***là aussi : « Cela aussi est vanité ! »***

Bien sûr, *Kohelet* connaît le danger de la joie superficielle. Aussi, il opte pour un mode de vie serein et équilibré :

> ***A l'amusement*** –la légèreté d'esprit– ***j'ai dit: « Tu es folie ! »*** Je n'aspirai qu'à ***la bonne joie,*** pour voir ***qu'est-ce qu'il en adviendra ?*** Attention ! Ne crois pas que mon expérience échoua par manque de précaution ! ***Je résolus en moi de prodiguer à mon corps les plaisirs du vin*** –symbole des plaisirs du monde–, ***tout en restant attaché dans mon cœur à la sagesse, de faire une*** petite ***place à la folie*** –goûter et me délecter, mais avec modération, tout en gardant mon œil sagace ouvert, ***afin de discerner si les hommes 'sous le soleil'*** –sur terre– ***peuvent réellement jouir dans leur existence.***

Et de raconter comment, de fil en aiguille, il s'engagea dans la course folle de la concupiscence, jusqu'à frôler de trop près la faute, pour finir par y tomber, de très haut…

> ***Je grandis. Je me bâtis des palais, et me plantai des vignes.*** Je me sentis alors happé dans un très fort tourbillon du désir matériel : ***Je me fis des jardins et des parcs, et j'y plantai toutes sortes d'arbres fruitiers. Je me construisis des réservoirs d'eau, pour arroser des forêts riches en arbres.*** Jusqu'à commencer à enfreindre les **3 interdits** du roi : les chevaux, la fortune, et les femmes… ***J'acquis des esclaves***

et des servantes, plein de personnel domestique. Tous mes troupeaux –même de chevaux !!! –***, de bovins et d'ovins, dépassaient de loin ceux de tous mes prédécesseurs à Jérusalem. J'amassai aussi de l'argent et de l'or***– la fortune***, les trésors précieux des rois et des provinces. Je me procurai des chanteurs et des chanteuses[4], ce qui fait les délices des fils d'Adam, de nombreuses odalisques*** – l'interdit de se marier avec beaucoup de femmes***.***

Avant d'annoncer sa terrible fin, *Kohelet* tient à rappeler :

Certes, ***Je surpassai en faste et en richesse tous ceux qui m'avaient précédé à Jérusalem.*** Mais ***en même temps ma sagesse, me restait comme appui !*** – ne me soupçonne pas d'avoir mal programmé mon expérience, car je ne délaissai jamais ma sagesse extrême ! Aussi, grâce à mon œil sagace, ***Rien de ce que mes yeux pouvaient désirer ne leur était refusé. Je n'interdis aucun plaisir à mon cœur.*** Moi seul étais capable de croquer pleinement tous les plaisirs du monde, sans jamais sombrer dans l'assouvissement de mon instinct. Crois-moi bien : l'unique motivation de mes expériences était la plénitude de l'âme : ***mon cœur, en effet, n'eut qu'à s'applaudir des soins que je prenais*** – trouver la voie sur terre qui emplit et satisfait pleinement le cœur de l'homme.

Et pourtant…

Ceci est la récompense de toutes mes peines ! – hurle-t-il à présent, en brandissant sa canne de misérable ! ***Je***

4- La signification des mots שִׁדָּה וְשִׁדּוֹת [*Shida véShidot*] est ambigüe. Certains expliquent qu'il s'agit de sortes de chars luxueux [Rashi]. Ou encore, de bains chauds [Targoum]. D'autres interprètent qu'il s'agit plutôt de concubines [Ibn Ezra] – les 'odalisques', comme le traduit le rabbin Z. Kahn. Selon la *Guemara* [Guitin 38a], il s'agit plutôt du fait que Shlomo dominait les *Shedim* –les monstres–, jusqu'à ce que leur roi lui fasse un putsch. Selon cette dernière interprétation, *Kohélet* fait ici allusion aux mines qu'il délaissa sur son terrain pour amorcer ensuite son déclin !

contemple rétroactivement toutes les œuvres de mes mains, tous les tracas que je m'imposai, et constate que tout était vanité et désolation, car l'homme ne peut ***rien*** accumuler ***de durable 'sous le soleil'*** – sur terre***.***

Tel le vin qui enivre l'homme malgré lui, la recherche du plaisir et de la satisfaction nous envoûte au point de nous faire perdre notre objectivité, pour basculer ensuite dans l'erreur et encaisser ensuite de violentes corrections !



Pour la suite du chapitre, *Kohelet* va changer de style littéraire pour philosopher. Il ne va plus relater les conclusions de ses expériences, mais va aborder des questions existentielles – telles que le libre arbitre, l'âme éternelle, l'opulence de l'impie et la souffrance du juste.

Il va sans dire que les Ecrits Saints d'un tel type proposent un large éventail d'interprétations, laissant les commentateurs prendre parfois des directions diamétralement opposées… Le but de notre rétrospective étant de **mettre l'accent sur les idées développées et leurs enchaînements**, nous nous contenterons de ne rapporter qu'une seule interprétation, en condensant au maximum les phrases de transition. Nous invitons les lecteurs désireux de mieux pénétrer la signification du texte à consulter notre étude de l'année dernière.

Jusqu'à la fin du chapitre, *Kohelet* va rectifier des conclusions erronées que l'on pourrait tirer des expériences précédentes. Soit, puisqu'il a prouvé que le choix de la sagesse ou de la joie comme idéaux de vie est voué à la déception, peut-on, ou doit-on, cesser d'aspirer à ces valeurs ? Aussi, *Kohelet* va philosopher pour définir la mesure exacte de ces valeurs.

Dans un premier temps, **Kohelet va prouver la nécessité d'acquérir le maximum de sagesse**, car l'intellect est l'outil capital par lequel l'homme parvient à s'élever. A cette occasion, *Kohelet* va démontrer **l'existence du libre-arbitre** et de **la vie après la mort**, et prouver ainsi que l'homme est sommé de se parfaire dans ce monde présent.

En fin de chapitre, *Kohelet* va revenir sur la joie et la satisfaction, en expliquant que **le juste rapport à entretenir avec le matériel est de l'utiliser intégralement à de bonnes fins**, afin de convertir sa valeur éphémère en une valeur sûre, éternelle.

יב וּפָנִיתִי אֲנִי לִרְאוֹת חָכְמָה וְהוֹלֵלוֹת וְסִכְלוּת כִּי מָה הָאָדָם
שֶׁיָּבוֹא אַחֲרֵי הַמֶּלֶךְ אֵת אֲשֶׁר כְּבָר עֲשׂוּהוּ: יג וְרָאִיתִי אֲנִי שֶׁיֵּשׁ
יִתְרוֹן לַחָכְמָה מִן הַסִּכְלוּת כִּיתְרוֹן הָאוֹר מִן הַחֹשֶׁךְ: יד הֶחָכָם
עֵינָיו בְּרֹאשׁוֹ וְהַכְּסִיל בַּחֹשֶׁךְ הוֹלֵךְ וְיָדַעְתִּי גַּם אֲנִי שֶׁמִּקְרֶה אֶחָד
יִקְרֶה אֶת כֻּלָּם: טו וְאָמַרְתִּי אֲנִי בְּלִבִּי כְּמִקְרֵה הַכְּסִיל גַּם אֲנִי
יִקְרֵנִי וְלָמָּה חָכַמְתִּי אֲנִי אָז יוֹתֵר וְדִבַּרְתִּי בְלִבִּי שֶׁגַּם זֶה הָבֶל: טז
כִּי אֵין זִכְרוֹן לֶחָכָם עִם הַכְּסִיל לְעוֹלָם בְּשֶׁכְּבָר הַיָּמִים הַבָּאִים הַכֹּל
נִשְׁכָּח וְאֵיךְ יָמוּת הֶחָכָם עִם הַכְּסִיל:

(12) *Puis, je me mis à passer en revue sagesse, folie et sottise: «Car, me disais-je, que [pourra faire] l'homme qui viendra après le roi ? Celui-ci aura déjà tout fait.»*

(13) *Je m'aperçus que la sagesse est supérieure à la folie autant que la lumière est supérieure aux ténèbres:* ***(14)*** *Le sage a ses yeux dans la tête, et le sot chemine dans les ténèbres. Mais je reconnus aussi qu'un même sort est réservé à l'un et à l'autre.*

(15) *Alors je dis en mon cœur: «Le sort du fou est le même qui m'attend, moi; dès lors, à quoi bon avoir acquis tant de sagesse ?»*

Et je m'avouai à moi-même que cela encore est vanité. ***(16)*** *En effet, le souvenir du sage n'est pas plus durable que celui du fou; car viennent les temps futurs, tout tombera dans l'oubli ! Et comment se fait-il que le sage meure à l'égal du fou ?*

Kohelet débat de **l'intérêt de la sagesse**, qu'il justifie par le fait que l'homme est doté du libre arbitre. Soit, il prouve la **nécessité d'acquérir la sagesse**, car elle est l'unique moyen de **se parfaire et d'améliorer sa condition**, en trouvant grâce aux yeux d'Hashem, qui lui octroie de jouir de bienfaits qui ne lui étaient pas prédestinés.

Aussi, cette réflexion va être l'occasion de débattre de 3 thèmes philosophiques : le **libre-arbitre**, et **la vie post-mortem**.

Après avoir démontré que la sagesse et la connaissance sont source de déception, de colère et de tracas, *Kohelet* ose poser une question essentielle : l'homme a-t-il un besoin intrinsèque de développer son intellect ? Ne vaut-il pas mieux vivre en simplet, remplir ses devoirs, sans trop se poser de questions ?

> Après mes tristes expériences***, Je me mis à comparer l'intérêt de la sagesse, à celui de la folie et de la sottise…***

Vous me réfuterez : l'intellect est l'outil de travail de l'homme, par lequel il parvient à évoluer, à se parfaire et à obtenir sa subsistance. Comment envisager alors de ne pas le développer au mieux ?!

Osons donc poser une question encore plus essentielle :

> ***« Car, me disais-je, comment l'homme peut-il oser venir après le Roi*** –Hashem– pour améliorer sa situation***, après qu'Il ait déjà tout décrété ? »*** - Tout n'est-il pas décrété du ciel – notre condition matérielle, comme notre niveau spirituel ?

Et de réfuter : bien sûr que non ! Si le **potentiel** d'intelligence et de bienfait est décrété du ciel, la jouissance **concrète** de ces bienfaits **dépend de nos actions** - de notre choix de faire le bien !

> ***Je réalisai*** très vite ***que la sagesse a bien plus d'intérêt que la folie, autant que la lumière est supérieure aux ténèbres !*** Chacun peut constater que ***le sage a ses yeux dans la tête*** – il voit les obstacles, et parvient à les contourner, et ainsi, à se parfaire et améliorer sa condition***, tandis que le sot chemine dans les ténèbres*** – se laisse aller vers le précipice jusqu'à se faire très mal ***!***

Faire état du libre arbitre ne requiert pas de grande démonstration, mais plutôt, une méditation honnête sur son for intérieur. Lorsqu'une tentation s'éveille, chacun peut déceler en lui des forces instinctives et intellectuelles qui s'affrontent en son cœur. En poussant alors sa méditation, chacun pourra aisément pointer du doigt son être réel, **l'être subtile disputé entre ces 2 tendances, et pourra alors réaliser qu'il est au final celui qui détient le pouvoir de décider de son sort** – le meilleur ou le pire !

A présent, *Kohelet* va démontrer l'existence de **la vie post-mortem – la vie après la mort**. Cette réflexion a pour but de continuer le débat de sur l'importance d'acquérir la sagesse. Succinctement : puisque l'homme continue de vivre après sa mort physique, c'est qu'il y a un au-delà, et donc, des comptes à rendre, un devoir de traverser convenablement ce monde présent, et **l'unique outil qui nous mènera à bon port est la sagesse** !

La démonstration de la vie post-mortem –évoquée ici en 2 versets !– requiert toutefois quelques introductions. Le principe se fonde sur le fait que l'intellect du sage s'accroît en vieillissant, tandis que celui du fauteur

va en se rapetissant. Selon *Kohelet*, **cet état prouve que l'âme est une créature indépendante de la matière, et donc qu'il y a une vie après la mort**.

Je suppose que rares sont ceux qui comprennent cette déduction… Ouvrons donc une petite parenthèse pour en expliquer le principe.

- Bien sûr, **croire** au monde futur est une conviction digne, qui motive sans doute la plupart d'entre nous à servir Hashem durant notre existence. Reste que *Kohelet* philosophe, et cherche **une démonstration cartésienne de cet au-delà**.

- A toute époque, les philosophes ont débattu sur la question de la vie post-mortem. La question essentielle s'attache à définir l'essence de l'esprit humain : s'agit d'une **créature indépendante** de la matière, ou bien, est-il une composante **indissociable** du corps ?

Succinctement, tous admettent l'axiome que si l'esprit est une créature **indépendante** –c.-à-d. qu'il se vêtit du corps humain durant son passage sur terre–, **cet esprit** alors appelé **'**âme**' est éternel**, et perdure après avoir restitué à la terre son 'costume' de chair. La seule question est de savoir si cet esprit n'est pas en réalité une composante intrinsèque à la matière, telle la force électrique qui fait tourner les électrons autour du noyau des atomes, et cesserait alors d'être aussitôt que le corps cessera de vivre. Alors que nombre de philosophes admettent l'immortalité de l'esprit –ou de l'âme–, les scientifiques prônent la thèse de la conscience intrinsèque à la matière, et nient donc la survivance de l'esprit après la mort.

- Comme tout débat philosophique, les 2 partis fondent leurs avis sur des arguments, des démonstrations, preuves

et phénomènes flagrants. Notamment, le spiritisme, les expériences de mort imminente, vécues par tant de personnes qui ont frôlé la mort et témoignent tous à leur réveil avoir vécu l'expérience sensationnelle de la lumière intense, du jugement détaillé de leur vie, etc. A l'opposé, les scientifiques interprètent ces visions comme un rêve commun aux états comateux, produit par le cerveau traumatisé et endormi qui continue pourtant à percevoir son entourage par l'intermédiaire de leur système sensoriel demeuré actif.

- Pour notre propos, concentrons-nous sur un argument philosophique tenu par les négationnistes de l'âme éternelle, relaté par le *Akeida* [Cf. Taaloumot Hokhma 2:15-16] : si l'esprit est immortel, pourquoi certains ont-ils un esprit plus ou moins éclairé que d'autres ? De même, pourquoi l'esprit du vieillard s'affaiblit ?! N'est-ce pas là la preuve que l'esprit naît et se développe avec la matière, parallèlement au corps, et s'affaiblit jusqu'à sombrer dans les oubliettes lorsque le corps retournera à la poussière ? Peut-être répondriez-vous que L'Être suprême a créé des esprits plus brillants que d'autres ; mais cette affirmation reviendrait à dire qu'Hashem a créé le monde avec injustice *Has Véshalom,* car votre propos signifierait alors que les uns ont plus la capacité de percevoir la vérité que d'autres, et l'on ne pourrait donc plus accabler l'impie !

- Le Ibn Ezra réfute cette preuve en expliquant qu'en fait, l'âme spirituelle ne réside pas de manière innée en l'homme, mais plutôt, s'installe et siège peu à peu en lui, **selon ses efforts à développer son intellect**. Nous développerons et étayerons ce propos à travers la réponse de *Kohelet*, car cette notion est fondamentale dans la vie d'un juif, et se fonde d'ailleurs sur des notions profondes de Kabbale.

Certes, la sagesse permet à l'homme d'améliorer sa condition matérielle et spirituelle, lorsqu'on l'utilise 'au-dessus du soleil' – pour nous rapprocher d'Hashem. Mais finalement, à quoi bon ?!

> ***Mais je reconnus aussi qu'un même sort est réservé à l'un*** -le sage– ***et à l'autre*** – le sot***. Alors je dis en mon cœur : « Le sort du fou est le même qui m'attend*** – traverser cette vie durant quelques années, pour redevenir poussière ! ***A quoi bon acquérir alors tant de sagesse*** – plus que le sot ***?!*** - Et s'il n'y avait pas de suite après cette existence ?! A quoi bon m'être surpassé durant une vie, pour finalement dormir aux côtés du sot pour une éternité ?!

Et de réfuter:

> ***Mais je réalisai que cela encore est vanité ! En effet, le souvenir du sage*** –ce qui restera de lui– ***n'a aucune comparaison avec celui du sot,*** car pour ce dernier, ***au fil du temps, tout tombe dans l'oubli –*** il perd tout son intellect ! ***Comment*** oser supposer alors que ***le sage meure-t-il à l'égal du fou?***

Réponse grandiose ! Nos Maîtres enseignent [Kinim 3:6] : « ***Plus les ignorants vieillissent, plus leur esprit se rapetisse… Par contre, les érudits en Torah, plus ils vieillissent, plus leur esprit se renforce…*** » Selon le Ibn Ezra, cette réalité découle du fait que la *Neshama* –l'âme– ne siège pas de manière innée dans ce corps matériel. Tel le petit point rouge au cœur d'une braise, capable de faire revivre la braise ardente si on l'attisait, **l'homme possède à sa naissance une petite émanation de sa *Neshama***, qui lui donne pour l'instant un minimum de vitalité. Puis au fil du temps, l'homme travaille et aiguise son intellect[5] pour cumuler de nouvelles fractions de *Neshama,* jusqu'à finir par mériter que la

5-A entendre par 'intellect' l'intelligence proprement dite, mais aussi, la philosophie de vie équilibrée, le recul sur le matériel, le travail de ses traits de caractères, etc. Notons au passage que ces notions fondamentales sont amplement développées dans la Kabbale, car elles sont **la base du travail de l'homme sur terre** !

princesse céleste, émanée du Créateur du monde, siège enfin dans son corps de manière permanente, et devienne une partie intégrante de son être. Dès lors, cette force ne cessera de se renforcer jour après jour, de façon inversement proportionnelle aux forces physiques du corps, car le corps est, dans sa nature, le paradoxe du spirituel.

Aussi, *Kohelet* prouve l'immortalité de l'âme – **et l'extrême nécessité de travailler son intellect tant qu'il en est temps !**–, du fait que les sages décuplent leur sagesse à la vieillesse, tandis que le vieillissement des sots leur fait perdre littéralement les quelques petits fragments de *Neshama* tant bien que mal cumulés durant leur existence.

Pour rappel, dans cette seconde partie du 2e chapitre, *Kohelet* rectifie les conclusions erronées que l'on risque de déduire de ses expériences – les idéaux de la sagesse et de la joie de vivre. Dans la séquence précédente, il a redonné à la sagesse son prestige, en démontrant qu'elle était impérative pour donner un sens à sa vie et surmonter vaillamment les épreuves.

Dans les prochains versets, il remet sur table la recherche du plaisir, pour **définir le juste rapport que l'on doit entretenir avec le matériel**. Sa réflexion va être composée de 3 parties :

- Dans un premier temps, il va continuer à **prévenir contre les fatales déceptions** que la course après le matériel peut engendrer.

- Ensuite, il va conseiller la bonne manière d'**exploiter sa fortune**, de manière à ce que l'on ne récolte d'elle une vraie satisfaction.

- Et enfin, il va dévoiler une précieuse conception des épreuves pour nous permettre **d'encaisser sereinement certaines claques**…

יז וְשָׂנֵאתִי אֶת הַחַיִּים כִּי רַע עָלַי הַמַּעֲשֶׂה שֶׁנַּעֲשָׂה תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ
כִּי הַכֹּל הֶבֶל וּרְעוּת רוּחַ: יח וְשָׂנֵאתִי אֲנִי אֶת כָּל עֲמָלִי שֶׁאֲנִי עָמֵל
תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ שֶׁאַנִּיחֶנּוּ לָאָדָם שֶׁיִּהְיֶה אַחֲרָי: יט וּמִי יוֹדֵעַ הֶחָכָם
יִהְיֶה אוֹ סָכָל וְיִשְׁלַט בְּכָל עֲמָלִי שֶׁעָמַלְתִּי וְשֶׁחָכַמְתִּי תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ
גַּם זֶה הָבֶל: כ וְסַבּוֹתִי אֲנִי לְיַאֵשׁ אֶת לִבִּי עַל כָּל הֶעָמָל שֶׁעָמַלְתִּי
תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ: כא כִּי יֵשׁ אָדָם שֶׁעֲמָלוֹ בְּחָכְמָה וּבְדַעַת וּבְכִשְׁרוֹן
וּלְאָדָם שֶׁלֹּא עָמַל בּוֹ יִתְּנֶנּוּ חֶלְקוֹ גַּם זֶה הֶבֶל וְרָעָה רַבָּה: כב כִּי
מָה הוֹוֶה לָאָדָם בְּכָל עֲמָלוֹ וּבְרַעְיוֹן לִבּוֹ שֶׁהוּא עָמֵל תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ:
כג כִּי כָל יָמָיו מַכְאֹבִים וְכַעַס עִנְיָנוֹ גַּם בַּלַּיְלָה לֹא שָׁכַב לִבּוֹ גַּם זֶה
הֶבֶל הוּא:

(17) *Aussi ai-je pris la vie en haine, car je regardai comme mauvais tout ce qui se passe sous le soleil, tout n'étant que vanité et pâture de vent.* ***(18)*** *Je finis aussi par détester tout le labeur auquel je m'étais adonné sous le soleil, et dont je dois laisser les fruits à quelqu'un qui me succédera.*

(19) *Or, qui sait s'il sera sage ou sot ? Et pourtant il sera maître de tout ce que j'aurai acquis sous le soleil par mon travail et mon ingéniosité. Cela aussi est vanité.* ***(20)*** *Je me laissai donc aller à prendre en aversion tout le labeur pour lequel j'avais peiné sous le soleil.*

(21) *Car voilà un homme qui a travaillé avec sagesse, réflexion et succès, et il doit tout laisser en propriété à quelqu'un qui ne s'est donné aucun mal ! Cela aussi est vanité et souverainement mauvais.*

(22) *Qu'est-ce qui revient donc à l'homme de tout son labeur et de toutes les combinaisons de son esprit, pour lesquelles il se tracasse sous le soleil ?* ***(23)*** *En effet, tous ses jours sont pénibles, son activité est une source de chagrin; même la nuit son cœur n'a point de repos. Cela encore est vanité.*

En début de chapitre, *Kohelet* a prouvé le pouvoir envoûtant du plaisir matériel, qui enivre le cœur de l'homme **jusqu'à l'entraîner à la faute**. Dans les prochains versets, il va s'en prendre particulièrement à la soif de la richesse, en avançant 2 nouveaux arguments :

- nul n'est à l'abri d'une **intempérie qui dilapidera des années** d'investissement.

- **l'argent ne fait pas le bonheur**, mais plutôt, le malheur de ceux qui en ont trop…

> ***Aussi ai-je pris la vie en haine, car je regardai comme mauvais tout ce qui se passe 'sous le soleil'*** –sur terre–***, tout n'étant que vanité et pâture de vent.***
>
> ***Je finis par détester tout le labeur auquel je m'étais adonné sous le soleil, et dont je dois laisser les fruits à un autre qui me succédera.*** – L'homme trime sur terre à accumuler biens et fortune, et, manque de pot, il quitte ce monde trop tôt.

Situation désolante, certes, mais pas encore fatale ; les héritiers ont en effet la possibilité d'accroître les mérites du défunt, en utilisant l'héritage à de bonnes fins – Torah, Mitsvot, œuvres de charité [*et diffusion du* ***5 minutes éternelles****…*]

Le problème toutefois…

> ***Or, qui sait s'il sera sage ou sot ?*** Que ferai-je si ce sot utilisera ma fortune pour s'acheter le cabriolet dernier cri ?! ***Et pourtant il sera maître de tout ce que j'aurai acquis sous le soleil par mon travail et mon ingéniosité. Cela aussi est vanité !*** De quoi faire rager le défunt depuis sa nouvelle demeure !

Comme le précise le *Midrash*, *Kohelet* voit par *Roua'h haKodesh* –insufflé d'inspiration divine– que son royaume, qu'il a peiné à instaurer sur le monde entier, sera divisé et démonté quelques mois seulement après sa mort, par son fils Rehavam.

Kohelet pose sa problématique :

> ***Je me laissai aller à prendre en écœurement tout le labeur pour lequel j'avais peiné 'sous le soleil'*** – sous l'influence du *Mazal*, du destin, des astres.

Puisque, matériellement, l'homme ne peut rien contre le mauvais *Mazal*, ne ferait-il pas mieux d'éviter de gaspiller des années pour accumuler des biens dont il ne profitera peut-être pas ?

Et d'étayer sa théorie par un autre scénario, encore plus désolant :

> ***Car voilà un homme qui a travaillé avec sagesse, réflexion et succès, et doit au final tout laisser en propriété à un autre*** –pas même son héritier, mais un voleur, un escroc…–***, qui ne s'est donné aucun mal ! Cela aussi est vanité, une douleur affreuse !*** A dégoûter de travailler, non?

Mais, finalement, sommes-nous obligés d'arriver à ces scènes rageantes pour réaliser que la soif de fortune est une chimère ?!

> ***Qu'est-ce qui revient à l'homme de tout son labeur et de tout le tracas de son esprit, pour lesquelles il trime sous le soleil ?*** - Supposons qu'il ne tombe jamais victime d'un incident fâcheux ; Je pense malgré tout que la course après la fortune est intrinsèquement vaine ! ***En effet,*** outre le travail éreintant, ***tous ses jours sont pénibles, son activité est une source de chagrin*** – lorsqu'il a fini de semer, il tremble à l'idée que ses graines ne poussent pas***. Même la nuit son cœur n'a point de repos*** – une fois qu'il encaisse son labeur, il appréhende la venue des voleurs. ***Cela encore est vanité !***

כד אֵין טוֹב בָּאָדָם שֶׁיֹּאכַל וְשָׁתָה וְהֶרְאָה אֶת נַפְשׁוֹ טוֹב בַּעֲמָלוֹ גַּם זֹה רָאִיתִי אָנִי כִּי מִיַּד הָאֱלֹהִים הִיא: כה כִּי מִי יֹאכַל וּמִי יָחוּשׁ חוּץ מִמֶּנִּי: כו כִּי לְאָדָם שֶׁטּוֹב לְפָנָיו נָתַן חָכְמָה וְדַעַת וְשִׂמְחָה וְלַחוֹטֶא נָתַן עִנְיַן לֶאֱסוֹף וְלִכְנוֹס לָתֵת לְטוֹב לִפְנֵי הָאֱלֹהִים גַּם זֶה הֶבֶל וּרְעוּת רוּחַ:

(24) *Ne vaut-il pas mieux pour l'homme de manger, de boire et de se donner du plaisir pour prix de son labeur ? Cela aussi, je l'ai constaté, émane de Dieu.* ***(25)*** *Car qui peut manger et jouir en dehors de sa volonté ?*

(26) *C'est à l'homme qui lui plait qu'il donne sagesse, intelligence et joie; tandis qu'au pécheur il impose la corvée de recueillir et d'entasser [des biens], qu'il fait passer ensuite à celui qui jouit de la faveur divine. Cela est également vanité et pâture de vent.*

Et de conclure sa réflexion : si tu veux t'assurer de te réjouir du produit de tes mains, **veille à investir ta fortune dans des valeurs éternelles** !

N'est-ce pas que l'homme doit veiller à manger, boire et se donner du BON –vrai!– ***plaisir, pour prix de son labeur ?!***

Sauve ta peau ! **Tu** es celui qui a trimé, **tu** es celui qui doit manger ton labeur ! Veille juste, bien sûr, **à bien manger** le fruit de tes mains ! Investis-le dans du sûr, dans de l'éternel, là où personne ne pourra le convoiter et le dérober !

Et un grand conseil aussi lorsque malgré toi, la catastrophe te gagne : souviens-toi que le monde a un Maître, qui le dirige à Sa guise ! Aussi, reste confiant en Hashem, et **ta perte s'avèrera sûrement un investissement fructueux pour le monde futur**...

Cela aussi, je l'ai constaté, émane de Dieu – aucune faute à pas-de-chance, mais bel et bien contrôlé par le Maître du monde ! ***Car***, si je suis intègre avec Lui, ***qui peut manger et jouir*** de mon labeur ***en dehors de moi ?*** – Sans aucun doute, le Maître du monde me prévoit une contrepartie bien plus valeureuse que quelques misérables sous !

Car Hashem ***donne à l'homme qui marche devant Lui la sagesse, intelligence et joie*** – pour comprendre l'axiome suivant et se réjouir littéralement de son épreuve ! Hashem ***donne au pécheur le*** triste ***attrait excessif de recueillir et d'entasser*** des biens, jusqu'à aller voler le juste, ***pour donner en contrepartie à l'intègre le bien*** qui était prédestiné à l'impie, ***et cela est*** plutôt ***vanité et désolation*** pour ce 'pauvre' impie !

Chacun troque selon ses considérations, en cédant ce qu'il juge superflu, contre ce qu'il estime essentiel… Nos Maîtres enseignent [Haguiga 15a] que le juste offusqué par l'impie hérite sa part au monde futur. En effet, tout juif, même l'impie, a sûrement quelques mérites que le Maître du monde doit lui régler. Puisque le sot est prêt à renoncer à son monde futur pour un plaisir ponctuel, il témoigne que ce monde pourtant éphémère est une monnaie suffisante pour régler sa dette. Hashem lui fait donc rencontrer un *Tsadik* méritant, qui sera à l'inverse ravi d'obtenir des mondes supplémentaires contre quelques sous !

Mais, comme le précise le début du verset, *Hashem* ***donne à l'homme qui marche devant Lui la sagesse, intelligence et joie*** – pour comprendre cet axiome, se consoler et même se réjouir des épreuves ! Je vous souhaite donc vivement d'être parmi ceux qui comprennent cette idée !

Chapitre 3

Avant de commencer ce 3e chapitre…

Nos Maîtres disent que la Torah a 70 facettes. Cela signifie que les mêmes mots d'un verset qui affirme une chose, peuvent être interprétés et lus d'une toute autre manière, pour exprimer une toute autre idée. Un domaine d'étude où l'on peut facilement faire état de cet éventail d'approches est bien les textes de pensée de la Torah écrite – *Prophètes* et *Ketouvim* [Hagiographes]. Les versets s'expriment de manière concise, enchaînant des idées sans marquer assez les conjonctions de coordination et de liaison, utilisant de surcroît un vocabulaire soutenu qui peut supporter des interprétations parfois opposées !

D'où la complexité à aborder ce 3e chapitre de *Kohelet*, où Shlomo va philosopher sur le temps et bien d'autres sujets existentiels : quelle approche choisir ? Je ne vous cache pas que, plus j'avance dans *Kohelet*, plus je doute du style et de la présentation à adopter !

Après quelques jours d'hésitation [*et de panne sèche :-((*], j'espère être parvenu à dénouer le problème, en recadrant le but du ***5 minutes éternelles*** : notre ambition est d'aider nos lecteurs à **lire *Kohelet* en percevant et en s'imprégnant un tant soit peu de son arôme**, de ses messages de *Ireat Shamaïm* [crainte du ciel] qui stimulent l'homme à donner un juste sens à sa vie.

Pour ce faire, nous ouvrirons chaque partie en présentant de la manière la plus pragmatique les éléments de la séquence. Puis, nous évoquerons brièvement les idées véhiculées selon les commentateurs classiques – Rashi, Targoum, Metsoudot. Et enfin, nous interprèterons

les mots du verset en leur donnant la petite touche artistique d'un des nombreux commentateurs de cette *Meguila*[6].

א לַכֹּל זְמָן וְעֵת לְכָל חֵפֶץ תַּחַת הַשָּׁמָיִם: ב עֵת לָלֶדֶת וְעֵת לָמוּת
עֵת לָטַעַת וְעֵת לַעֲקוֹר נָטוּעַ: ג עֵת לַהֲרוֹג וְעֵת לִרְפוֹא עֵת לִפְרוֹץ
וְעֵת לִבְנוֹת: ד עֵת לִבְכּוֹת וְעֵת לִשְׂחוֹק עֵת סְפוֹד וְעֵת רְקוֹד: ה עֵת
לְהַשְׁלִיךְ אֲבָנִים וְעֵת כְּנוֹס אֲבָנִים עֵת לַחֲבוֹק וְעֵת לִרְחֹק מֵחַבֵּק:
ו עֵת לְבַקֵּשׁ וְעֵת לְאַבֵּד עֵת לִשְׁמוֹר וְעֵת לְהַשְׁלִיךְ: ז עֵת לִקְרוֹעַ
וְעֵת לִתְפּוֹר עֵת לַחֲשׁוֹת וְעֵת לְדַבֵּר: ח עֵת לֶאֱהֹב וְעֵת לִשְׂנֹא עֵת
מִלְחָמָה וְעֵת שָׁלוֹם: ט מַה יִּתְרוֹן הָעוֹשֶׂה בַּאֲשֶׁר הוּא עָמֵל: י
רָאִיתִי אֶת הָעִנְיָן אֲשֶׁר נָתַן אֱלֹהִים לִבְנֵי הָאָדָם לַעֲנוֹת בּוֹ: יא אֶת
הַכֹּל עָשָׂה יָפֶה בְּעִתּוֹ גַּם אֶת הָעֹלָם נָתַן בְּלִבָּם מִבְּלִי אֲשֶׁר לֹא
יִמְצָא הָאָדָם אֶת הַמַּעֲשֶׂה אֲשֶׁר עָשָׂה הָאֱלֹהִים מֵרֹאשׁ וְעַד סוֹף:
יב יָדַעְתִּי כִּי אֵין טוֹב בָּם כִּי אִם לִשְׂמוֹחַ וְלַעֲשׂוֹת טוֹב בְּחַיָּיו: יג
וְגַם כָּל הָאָדָם שֶׁיֹּאכַל וְשָׁתָה וְרָאָה טוֹב בְּכָל עֲמָלוֹ מַתַּת אֱלֹהִים
הִיא: יד יָדַעְתִּי כִּי כָּל אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה הָאֱלֹהִים הוּא יִהְיֶה לְעוֹלָם עָלָיו
אֵין לְהוֹסִיף וּמִמֶּנּוּ אֵין לִגְרֹעַ וְהָאֱלֹהִים עָשָׂה שֶׁיִּרְאוּ מִלְּפָנָיו: טו
מַה שֶּׁהָיָה כְּבָר הוּא וַאֲשֶׁר לִהְיוֹת כְּבָר הָיָה וְהָאֱלֹהִים יְבַקֵּשׁ אֶת
נִרְדָּף: טז וְעוֹד רָאִיתִי תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ מְקוֹם הַמִּשְׁפָּט שָׁמָּה הָרֶשַׁע
וּמְקוֹם הַצֶּדֶק שָׁמָּה הָרֶשַׁע: יז אָמַרְתִּי אֲנִי בְּלִבִּי אֶת הַצַּדִּיק וְאֶת
הָרָשָׁע יִשְׁפֹּט הָאֱלֹהִים כִּי עֵת לְכָל חֵפֶץ וְעַל כָּל הַמַּעֲשֶׂה שָׁם: יח
אָמַרְתִּי אֲנִי בְּלִבִּי עַל דִּבְרַת בְּנֵי הָאָדָם לְבָרָם הָאֱלֹהִים וְלִרְאוֹת
שִׁהֶם בְּהֵמָה הֵמָּה לָהֶם: יט כִּי מִקְרֶה בְּנֵי הָאָדָם וּמִקְרֶה הַבְּהֵמָה
מָה וּמִקְרֶה אֶחָד לָהֶם כְּמוֹת זֶה כֵּן מוֹת זֶה וְרוּחַ אֶחָד לַכֹּל וּמוֹתַר
הָאָדָם מִן הַבְּהֵמָה אָיִן כִּי הַכֹּל הֶבֶל: כ הַכֹּל הוֹלֵךְ אֶל מָקוֹם אֶחָד

6- Nous nous fonderons fréquemment sur le *Porat Yossef* de Rabbi Yossef Taïtitsak [5247-5305], ou sur *Taaloumot Hokhma* du célèbre Rabbi Yaacov de Lissa [5520-5592], et parfois encore, sur les merveilleux commentaires recueillis dans le *Meam Loez*.



הַכֹּל הָיָה מִן הֶעָפָר וְהַכֹּל שָׁב אֶל הֶעָפָר: **כא** מִי יוֹדֵעַ רוּחַ בְּנֵי הָאָדָם
הָעֹלָה הִיא לְמָעְלָה וְרוּחַ הַבְּהֵמָה הַיֹּרֶדֶת הִיא לְמַטָּה לָאָרֶץ: **כב**
וְרָאִיתִי כִּי אֵין טוֹב מֵאֲשֶׁר יִשְׂמַח הָאָדָם בְּמַעֲשָׂיו כִּי הוּא חֶלְקוֹ כִּי
מִי יְבִיאֶנּוּ לִרְאוֹת בְּמֶה שֶּׁיִּהְיֶה אַחֲרָיו:

[Traduction officielle du Rabbin Z. Kahn]

(1) *Il y a un temps pour tout, et chaque chose a son heure sous le ciel.* ***(2)*** *Il est un temps pour naître et un temps pour mourir, un temps pour planter et un temps pour déraciner ce qui était planté;* ***(3)*** *un temps pour tuer et un temps pour guérir, un temps pour démolir et un temps pour bâtir;* ***(4)*** *un temps pour pleurer et un temps pour rire, un temps pour se lamenter et un temps pour danser;* ***(5)*** *un temps pour jeter des pierres et un temps pour ramasser des pierres, un temps pour embrasser et un temps pour repousser les caresses;* ***(6)*** *un temps pour chercher [ce qui est perdu] et un temps pour perdre, un temps pour conserver et un temps pour dissiper;* ***(7)*** *un temps pour déchirer et un temps pour coudre, un temps pour se taire et un temps pour parler;* ***(8)*** *un temps pour aimer et un temps pour haïr, un temps pour la guerre et un temps pour la paix.* ***(9)*** *Quel avantage tire le travailleur de la peine qu'il se donne ?* ***(10)*** *J'ai observé la besogne que Dieu a assignée aux fils d'Adam pour se fatiguer en efforts.* ***(11)*** *Il a fait toute chose excellente à son heure; il a mis aussi dans le cœur de l'homme le sens de la durée, sans quoi celui-ci ne saisirait point l'œuvre accomplie par Dieu du commencement à la fin.* ***(12)*** *J'ai reconnu qu'il n'y a pas de plus grand bien que de s'égayer et de se faire une vie heureuse.* ***(13)*** *Et toutes les fois que l'homme mange et boit, jouissant du bien-être qu'il doit à son labeur, c'est là un don de Dieu.* ***(14)*** *J'ai reconnu aussi que tout ce que Dieu fait restera*



ainsi éternellement: il n'y a rien à y ajouter, rien à en retrancher: Dieu a arrangé les choses de telle sorte qu'on le craigne. ***(15)*** *Ce qui existait dans le passé existe à présent; ce qui sera dans l'avenir a été antérieurement: Dieu veut la continuité.* ***(16)*** *Voici encore ce que j'ai vu sous le soleil: dans l'enceinte de la justice domine l'iniquité; au siège du droit triomphe l'injustice.* ***(17)*** *Aussi me suis-je dit à moi-même: «Le juste et le méchant, c'est Dieu qui les jugera; car il a fixé un temps pour chaque chose et pour chaque action.»* ***(18)*** *Ensuite j'ai réfléchi à cette prétention des hommes d'être l'objet des préférences de Dieu, et j'ai vu que, considérés en eux-mêmes, ils sont comme les animaux.* ***(19)*** *Car telle la destinée des fils d'Adam, telle la destinée des animaux; leur condition est la même, la mort des uns est comme la mort des autres; un même souffle les anime: la supériorité de l'homme sur l'animal est nulle, car tout est vanité.* ***(20)*** *Tout aboutit au même endroit: tout est venu de la poussière et tout retourne à la poussière.* ***(21)*** *Qui peut savoir si le souffle des fils d'Adam monte en haut, tandis que le souffle des animaux descend en bas, vers la terre ?* ***(22)*** *Par là je vois bien que le meilleur parti à prendre pour l'homme, c'est de se réjouir de ses œuvres, puisque c'est là son lot; car qui le ramènera [un jour] pour voir ce qui se passera après lui ?*

א לַכֹּל זְמָן וְעֵת לְכָל חֵפֶץ תַּחַת הַשָּׁמָיִם: ב עֵת לָלֶדֶת וְעֵת לָמוּת
עֵת לָטַעַת וְעֵת לַעֲקוֹר נָטוּעַ: ג עֵת לַהֲרוֹג וְעֵת לִרְפּוֹא עֵת לִפְרוֹץ
וְעֵת לִבְנוֹת: ד עֵת לִבְכּוֹת וְעֵת לִשְׂחוֹק עֵת סְפוֹד וְעֵת רְקוֹד: ה עֵת
לְהַשְׁלִיךְ אֲבָנִים וְעֵת כְּנוֹס אֲבָנִים עֵת לַחֲבוֹק וְעֵת לִרְחֹק מֵחַבֵּק:
ו עֵת לְבַקֵּשׁ וְעֵת לְאַבֵּד עֵת לִשְׁמוֹר וְעֵת לְהַשְׁלִיךְ: ז עֵת לִקְרוֹעַ
וְעֵת לִתְפּוֹר עֵת לַחֲשׁוֹת וְעֵת לְדַבֵּר: ח עֵת לֶאֱהֹב וְעֵת לִשְׂנֹא עֵת
מִלְחָמָה וְעֵת שָׁלוֹם:

(1) *Il y a un temps pour tout, et chaque chose a son heure, sous le ciel.*

(2) *Il est un temps pour naître et un temps pour mourir, un temps pour planter et un temps pour déraciner ce qui était planté;* ***(3)*** *un temps pour tuer et un temps pour guérir, un temps pour démolir et un temps pour bâtir;* ***(4)*** *un temps pour pleurer et un temps pour rire, un temps pour se lamenter et un temps pour danser;* ***(5)*** *un temps pour jeter des pierres et un temps pour ramasser des pierres, un temps pour embrasser et un temps pour repousser les caresses;* ***(6)*** *un temps pour chercher [ce qui est perdu] et un temps pour perdre, un temps pour conserver et un temps pour dissiper;* ***(7)*** *un temps pour déchirer et un temps pour coudre, un temps pour se taire et un temps pour parler;* ***(8)*** *un temps pour aimer et un temps pour haïr, un temps pour la guerre et un temps pour la paix.*

Kohelet fait état du temps qui évolue malgré l'homme, pour lui imposer d'adopter des conduites opposées. Il évoque ainsi 14 paires d'actions contraires – naître et mourir, planter et déraciner, etc.

Au sens simple, *Kohelet* continue de dénoncer le caractère éphémère des valeurs terrestres, **afin de freiner les débordements d'émotions**, dans les deux sens : ne pas trop se réjouir d'un bienfait matériel –

puisqu'il finira par disparaître, ni trop se morfondre d'une fatalité – puisqu'elle n'est que passagère !

Selon les commentaires, *Kohelet* étaye ce propos en avançant le fait que **le temps passe, et renverse constamment les situations**. Ou encore, le fait que **le cœur humain tergiverse** constamment entre un désir et son contraire ; tantôt, il désire la vie, la naissance d'un enfant par ex., tantôt, il se lasse et se désole, au point de souhaiter la mort – la sienne, ou celle de l'autre qui l'exaspère[7].

Reste que, selon ces interprétations, *Kohelet* poursuit la philosophie 'rabat-joie' du « Je ne suis pas pessimiste, mais un optimiste objectif, expérimenté ! » – que nous essayons tellement de bannir depuis le début de notre étude !

Découvrons donc une toute autre piste : ***Kohelet* met en évidence la réalité d'une vie pleine de challenges**. Il ne cherche pas à aplanir ou radoucir les oscillations de nos émotions, mais plutôt, à nous stimuler à les exploiter, à **surfer sur chacune des vagues de la vie pour continuer notre progression**.

En rattachant cette séquence à celle qui suivra, *Kohelet* s'avère donner un conseil extraordinaire : « Constate que chaque valeur du monde est une roue qui tourne. **Sache qu'elle ne tourne pas d'elle-même** ! Le Maître du monde fait souffler constamment sur toi un vent nécessaire et inévitable pour ta bonne construction. Même un moment d'épreuve, difficile, est une occasion de développer un sentiment singulier, une conception objective du monde, qui te permettra de progresser, d'évoluer, de te parfaire. »

7- Certes, rares sont les parents qui souhaitent un tel malheur à leur progéniture, *Baroukh Hashem* ! Il faut néanmoins savoir que **la colère est l'élixir du meurtre**. Le Gaon de Vilna qualifie d'ailleurs la colère de '*Yetser haRetsi'ha*' [le penchant du meurtre] – car celui qui s'emporte contre l'autre, et lève même la main sur lui, souhaite concrètement et **ponctuellement** sa fin – même, sur le plan global, s'il en avait la possibilité, il supprimerait volontiers **cet aspect** de la personnalité de celui qui l'irrite !

Certains ajoutent que ces situations opposées font allusion à des Mitsvot qui éveillent en nous des sentiments tellement contraires, que l'on doit accomplir à des périodes différentes. Tantôt, la Torah prescrit de se réjouir, de construire, de planter, d'enlacer, tantôt, elle nous enjoint de nous endeuiller – à *Tisha béAv*, de détruire – la *Ir haNida'hat,* la cité maudite, de déraciner – les *Kilaïm* - les croisements interdits, d'éloigner – la femme, durant sa période de *Nida*.

> Le *Porat Yossef* fonde davantage cette interprétation à partir du *Midrash*, qui qualifie la Torah de *Kol Hafets* – tous les désirs, comme le dit le verset de *Mishlei* [3:15] : **יְקָרָה הִיא מִפְּנִינִים וְכָל חֲפָצַיִךְ לֹא יִשְׁווּ בָהּ** – *Elle* [la Torah] *est plus valeureuse que les pierres précieuse,* ***tous tes désirs*** *ne peuvent l'égaler*.

Passons à l'étude de texte, selon cette dernière approche.

Le temps passe, et les roues tournent constamment… Ne te déboussole pas devant leur versatilité, **car chacune de ces situations est en réalité une occasion pour t'élever**, pour te perfectionner en un point précis !

Et d'introduire le principe :

> ***Il est un temps pour tout*** – chaque valeur, sentiment, a son heure ! Sache cependant que ***chacun de ces instants*** est propice ***pour tous les désirs*** – éterniser l'instant pour acquérir une perception et un sentiment singulier, conforme à la Torah donnée ***sous le ciel*** – dans ce monde de travail présent.

Et de poser le juste rapport à entretenir avec les moments les plus difficiles :

> ***Il est un temps pour naître et un temps pour mourir,*** autant qu'il est ***un temps pour planter et un temps pour déraciner ce qui était planté***. Lorsque tu plantes un légume, est-ce pour le laisser éternellement dans la terre ?! Bien sûr que non !

Et bien, au même titre que l'aboutissement de ta plante est d'être déraciné, ainsi l'homme naît pour se développer, atteindre une maturité, puis basculer dans un autre monde où il jouira de sa perfection !

Kohelet continue son propos, en prouvant qu'un fait qui peut paraître fatal s'avère une source de vie, si l'on sait le faire entrer dans le bon cadre : voir en ce monde une occasion de se travailler pour accomplir la volonté d'Hashem !

Un temps pour tuer – le condamné à mort, et lui faire expier ainsi sa faute, ***et un temps pour guérir*** – chercher des circonstances atténuantes pour l'acquitter.

Un temps pour démolir – les lieux d'idolâtrie, ***et un temps pour bâtir*** – le *Beit haMikdash*. ***Un temps pour pleurer*** – à *Tisha béAv*, ***et un temps pour rire*** – lorsqu'Hashem reconstruira le 3e *Beit haMikdash*, car seuls ceux qui se seront endeuillés mériteront de voir sa reconstruction !

Un temps de deuil – où l'endeuillé partage la souffrance du ***défunt, et l'aide ainsi à expier ses fautes, et un temps pour danser*** – se réjouir avec les mariés, pour les aider à bâtir leur foyer dans la joie.

Un temps pour jeter des pierres – lorsque Hashem s'emporta contre les Bnei Israël, il déversa sa colère sur les pierres du *Beit haMikdash* plutôt que sur le peuple, et les épargna ainsi de plus graves malheurs, *Has Veshalom*, ***et un temps pour ramasser des pierres*** – le roi Yekhonia fit ramasser les pierres brisées pour construire dans leur exil une synagogue, et mérita au final la reconstruction du 2e *Beit haMikdash*, grâce à sa manifestation de tant d'attachement pour la demeure d'Hashem.

Un temps pour embrasser – durant les jours de pureté de la femme, ***et un temps pour repousser les caresses*** – durant les jours de *Nida* – recul très utile pour la bonne santé du couple !

Lorsque Hashem voulut sacrer le roi Shaoul, Il souhaita garder secret cette nomination. Aussi, Hashem prescrivit au prophète Shmouel d'aller dans le désert, et attira Shaoul en lui faisant perdre des mules, qu'il alla chercher jusqu'à arriver à Shmouel.

Par ce qu'il est ***un temps pour chercher*** *[ce qui est perdu]* – pour pousser l'homme à errer, il est aussi ***un temps pour perdre !*** Selon le même principe, sache qu'il est ***un temps pour garder*** – où Hashem, le gardien d'Israël, veille sur nous, et ***et un temps pour disperser*** – où Il nous envoie en exil pour nous stimuler à intégrer notre devoir de fidélité.

Un temps pour déchirer –la royauté de David, divisée à l'époque de Rehavam en 2 royaumes– ***et un temps pour coudre*** – ce déchirement n'est qu'une préparation pour mieux recoller les morceaux ensuite, à la venue du *Mashia'h* ***!***

Un temps pour se taire et un temps pour parler – Nos Maîtres disent [Yevamot 65b] : autant qu'il y a une Mitsva de corriger/ reprocher lorsqu'il y a utilité, il y a aussi une Mitsva de se taire lorsque l'on ne va pas être écouté !

Un temps pour aimer et un temps pour haïr – comme le dit le verset : '*Vous, qui aimez Hashem, haïssez les mauvais !* [Tehilim 97:10]'***, un temps pour la guerre*** – lutter contre son mauvais penchant, ***et un temps pour la paix***– mériter ainsi les bienfaits d'Hashem.

Précisons que certains s'attachent à expliquer longuement l'ordre des '28 *Itim*' – les 28 temps explicités, en justifiant leur enchaînement, ainsi que l'ordre choisi à chaque paire, qui fait tantôt précéder l'action positive à la négative, tantôt succéder. Certains commentaires se fondent même sur le Zohar pour expliquer que ces'28 *Itim*' forment en fait un cycle dans le monde.



ט מַה יִּתְרוֹן הָעוֹשֶׂה בַּאֲשֶׁר הוּא עָמֵל: י רָאִיתִי אֶת הָעִנְיָן אֲשֶׁר נָתַן אֱלֹהִים לִבְנֵי הָאָדָם לַעֲנוֹת בּוֹ: יא אֶת הַכֹּל עָשָׂה יָפֶה בְּעִתּוֹ גַּם אֶת הָעֹלָם נָתַן בְּלִבָּם מִבְּלִי אֲשֶׁר לֹא יִמְצָא הָאָדָם אֶת הַמַּעֲשֶׂה אֲשֶׁר עָשָׂה הָאֱלֹהִים מֵרֹאשׁ וְעַד סוֹף: יב יָדַעְתִּי כִּי אֵין טוֹב בָּם כִּי אִם לִשְׂמוֹחַ וְלַעֲשׂוֹת טוֹב בְּחַיָּיו: יג וְגַם כָּל הָאָדָם שֶׁיֹּאכַל וְשָׁתָה וְרָאָה טוֹב בְּכָל עֲמָלוֹ מַתַּת אֱלֹהִים הִיא: יד יָדַעְתִּי כִּי כָּל אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה הָאֱלֹהִים הוּא יִהְיֶה לְעוֹלָם עָלָיו אֵין לְהוֹסִיף וּמִמֶּנּוּ אֵין לִגְרֹעַ וְהָאֱלֹהִים עָשָׂה שֶׁיִּרְאוּ מִלְפָנָיו: טו מַה שֶּׁהָיָה כְּבָר הוּא וַאֲשֶׁר לִהְיוֹת כְּבָר הָיָה וְהָאֱלֹהִים יְבַקֵּשׁ אֶת נִרְדָּף:

(9) *Quel avantage tire le travailleur de la peine qu'il se donne?* ***(10)*** *J'ai observé la besogne que Dieu a assignée aux fils d'Adam pour se fatiguer en efforts.*

(11) *Il a fait toute chose excellente à son heure; il a mis aussi dans le cœur de l'homme le monde* ***/ou bien :*** *l'éternité/, sans quoi celui-ci ne saisirait point l'œuvre accomplie par Dieu du commencement à la fin.*

(12) *J'ai reconnu qu'il n'y a pas de plus grand bien que de s'égayer et de se faire une vie heureuse.* ***(13)*** *Et toutes les fois que l'homme mange et boit, jouissant du bien-être qu'il doit à son labeur, c'est là un don de Dieu.*

(14) *J'ai reconnu aussi que tout ce que Dieu fait restera ainsi éternellement: il n'y a rien à y ajouter, rien à en retrancher: Dieu a arrangé les choses de telle sorte qu'on le craigne.* ***(15)*** *Ce qui existait dans le passé existe à présent; ce qui sera dans l'avenir a été antérieurement: Dieu veut la continuité /* ***ou bien :*** *Dieu soutient le pourchassé.*

Dans le paragraphe précédent, *Kohelet* constatait que le confort et les acquis d'un homme sont voués à se changer constamment, pour lui procurer tantôt des moments de plaisir et de satisfaction, tantôt des moments moins enthousiasmants. Dans cette prochaine séquence, *Kohelet* va définir **la bonne manière de concevoir et d'affronter ces périodes d'épreuve**.

Comme pour le paragraphe précédent, commençons par présenter de manière pragmatique les points essentiels de cette séquence. *Kohelet* accable celui qui s'acharne à lutter contre son destin, puisque chaque chose a son heure. Il déduit donc que le seul moyen de profiter certainement de ses acquis est de se faire plaisir. Et de réfuter immédiatement cette thèse, puisque se satisfaire de nos œuvres n'est pas dans nos mains, mais est un don du ciel. Il dévoile alors l'aspect positif de ces retournements de situations, en mettant en avant le fait que ces périodes sont propices à ce que l'homme réalise sa vulnérabilité, et acquière ainsi la crainte d'Hashem. Et de conclure, au final, que l'homme n'a pas à avoir peur du cycle de la vie, du fait qu'Hashem soutiendra toujours l'opprimé.

[*Après* ***des jours*** *de panne sèche…* ***:-(((***,] Posons à présent le sens et l'enchaînement des idées véhiculées, à travers divers commentateurs :

- *Kohelet* **fustige l'homme qui s'acharne à fuir l'inévitable,** en luttant à tue-tête contre son destin. Si Hashem veut éprouver un homme, financièrement par ex., ses efforts à s'enrichir n'aboutiront à rien !

- L'unique moyen de vivre sereinement est de se réjouir de ce que l'on a, et d'**investir dans le VRAI bien**, dans le durable, dans 'l'au-delà du soleil', car l'effort produit dans ce sens sera un acquis pour l'éternité.

- N'envie pas celui qui parvient à jouir des 2 mondes –le présent et le futur–, fidèle à Hashem, tout en profitant d'une bonne condition matérielle. Lorsque tu fais le bien, **ne le fais pas dans l'espoir d'améliorer ainsi ta situation matérielle**, nul ne connaît les chemins d'Hashem !

- Sache qu'Hashem veille constamment sur chaque individu, et **lui donne tout le nécessaire pour acquérir la crainte du ciel**. D'où la double directive : ne te soucie pas de manquer de ce dont tu as besoin pour te rapprocher d'Hashem, et ne te désole pas de l'épreuve que tu traverses, car elle est un excellent moyen pour te conduire à la crainte du ciel !

- Et une consolation lorsque, malgré ton attachement à faire la volonté d'Hashem, tes rivaux te font des misères : **Hashem épaule l'opprimé**. Tes épreuves sont une aubaine pour te faire un nouvel 'ami' !

Kohelet bannit l'homme qui refuse de voir la main d'Hashem qui l'éprouve, et qui tente de ce fait d'aller contre le décret divin.

Puisque le temps change malgré l'homme, sans que l'on puisse fuir le *Mazal* – le destin,

> ***Quel avantage tire le travailleur de la peine qu'il se donne ?*** – Quel vent de folie pousse le commun des hommes à déployer tant d'efforts pour tenter d'améliorer un état qui ne peut être modifié ?!
>
> ***J'ai*** alors ***réalisé que la besogne qu'Hashem a assignée aux hommes*** est en fait un moyen ***de le châtier,*** parce que cet homme s'est refusé à voir qu'***Hashem a bien fait chaque chose à son heure !***

A défaut de méditer sur le fait qu'Hashem dirige sa vie, et lui envoie chaque épreuve à l'instant précis où elle était bénéfique pour le propulser, l'élever, l'homme sot préfère 'prendre son destin en mains'…

En retour, Hashem le laisse sombrer dans le tourbillon infernal de la course après le néant !

> Comme il est étonnant de constater qu'***Il*** [Hashem] ***a mis aussi dans le cœur de l'homme le monde***[8] – l'homme ressent naturellement un pouvoir de dominer le monde, et s'investit pleinement pour le construire et l'exploiter, ***sans que l'homme ne parvienne à percevoir l'œuvre d'Hashem du commencement jusqu'à sa fin*** = tandis qu'il omet systématiquement de méditer sur le but et le sens du monde, sur le fait qu'il a un Maître, et qu'il ne pourra de ce fait pas profiter de son labeur si le Maître ne le veut pas !

Comment alors surmonter l'épreuve ? Faire le bien, sans espérer un quelconque retour matériel de nos bonnes actions.

> ***J'ai reconnu qu'il n'y a pas de plus grand bien que de se réjouir*** –de ce que l'on a,***– et de faire du bien de sa vie*** – c.-à-d. bien exploiter sa vie, en faisant du bien, car cela est l'unique moyen d'éterniser ce monde éphémère !

> Selon le *Porat Yossef*, 'se réjouir' ne s'interprète pas 'se satisfaire de ce que l'on a', mais plutôt, **'égayer constamment son cœur'.** Et d'expliquer que la joie ou la tristesse témoignent du degré de vitalité. Un homme vivant –dans le plein sens du terme–, est un homme qui remplit ses fonctions avec feu et ardeur, à

8- Le mot *Olam* a 2 significations : **le monde**, ou **l'éternité**. Remarquons toutefois que ces 2 traductions expriment le même principe : l'homme a l'ambition et **les capacités de dominer les phénomènes terrestres** pour conquérir le monde. Ou bien : l'homme a **le sentiment qu'il vivra éternellement** – et s'investit de ce fait à construire ce monde à corps perdu, sans songer au fait qu'il ne profitera probablement pas de son labeur.

la différence de celui qui traine constamment la patte ! Aussi, *Kohelet* appelle l'homme à agir en toute situation avec cœur, enthousiasme et investissement, car la joie est impérative pour parvenir à concentrer naturellement ses méninges et ses forces dans son œuvre.

> ***Et lorsque*** tu constates qu'***un homme mange et boit*** – profite de ce monde présent, tout en ***parvenant à bien exploiter sa vie*** - c.-à-d. qu'il parvient à profiter des 2 mondes, accomplir la volonté d'Hashem, tout en jouissant d'une bonne condition matérielle, sache que ***c'est là un don de Dieu*** – ne l'envie pas, car mériter une telle abondance est un cadeau du ciel, qu'Hashem n'octroie pas à quiconque !

Il est vrai qu'accomplir la volonté d'Hashem entraîne parfois d'améliorer sa condition matérielle. Il faut néanmoins savoir qu'il n'y a pas de cause à effet directe à cela ! Il se peut qu'un *Tsadik* accomplisse toute la Torah et souffre malgré tout dans ce monde présent, car la justice d'Hashem tient des comptes complexes, qui prennent en considération parfois des comptes de plusieurs générations en arrière ! Aussi, lorsque l'on traverse une épreuve, *Kohelet* stipule de s'efforcer à servir Hashem gaiement, mais en se désintéressant totalement de l'apport matériel que les bonnes actions peuvent améliorer.

Quelle motivation doit remplir le cœur de celui qui surmonte l'épreuve ?

De manière générale, l'homme n'agit avec entrain que s'il attend au bout un salaire, un bénéfice. Aussi, l'homme qui endure une épreuve ne peut la surmonter sereinement que s'il vise au final un gain. Or, *Kohelet* déconseillait précédemment d'agir dans l'espoir de retourner une situation. D'où la question : avec quelle motivation doit-on alors traverser l'épreuve ?

> ***J'ai reconnu aussi que tout ce qu'Hashem souhaite répandre, restera ainsi éternellement. Il n'y a rien à y ajouter, rien à en retrancher !*** Et pourtant, ***Dieu a arrangé les choses de telle sorte qu'on le craigne !***

Réponse grandiose ! Hashem a créé un monde de travail, dans lequel Il a sommé l'homme de Le craindre et de Le servir. Aussi, Il envoie à chacun ce dont il a besoin pour évoluer, se rapprocher de Lui. Cela implique forcément que **tout vent qu'Hashem fait souffler sur moi est une occasion unique pour me hisser dans le bon sens, m'élever, me parfaire !** Comme nous le posions au début du chapitre, chaque épreuve de la vie est une occasion d'acquérir une sensibilité singulière, même lorsque la situation paraît, de prime abord, moins enthousiasmante !

Et de continuer par une belle consolation lorsque, malgré ton attachement à servir Hashem, tes ennemis continuent de te faire des misères, sache que c'est là aussi une excellente occasion de t'élever, si, malgré ta peine, tu t'acharnes à servir Hashem !

> Analyse l'histoire, et réalise que ***ce qui existait dans le passé, demeure à présent*** = les opprimés de l'époque sont ceux qui ont fini par gagner, alors que leurs despotes ont péri – bien que nos ancêtres aient enduré des souffrances à n'en plus finir, l'on réalise avec du recul que leurs épreuves n'étaient en réalité pas un simple concours de circonstances malencontreuses, suscitées par un oppresseur cruel, mais étaient en réalité une perche tendue du ciel pour leur permettre de se construire, aussi éreintante pouvait-elle être ! Réalise donc, toi aussi, que ***ce qui sera dans l'avenir, c'est ce qui a été antérieurement*** décrété. Tu ne souffres pas parce qu'untel décide de te rendre la vie amère, mais

parce que le ciel a décrété sur toi une bonté grandiose : ***Dieu épaule l'opprimé*** –veille à rester intègre, et tu mériteras de te faire un nouvel 'ami' – jouir d'une grande proximité intense avec le Maître du monde !

Chers lecteurs…

*Il est un temps pour écrire, et un temps pour lever 'l'**e**ncre'* ! Faute de temps et des menaces de l'imprimerie de ne pas parvenir à éditer ce numéro du ***5 minutes éternelles*** avant les fêtes de Souccot, nous sommes contraints d'interrompre l'étude de ce 3e chapitre ici. L'étude de la dernière séquence sera donc une partie remise pour l'année prochaine, même période, *Beezrat Hashem* !

LA MISHNA DU JOUR

ÉTUDE QUOTIDIENNE

Programme de Mishna
du 18 Tishrei au 28 Heshvan 5778
08 / 10 / 17 au 17 / 11 / 17

Ce programme est dédié Léillouï Nichmat de
Nissim ben Ahouda Chicheportiche z"l

Retrouvez nos cours
tous les jours en vidéo sur
www. 5 minuteseternelles.com

אלמנת עשה. מִשְׁפָּחָה אַחַת שֶׁנִּתְעָרֵב בָּהּ סְפֵק חָלָל, כָּל אֶחָד מִבְּנֵי הַמִּשְׁפָּחָה סָפֵק אִם הוּא אוֹתוֹ סְפֵק שֶׁנִּתְעָרֵב בְּזֶה אִם לֹא. וְאִשָּׁה שֶׁנִּשֵּׂאת לְאֶחָד מִבְּנֵי אוֹתָהּ מִשְׁפָּחָה וּמֵת בַּעְלָהּ, הֵיא קְרוּיָה אַלְמָנַת עֶשֶׂה, שֶׁכְּמוֹ שֶׁהָעֶשֶׂה גּוֹלֶשֶׁת וּמִתְעָרֶבֶת, כָּךְ זֹאת הָאִשָּׁה מִתְעָרֶבֶת מִמִּשְׁפָּחוֹת. סְפֵק אִם בַּעְלָהּ הוּא אוֹתוֹ סְפֵק חָלָל, וְאֶפְלוּ אִם הוּא אוֹתוֹ סְפֵק חָלָל שֶׁמֵּא אֵינוֹ חָלָל לְפִי הָאֱמֶת. רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ מַכְשִׁיר אוֹתָהּ לְכְהֻנָּה, שֶׁיֵּשׁ כָּאן סְפֵק סְפֵקָא, וְלִקּוּלָא. וְרַבָּן גַּמְלִיאֵל סָבַר אַף עַל גַּב דִּבְעֶלְמָא סְפֵק סְפֵקָא לְקוּלָא, הָכָא שֶׁאנִי דִּמְעֻלָּה עֲשׂוּ בְּרוּחָנִיּוּת. **שֶׁהַשֵּׁם בָּשַׂרְתָּ לְטַהֵר וְלִטְהֹר.** כְּלוֹמַר שֶׁהִמְשַׁפְּחוֹת שֶׁנִּתְעָרֵב בָּהּ סְפֵק חָלָל הֲרֵי הִיא בִּכְלָל כְּשָׁרוֹת בְּשֹׁאָר הַמִּשְׁפָּחוֹת הַמִּיזַּחוֹת, וְכֵמוֹ שֶׁשֹּׁאָר הַמִּשְׁפָּחוֹת אֲמוּרוֹת זוֹ טְמֵאָה וּמַרְחִיקִים מִמֶּנּוּ וּזוֹ טְהוֹרָה וּמְקָרְבִים אוֹתָהּ, כָּךְ מִשְׁפָּחָה זוֹ שֶׁנִּטְמְעָה בָּהּ סְפֵק חָלָל, אֵין יְכוֹלִים לוֹמַר הוֹאִיל וְנִטְמְעָה בָּהּ סְפֵק אֵין בָּרְיוֹתָם יוֹתֵר לִבְטֵל בְּשֶׁנִּשְׁאֲלוּ נָשִׁים אֵיזוֹ טְמֵאָה וְאֵיזוֹ טְהוֹרָה, כְּדֵי לְרַחֵק הַטְּמֵאָה וּלְקָרֵב הַטְּהוֹרָה. **קַבְּלוּ עֲדוּתִם.** נֶאֱמָנִים אֶתְכֶם בְּעִנְיָנִים וּמֵאֵלּוּ אֲנִי שָׁכֵר שִׁמְעַתֶּם: **שֹׁלֵא לְהוֹשִׁיב בֵּית דִּין עַל פִּי.** לְהַתִּיר אַלְמָנַת עֶשֶׂה לְכַתְּחִלָּה. **הַבְּהֵמוֹת שׁוֹמְעִים לָכֶם לְרַחֵק.** אֲבָל לֹא לְקָרֵב. אִם תֹּאמְרוּ מְתָרֶת, תַּפְסֵק הֲלָכָה, שֶׁאַלְמָנַת עֶשֶׂה אֲסוּרָה לְהִנָּשֵׂא לְכַתְּחִלָּה, וְאִם נִשֵּׂאת לֹא תֵּצֵא:

אֵיל קְמָצָא. מִין חֻגָּב הוּא. תַּרְגּוּם בְּחָגָבִים כְּקִמְצִין: **דְּכֵן.** טְהוֹר וּמֻתָּר בַּאֲכִילָה: **וְעַל מִשְׁקֶה בֵּית מִטְבְּחָיֶא.** הַיְנוּ וְהַמַּיִם שֶׁהֵם בְּבֵית הַמִּטְבָּחַיִם שֶׁבָּעֲזָרָה: **דְּאִינּוּן דְּכֵין.** אֵיכָא מַאן דְּאָמַר דְּכֵין טְהוֹרִים לְגַמְרֵי. דְּטְמֵאת מִשְׁקֶה לֹא דְּאוֹרַיְיתָא אֶלָּא רַבָּנָן הוּא דְּגָזְרוּ בְּהוּ טְמֵאָה, וּבְחֻגִּי לֹא גָּזְרוּ. וְאֵיכָא לְמֵימַר דְּכֵין טְהוֹרִים מִלְּטִמְאָה אֲחֵרִים, אֲבָל טְמֵאת עַצְמָן יֵשׁ לָהֶן, דְּיֵשׁ לְמִשְׁקֶה טְמֵאָה מִן הַתּוֹרָה לְהִטַּמֵּא. וְלֹא מָצִינוּ רַבָּנָן לְטַהֵר מִה שֶׁטִּמְּאָה הַתּוֹרָה: **דְּיוֹקֶרֶב בְּמִיתָא מִמֵּאב.** הֵכִי קָאָמַר, וְכָל דְּיוֹקֶרֶב וְדֵאי לְמִיתָא. מִמֵּאב. אֲבָל סָפֵק, אֲפִלּוּ טְמֵאת מֵת חֲמוּרָה, טְהוֹר. וְכָל שֶׁבֵּן טְמֵאת שְׁרֵץ קַלָּה, וְסָפֵק טְמֵאָה בִּרְשׁוּת הָרַבִּים בָּא לְהַתִּיר. וְאַף עַל גַּב דְּסָפֵק טְמֵאָה בִּרְשׁוּת הָרַבִּים טָהוֹר דְּאוֹרַיְיתָא הוּא, דְּכָל אִסּוּר סָפֵק טְמֵאָה מִסּוּטָה לְמֵימְנֵי, דְּאָפְיֵיךְ לֵיהּ קְרָא בְּלִשּׁוֹן טְמֵאָה, וְנִטְמְרָה הִיא טְמֵאָה, מִגִּיר לֵיהּ הַכְחָשָׁה שֶׁעַל הַסָּפֵק אִסּוּרָה, וּמַה סּוֹטָה רְשׁוּת הַיָּחִיד, שֶׁהֲרֵי אֵין סוֹתְרִיה בִּרְשׁוּת הָרַבִּים, אַף טְמֵאָה סָפֵק אֵינָהּ אֶלָּא בִּרְשׁוּת הַיָּחִיד, מִכָּל מָקוֹם קָדְמָה שְׁבָא יוֹסֵי בֶּן יוֹעֶזֶר הָיָה אוֹמְרִים הֲלָכָה וְאֵין מוֹרִין כֵּן, וּבָא הוּא וְהֵעִיד שֶׁמּוֹרִין בֵּן לְכַתְּחִלָּה לְטַהֵר כָּל סָפֵק טְמֵאָה בִּרְשׁוּת הָרַבִּים: **וְקַרְיָא לֵיהּ יוֹסֵי שְׁרֵיָא.** לְפִי שֶׁהִתִּירוֹ שְׁלֹשָׁה דְּבָרִים שֶׁהָיוּ נוֹהֲגִין בְּהֶן אִסּוּר. שֶׁכָּל בֵּית דִּין שֶׁמַּתִּירִי שְׁלֹשָׁה דְּבָרִים שֶׁאֵין הַהֶתֵּר שָׁלֵם פְּשׁוּט, קָרוּי לֵיהּ בֵּי דִינָא שְׁרֵיָא:

שֶׁמִּשֶּׁאֵין הָאִשָּׁה עַל פִּי עֵד אֶחָד. אִשָּׁה שֶׁהָלַךְ בַּעְלָהּ לִמְדִינַת הַיָּם וּבָא עֵד אֶחָד וְאָמַר שָׁמוּת, מַשִּׂיאִים אֶת אִשְׁתּוֹ עַל פִּיו: **בְּדִיר הָעֲצִים.** לְשׁוֹן יָשִׁישׁ וְזִיו אוֹרְעִים כָּל עֲצֵי הַסְּעָרָה, וְהִיא הַיְתָה בְּמַקְצוֹעַ מִזְרָחִית צְפוֹנִית שֶׁל עֲזָרַת נָשִׁים, וּמְצָאוּ שָׁם עֲצָמוֹת שֶׁל מֵתִים, וְאָמְרוּ חֲכָמִים, מִלְּקֹט עֲצָם עֲצָם וְהִכְּלֵל טָהוֹר, וְלֹא חִישְׁינַן שְׁמָא נִטְמְאוּ בְּהֶם אָדָם וְכֵלִים, מִשּׁוּם דְּעֲזָרַת נָשִׁים דִּין רְשׁוּת הָרַבִּים הִיא דְּסַפְסֵל טָהוֹר. וּבְמַסֶּכֶת זְבָחִים פֶּרֶק בְּתֵרָא מֵיתֵי גְּמָרָא שְׁרֵצוּ לְגוֹר טְמֵאָה עַל כָּל יְרוּשָׁלַיִם בְּשִׁבְיָל אוֹתָן עֲצָמוֹת שֶׁמְּצָאוּ בְּדִיר הָעֲצִים, אֶלָּא שֶׁאָמַר לָהֶם רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ לֹא בּוּשָׁה וּכְלִמָּה הִיא לָנוּ שֶׁנִּגְזֹר טְמֵאָה עַל עִיר אֲבוֹתֵינוּ:

שֶׁמִּעְתֶּן שֶׁמַּקְרִיבִים אַף עַל פִּי שֶׁאֵין בֵּית. לְפִי שֶׁקְּדֻשָּׁה שֶׁקָּדַשׁ שְׁלֹמֹה אֶת הַבַּיִת, קְדֻשָּׁה לְשָׁעָתָהּ וְקְדֻשַּׁת עַתִּידוֹת לָבֹא. וְכֵן קְדֻשַּׁת יְרוּשָׁלַיִם קְדֻשָּׁה לְעוֹלָם. אֲבָל קְדֻשַּׁת שְׁאָר אֶרֶץ יִשְׂרָאֵל לֹא קְדֻשָּׁה בְּכִבּוּשׁ רִאשׁוֹן אֶלָּא לְשָׁעָתָהּ, עַד שֶׁתָּזוּרוּ עוֹלֵי בָּבֶל וְקְדֻשָּׁתָהּ קְדֻשַּׁת שְׁנִיָּה, וְאוֹתָהּ קְדֻשָּׁה קְדֻשָּׁה לְעָתִיד לָבֹא:

אָמַר רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ, מִקְּבָל אֲנִי מֵרַבָּן יוֹחָנָן בֶּן זַכַּאי, שֶׁשָּׁמַע מֵרַבּוֹ וְרַבּוֹ מֵרַבּוֹ, הֲלָכָה לְמֹשֶׁה מִסִּינַי, שֶׁאֵין אֶלִיָּהוּ בָּא לְטַמֵּא וּלְטַהֵר, לְרַחֵק וּלְקָרֵב, אֶלָּא לְרַחֵק הַמְקֹרָבִין בְּזְרוֹעַ. מִשְׁפַּחַת בֵּית צְרִיפָה הָיְתָה בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן וְרִחֲקָהּ בֶּן צִיּוֹן בְּזְרוֹעַ, וְעוֹד אַחֶרֶת הָיְתָה שָׁם וְקֵרְבָהּ בֶּן צִיּוֹן בְּזְרוֹעַ. כְּגוֹן אֵלּוּ, אֶלִיָּהוּ בָּא לְטַמֵּא וּלְטַהֵר, לְרַחֵק וּלְקָרֵב. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, לְקָרֵב, אֲבָל לֹא לְרַחֵק. רַבִּי שִׁמְעוֹן אוֹמֵר, לְהַשְׁוֹת הַמַּחֲלֹקֶת. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, לֹא לְרַחֵק וְלֹא לְקָרֵב, אֶלָּא לַעֲשׂוֹת שָׁלוֹם בָּעוֹלָם, שֶׁנֶּאֱמַר (מלאכי ג) הִנֵּה אָנֹכִי שֹׁלֵחַ לָכֶם אֵת אֵלִיָּה הַנָּבִיא וְגוֹ' וְהֵשִׁיב לֵב אָבוֹת עַל בָּנִים וְלֵב בָּנִים עַל אֲבוֹתָם:

הֲלָכָה לְמֹשֶׁה מִסִּינַי. שֶׁהָרְאָה לוֹ הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא לְמֹשֶׁה בְּסִינַי דּוֹר דּוֹר וְדוֹרְשָׁיו, וְהָרְאוּהוּ שֶׁאֵין אֵלִיָּהוּ בָּא לְטַמֵּא וּלְטַהֵר, לְרַחֵק וּלְקָרֵב, לְבָרֵר סָפֵק מִשְׁפָּחוֹת הַמִּטְמָעוֹת מִי נִטְמָע וּמִי לֹא נִטְמָע, אֶלָּא יְיַחֵס וְהֵם כְּשֵׁרִים לְעָתִיד לָבֹא, וְהֲלָכָה הִיא מִשְׁפָּחָה שֶׁנִּטְמְעָה נִטְמְעָה: **אֶלָּא לְרַחֵק הַמְקֹרָבִים בְּזְרוֹעַ.** שֶׁהֵבֵל מְחַזִּיקִים אוֹתָן בְּפְסוּלִים, אֶלָּא שֶׁנִּתְקָרְבוּ בְּזְרוֹעַ. אֲבָל מִשְׁפָּחָה שֶׁנִּטְמְעָה מֵחֲמַת שֶׁלֹּא נוֹדַע פְּסוּלָהּ, יְיַחֵס בִּכְשֵׁרוּתָהּ: **בֵּית צְרִיפָה.** כָּךְ שְׁמָהּ הַמִּשְׁפָּחָה: **רִחֲקָה.** הִכְרִיז עָלֶיהָ שֶׁהֵן פְּסוּלִין: **בֶּן צִיּוֹן.** אִישׁ אִלְּמִי הָיָה וּבְעַל דְּרוֹר: **עוֹד מִשְׁפָּחָה אַחֶרֶת הָיְתָה שָׁם.** שֶׁהָיְתָה פְּסוּלָה: **וְקֵרְבָהּ בֶּן צִיּוֹן בְּזְרוֹעַ.** וְהִכְרִיז עָלֶיהָ שֶׁהֵן כְּשֵׁרִים לְהִתְחַתֵּן בָּהֶם. וְחַס וְהִתְנָא עַל בְּבוֹר הָבְרִיוֹת וְלֹא הוֹדִיעַ שָׁם הַמִּשְׁפָּחָה הַפְּסוּלָה שֶׁקֵּרְבָהּ בֶּן צִיּוֹן בְּזְרוֹעַ כְּמוֹ שֶׁהוֹדִיעַ שֵׁם הַמִּשְׁפָּחָה הַכְּשֵׁרָה, לְלַמֶּדְךָ כַּמָּה צָרִיךְ אָדָם לִזָּהֵר שֶׁלֹּא לְסַפֵּר בְּגִנּוּת חֲבֵרוֹ, וּלְהֵיוֹת כּוֹסֶה קְלוֹן. אִם כֵּן בְּפְסוּלִים, כָּל שֶׁכֵּן בִּכְשֵׁרִים: **בְּגוֹן אֵלּוּ.** שֶׁכְּשֶׁרוּתָן וּפְסוּלָתָן יְדוּעָה, אֶלָּא **שֶׁנִּתְרַחֲקוּ** בְּזְרוֹעַ וְנִתְקָרְבוּ בְּזְרוֹעַ: **לְקָרֵב אֲבָל לֹא לְרַחֵק.** הַמִּשְׁפָּחָה הַכְּשֵׁרָה שֶׁנִּתְרַחֲקָה בְּזְרוֹעַ, הוּא מְקָרֵב. אֲבָל אֵינוֹ מְרַחֵק אוֹתָהּ שֶׁנִּתְקָרְבָה בְּזְרוֹעַ: **שְׁנֶאֱמַר וְהֵשִׁיב לֵב אָבוֹת**

עַל בָּנִים. שֶׁעָתִיד לוֹמַר בְּרוּחַ הַקֹּדֶשׁ זֶה מִבְּנֵי בָנָיו שֶׁל זֶה. וּלְדִבְרֵי רַבִּי שִׁמְעוֹן, אָבוֹת אֵלּוּ הַחֲכָמִים, וּבָנִים אֵלּוּ הַתַּלְמִידִים, שֶׁיִּהְיֶה לֵב בָּלֶן שָׁוֶה וְלֹא יִפֹּל בֵּינֵיהֶן מַחֲלֹקֶת:

Hazak Hazak Venithazek ! Fin du traité Edouyot

לִפְנֵי אִידֵיהֶן שֶׁל גּוֹיִם שְׁלֹשָׁה יָמִים אָסוּר לָשֵׂאת וְלָתֵת עִמָּהֶן, לְהַשְׁאִילָן וְלִשְׁאֹל מֵהֶן, לְהַלְוֹתָן וְלִלְוֹת מֵהֶן, לְפָרְעָן וְלִפָּרַע מֵהֶן. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, נִפְרָעִין מֵהֶן מִפְּנֵי שֶׁהוּא מַצֵּר לוֹ. אָמְרוּ לוֹ, אַף עַל פִּי שֶׁמֵּצֵר הוּא עַכְשָׁיו, שָׂמֵחַ הוּא לְאַחַר זְמָן:

בְּמִלְוָה עַל פֶּה שָׁרִי, מִפְּנֵי שֶׁהוּא בְּמַצִּיל מִיָּדָם:

רַבִּי יִשְׁמָעֵאל אוֹמֵר, שְׁלֹשָׁה יָמִים לִפְנֵיהֶם וּשְׁלֹשָׁה יָמִים לְאַחֲרֵיהֶם, אָסוּר. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, לִפְנֵי אִידֵיהֶן אָסוּר, לְאַחַר אִידֵיהֶן מֻתָּר:

מֵירִי בְּעוֹבְדֵי אֱלִילִים וַעֲבוֹדָה זָרָה מִמָּשׁ:

לִפְנֵי אִידֵיהֶן שֶׁל גּוֹיִם. שֶׁם בְּנֵי לְנֵגְאֵי לְחֻגֵּיהֶם וּלְמוֹעֲדֵיהֶם: **לִשְׁאֹל וְלָתֵת.** לִמְכֹּר וּלְקָנוֹת. מִשּׁוּם דְּאָזְלִי וּמוֹדוּ לְעֲבוֹדָה זָרָה בֵּיוָם אִידָם: **לְהַשְׁאִילָן.** בְּהֶמְּה וְכֵלִים, מִידֵי דְּהַדְרָא בְּעֵינָא: **לְהִלְוֹתָם.** מָעוֹת. דִּלְמָא הַדְרֵי בְּעֵין, דְּמִלְוָה לְהוֹצָאָה נִתְנָה: **לְפָרְעָן.** כְּשֶׁהֵן נִפְרָעִים אוֹזְלוּ וּמוֹדוּ לְעֲבוֹדָה זָרָה בֵּיוָם אִידָם: **מִפְּנֵי שֶׁהוּא מֵצֵר.** עַל מְעוֹתָיו שֶׁאֵינָם חוֹזְרִים לוֹ, וְלֹא אָזְלִי וּמוֹדוּ: **שָׂמֵחַ הוּא לְאַחַר זְמָן.** לְמֵחָר בֵּיוָם אִידוּ, וְאָזְלִי וּמוֹדוּ. וְאֵין הֲלָכָה כְּרַבִּי יְהוּדָה, וְהָכָא בְּמִלְוָה לְשׁוֹעֵר אָסוּר לְהַפְרִישׁ מֵהֶם, אֲבָל

לְאַחַר אִידֵיהֶן מֻתָּר. וְכֵן הֲלָכָה. וּבְגוּלָּה שֶׁאֵין אֲנוּ יְכוֹלִים לְהָעֲמִיד עַצְמֵנוּ מִלְּשָׁא וְלִתֵּן עִמָּהֶם, שֶׁעַכְשָׁיו פְּרָנְסָתֵנוּ מֵהֶם, וְעוֹד מִשּׁוּם יִרְאָה , אֵינוּ אָסוּר אֶלָּא יוֹם אִידָם בִּלְבַד. וְהָאִידָנָא נָהוּג עָלְמָא הָתֵּר אֲפִלּוּ בְּכָל יוֹם אִידָם, מִשּׁוּם דְּקָיִם לְהוּ לְרַבָּנָן גְּנֵזֵיהוּ דִּלְא אָזְלִי וּמוֹדוּ. וְדִכָל דַּנֵי דְּאִתְסְרִי בְּזוֹ הַמִּסְכְּתָא

וְאֵלּוּ אֵידֵיהֶן שֶׁל גּוֹיִם, קָלֶנְדָּא, וּסְטַרְנוּרָא, וּקְרָטֵסִים, וְיוֹם גִּנְסִיָּא שֶׁל מְלָכִים, וְיוֹם הַלֵּידָה, וְיוֹם הַמִּיתָה, דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, כָּל מִיתָה שֶׁיֵּשׁ בָּהּ שְׂרֵפָה, יֵשׁ בָּהּ עֲבוֹדָה זָרָה. וְשֶׁאֵין בָּהּ שְׂרֵפָה, אֵין בָּהּ עֲבוֹדָה זָרָה. יוֹם תְּגֻלַּחַת זְקָנוֹ וּבְלוֹרִיתוֹ , יוֹם שֶׁעָלָה בּוֹ מִן הַיָּם, וְיוֹם שֶׁיָּצָא בּוֹ מִבֵּית הָאֲסוּרִים, וְגוֹי שֶׁעָשָׂה מִשְׁתֶּה לִבְנוֹ, אֵינוֹ אָסוּר אֶלָּא אוֹתוֹ הַיּוֹם וְאוֹתוֹ הָאִישׁ בִּלְבָד:

קָלֶנְדָּא. שִׁמְנָה יָמִים אַחַר תְּקוּפַת טֵבֵת: **סְטַרְנוּרָא.** שִׁמְנָה יָמִים קֹדֶם הַתְּקוּפָה. לְפִי שֶׁרֹאשׁ אָדָם הָרִאשׁוֹן יוֹם שֶׁהָיָה מִתְעַטֵּף וְהוֹלֵךְ, אָמַר, אוֹי לִי שֶׁאֲנִי בְּשֶׁבִיל שֶׁסָּרַחְתִּי חוֹזֵר הָעוֹלָם לְתֹהוּ וָבֹהוּ, עָמַד וְיָשַׁב שִׁמְנָה יָמִים בְּתַעֲנִית וּבִתְפִלָּה, כֵּיוָן שֶׁנִּפְלְטָה הַתְּקוּפָה וְרָאָה יוֹם שֶׁאֲרִיכִין וְהוֹלֵךְ, אָמַר מִנְהָגוֹ שֶׁל עוֹלָם הוּא, עָמַד וְעָשָׂה שִׁמְנַת יָמִים טוֹבִים, לְשִׁמְנָה אַחֵרֶת, עֲשָׂאָן לְאַלּוּ וְאַלּוּ יָמִים טוֹבִים. וְהוּא קָבוּעַ לְשָׁנִים, וְהֵם קְבוּעִים לְעִבּוּדָה זָרָה: **קִרְטֵסִים. יוֹם תְּפִיסַת בּוֹ מַלְכוּת , וְקִבְּעוּם יוֹם אִידִי: גִּנְסִיא. יוֹם שֶׁמַּעֲמִידִין בּוֹ מֶלֶךְ : יוֹם הַלֵּידָה. יוֹם שֶׁגּוֹלֵד בּוֹ הַמַּכָּה שֶׁעַל הַגּוּף, וְהֵם קְבוּעִים לְעִבּוּדָה זָרָה. שֶׁשְּׂרָפוֹ עָלָיו כָּל תַּשְׁמִישׁוֹ בְּדֶרֶךְ שֶׁשּׂוֹרְפִין עַל הַמֵּלְכִים: יֵשׁ בָּהּ עֲבוֹדָה זָרָה. כְּלוֹמַר אוֹתוֹ הַיּוֹם יֵשׁ לְהֶם אִיד לַעֲבוֹדָה זָרָה, וְכֵן מִשְׁנָה לְשָׁנָה כָּל יְמֵי בֵּנוֹ. וְכָל הַנָּד דְּחָשִׁבְינַן עַד הַשְׁתָּא. חִשְׁבִי לְהוּ וְאָסוּרִים שְׁלֹשָׁה יָמִים לְפָנֵיהֶם: **אֲבָל יוֹם תְּגֻלַּחַת זְקָנוֹ.** שֶׁאִינוֹ זְמַן הַקְּבוּץ לְרַבִּים אֶלָּא כָּל אֶחָד כְּשֶׁמְּגַלֵּחַ עוֹשֶׂה יוֹם אִידוֹ: **וּבְלוֹרִיתוֹ.** שְׁמִינִית בְּלוֹרִית מֵאוֹתְיוֹת כָּל הַשָּׁנָה כֻּלָּהּ וְאֵינוֹ מְגַלֵּחַ אֶלָּא מִשָּׁנָה לְשָׁנָה, וְיוֹם שֶׁמְּגַלֵּחַ עוֹשֶׂה יוֹם אִידוֹ: **וְיוֹם שֶׁעָלָה מִן הַיָּם.** וּמִקְרֵיב זְבָחִים לַעֲבוֹדָה זָרָה עַל שֶׁנִּצּוֹל: בְּכָל הַנָּד אֵינוֹ אָסוּר אֶלָּא אוֹתוֹ הַיּוֹם וְלֹא לְפָנָיו, דְּלֹא חֲשִׁיבִי כְּלִי הָאִי:

עִיר שֶׁיֵּשׁ בָּהּ עֲבוֹדָה זָרָה, חוּצָה לָהּ מֵתָר. הָיָה חוּצָה לָהּ מֵתָר. הָיָה חוּצָה לָהּ עֲבוֹדָה זָרָה, תּוֹלֶה מֵתָר. מֵהוּ לֵילֵךְ לְשָׁם . בִּזְמַן שֶׁהַדֶּרֶךְ מְיֻחֶדֶת לְאוֹתוֹ מָקוֹם, אָסוּר. וְאִם הָיָה יָכוֹל לְהֵלֵךְ בָּהּ לְמָקוֹם אַחֵר, מֵתָר. עִיר שֶׁיֵּשׁ בָּהּ עֲבוֹדָה זָרָה וְהֵיוּ בָהּ חֲנֻיּוֹת מְעֹטָרוֹת וְשֶׁאֵינָן מְעֹטָרוֹת, זֶה הָיָה מַעֲשֶׂה בְּבֵית שְׁאָן, וְאָמְרוּ חֲכָמִים, הַמְּעֹטָרוֹת אֲסוּרוֹת וְשֶׁאֵינָן מְעֹטָרוֹת מֻתָּרוֹת:

עִיר שֶׁיֵּשׁ בָּהּ עֲבוֹדָה זָרָה. כְּגוֹן שֶׁהָיָה מְהַלֵּךְ שָׁם לַעֲבֹד עֲבוֹדָה זָרָה. וְאִם הָיָה דֶּרֶךְ מְסִלּוֹל הוֹלֵךְ גַּם לְעִיר אַחֶרֶת, מֻתָּר, שֶׁהָרוֹאֶה אוֹמֵר לְמָקוֹם אַחֵר הוּא הוֹלֵךְ: **הָיוּ בָהּ חֲנֻיּוֹת מְעֹטָרוֹת.** לְסִימָן הוּא לָהֶם שֶׁאוֹתָם חֲנֻיּוֹת שֶׁל עֲבוֹדָה זָרָה, לְטֹל הַכְּמָרִים מֵהֶם מֵכֶס: **וְשֶׁאֵינָן מְעֹטָרוֹת מֻתָּרוֹת.** דְּאוֹתָם שֶׁאֵינָם מְעֹטָרוֹת לֹא שְׂכִיחִי מִינַּיהּ מֵכֶס לַעֲבוֹדָה זָרָה וְלֹא מְטֵי לַעֲבוֹדָה זָרָה הֲנָאָה מִינַּיהוּ. וּלְמִזְבֵּן מִינַּיהוּ דָּבָר הַמִּתְקַיֵּם, שְׂרֵי בְּיוֹם אִידָם. שֶׁסְּתָמוֹ הַמּוֹכֵר עֹצֶב וְלֹא אֲזִיל וּמוֹדֵי :

אֵלּוּ דְבָרִים אֲסוּרִים לִמְכֹּר לְגוֹיִם, אֲצְטְרוֹבְּלִין, וּבְנוֹת שׁוּחַ וּפִּטּוֹטְרוֹתֵיהֶן, וּלְבוֹנָה, וְתַרְנְגוֹל הַלָּבָן. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, מֻתָּר לִמְכֹּר לוֹ תַּרְנְגוֹל לָבָן בֵּין הַתַּרְנְגוֹלִין. וּבִזְמַן שֶׁהוּא בְּפִנֵּי עַצְמוֹ, קוֹטֵעַ אֶת אֶצְבָּעוֹ וּמוֹכְרוֹ לוֹ, לְפִי שֶׁאֵינִי מַקְרִיבִין חֶסֶר לַעֲבוֹדָה זָרָה. וְשׂוֹרֵף כָּל הַדְּבָרִים, סְתָמָן מֻתָּר, וּפְרוּשִׁין אָסוּר. רַבִּי מֵאִיר אוֹמֵר, אַף דֶּקֶל טָב וַחֲצָב וְנַעֲלִיבָם אָסוּר לִמְכֹּר לְגוֹיִם:

אֲצְטְרוֹבְּלִין. פֵּירָא דְאֶרְזָא: **בְּנוֹת שׁוּחַ.** מִין מִמִּינֵי הָאִנִּים הַגְּדוֹלִים הַלָּבָנִים. אָסוּר לְיִשְׂרְאֵל לִמְכֹּר אֵלּוּ לְעוֹבְדֵי עֲבוֹדָה זָרָה: **פִּטּוֹטְרוֹת.** בְּפִטּוֹטְרוֹתֵיהֶם קָאָמַר, כְּלוֹמַר בְּעָקְצֵיהֶן שֶׁלָּהֶם שֶׁהֵם נִתְלִין בּוֹ: דְּמִסְתַּמָּא הָעוֹבֵד עֲבוֹדָה זָרָה רוֹצֶה לְהַקְרִיבָן תִּקְרֹבֶת לַעֲבוֹדָה זָרָה: **תַּרְנְגוֹל לָבָן בֵּין הַתַּרְנְגוֹלִין.** לְקַח הָעוֹבֵד עֲבוֹדָה זָרָה מִיִּשְׂרָאֵל תַּרְנְגוֹלִים הַרְבֵּה, מֻתָּר לִמְכֹּר בֵּינֵיהֶם תַּרְנְגוֹל לָבָן. דְּכֵיוָן דְּשִׁכִּיחַ אַחֲרִינֵי לֵיאֲ לַעֲבוֹדָה זָרָה בְּעֵי לְהוּ: **וּפְרוּשִׁין אָסוּר.** אִם פֵּרַשׁ דְּלַעֲבוֹדָה זָרָה בְּעֵי לְהוּ, אָסוּר. וְאַצְטְרִיךְ לְמִתְנֵי, דְּסָלְקָא דַּעְתָּךְ אֲמִינָא הָאי גַּבְרָא לְאוֹ לַעֲבוֹדָה זָרָה בְּעֵי לְהוּ, וְהָאי דְּקָאָמַר הָכִי, סָבַר כִּי הֵיכִי דְּהוּהוּא גַּבְרָא אֲבִיקַ בֵּהּ בְּלִי עִלְּמָא נְמֵי אֲבִיקוּ, וְאָמְרָא הָכִי כִּי הֵיכִי דְּלֵיתְבוּ לֵיהּ, קְמַשְׁמַע לַן: **דֶּקֶל טָב.** פְּרוֹת דֶּקֶל מִשְּׁבָח שְׁפָרוֹתָיו רְגִילִין לְהַקְרִיב מִזֶּה לַעֲבוֹדָה זָרָה: **וְחָצֵב.** קָנִים שֶׁעוֹשִׂין מִזֶּה הַצּוֹקֵר"א : **וְנַעֲלִיבָם.** מִין עֵשֶׂב מִשְׁבָּח מְאֹד. וְהִלְכָה כְּרַבִּי מֵאִיר:

מְקוֹם שֶׁנָּהֲגוּ לִמְכֹּר בְּהֵמָה דַּקָּה לְגוֹיִם, מוֹכְרִין. מְקוֹם שֶׁנָּהֲגוּ שֶׁלֹּא לִמְכֹּר, אֵין מוֹכְרִין. וּבְכָל מָקוֹם אֵין מוֹכְרִין לָהֶם בְּהֵמָה גַּסָּה, עֲגָלִים וּסְיָחִים, שְׂלָמִים וּשְׁבוּרִין. רַבִּי יְהוּדָה מַתִּיר בַּשְּׁבוּרָה. וּבֵן בְּתֵירָה מַתִּיר בְּסוּס:

אין מוכרין בהמה גסה. הַגְּזִירִנְן מכירה אצו שבירות והשאלה, שהיא בהמתו של ישראל, ועשה בה מלאכה בשבת, ועל ידי טרסור דילוקא בשביורות, לאחלופי:

שאין הפרסור משכיר, שרי למכרה: **שלמים ושבורים.** שאף השבורים חזו למלאכה. שטוחנים בהם: **רבי יהודה מתיר בשבורה.** דאין הלכה כרבי יהודה: **בן בתירא מתיר בסוס.** דאפלו הסוס שהצדידים מביאים עליו העופות שצדין בו. קסבר הואיל ונושא את עצמו. ורבנן סברי, דוקא אדם נושא את עצמו, הלכך אם לא היה מייחר אלא לרכב עליו מתר, אבל להביא בעל חי אחר חוץ מאדם, אסור. ואין הלכה כבן בתירא:

אֵין מוֹכְרִין לָהֶם דִּבְיוֹן וַאֲרָיוֹת וְכָל דָּבָר שֶׁיֵּשׁ בּוֹ נֵזֶק לָרַבִּים. אֵין בּוֹנִין עִמָּהֶם בְּסִילְקֵי, גַּרְדּוֹם, וְאִצְטַדְיָא, וּבִימָה . אֲבָל בּוֹנִים עִמָּהֶם בֵּימוֹסְיָאוֹת וּבֵית מֶרְחָצָאוֹת. הִגִּיעוּ לַכַּפָּה שֶׁמַּעֲמִידִין בָּהּ עֲבוֹדָה זָרָה, אָסוּר לִבְנוֹת:

כל דבר שיש בו נזק לרבים. כגון כלי מלחמה חרבות ורמחים: **בסילקי.** טירה גבוהה. ושם יושבים לדון בני אדם ומפילין אותם משם ומתים: **גרדום.** בנין אחד, והוא עשוי לדון בו:

דיינו נפשות: **אצטדיא.** מקום שחוק שמביאים שם שור נגח והורג את האדם. **בימה.** בעין מגדל קצר ועבוה. עשוי כדי להרחף האדם משם והוא מת: **בימוסיאות.** בניינים שאינם לא לצרך עבודה זרה ולא להנאת בני אדם: **כפה. ארקולט"ו בלע"ז. דהיך עובדי עבודה זרה להעמיד עבודה זרה בבית מרחצאותיהם:**

וְאֵין עוֹשִׂין תַּכְשִׁיטִין לַעֲבוֹדָה זָרָה, קְטָלָאוֹת וּנְזָמִים וְטַבָּעוֹת. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר, בְּשָׂכָר מַתָּר. אֵין מוֹכְרִין לָהֶם בְּמִחְבָּר לַקַּרְקַע, אֲבָל מוֹכֵר הוּא מִשִּׁיקָצַץ . רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, מוֹכֵר הוּא לוֹ עַל מְנָת לְקוֹץ. אֵין מַשְׂכִּירִין לָהֶם בָּתִּים בְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל, וְאֵין צָרִיךְ לוֹמַר שְׂדוֹת. וּבְסוּרְיָא מַשְׂכִּירִין לָהֶם בָּתִּים, אֲבָל לֹא שָׂדוֹת. וּבְחוּץ לָאָרֶץ מוֹכְרִין לָהֶם בָּתִּים וּמַשְׂכִּירִין שָׂדוֹת, דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. רַבִּי יוֹסֵי אוֹמֵר, בְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל מַשְׂכִּירִין לָהֶם בָּתִּים, אֲבָל לֹא שָׂדוֹת. וּבְסוּרְיָא מוֹכְרִין בָּתִּים וּמַשְׂכִּירִין שָׂדוֹת. וּבְחוּץ לָאָרֶץ מוֹכְרִין אֵלּוּ וְאֵלּוּ:

אבל מוכר הוא משיקצץ. שלא יהא מוכר לו המחבר אלא לאחר שיקצץ. אבל כל זמן שהוא במחבר, לא. שנמצא נותן לו חנינה בקרקע, והתורה אמרה **לא תחנם, לא תתן לו חנינה בקרקע** : **אין משכירין להם בתים.** גזרה משום מכירה דאסורא הוא: **ואין צריך לומר שדות.** דאיכא תרתי דאסורא, חנינה בקרקע, ומפקעינן מן

המשנה: **ובסוריא.** ארם צובה, שכבש דוד ואינה קדושה בקדושת הארץ: **משכירין להם בתים.** ולא גזרינן אטו מכירה. דאי נמי אתי לידי מכירה לא עבר אדאורייתא, דכי כתיב לא תתן להם חנייה, בארץ ישראל כתיב. ומיהו מכירה לכתחילה לא, משום מכירה דארץ ישראל. **אבל לא שדות.** דאיכא תרתי לאסורא : **ובחוצה לארץ.** דמרחק, ולאיכא למגזר מכירה דהתם אטו מכירה דארץ ישראל: **מוכרין בתים ומשכירין שדות.** אבל מכירה דשדות לא, כיון דאיכא תרתי: **רבי יוסי אומר כו'.** והלכה כרבי יוסי. ובלבד שלא ישכיר בארץ ישראל לשלשה נכרים ביחד, שלא יעשה שכונה של נכרים:

אַף בִּמְקוֹם שֶׁאָמְרוּ לְהַשְׁכִּיר, לֹא לְבֵית דִּירָה אָמְרוּ, מִפְּנֵי שֶׁהוּא מַכְנִיס לְתוֹכוֹ עֲבוֹדָה זָרָה, שֶׁנֶּאֱמַר (דברים ז) וְלֹא תָבִיא תוֹעֵבָה אֶל בֵּיתֶךָ. וּבְכָל מָקוֹם לֹא יַשְׁכִּיר לוֹ אֶת הַמִּרְחָץ, מִפְּנֵי שֶׁהוּא נִקְרָא עַל שְׁמוֹ:

אף במקום שאמרו להשכיר. לְרַבִּי מֵאִיר בְּסוֹרְיָא דְּוַקָא וְלֹא בְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל, וּלְרַבִּי יוֹסֵי אֲפִלּוּ בְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל : **לא לבית דירה אמרו.** אֶלָּא לְהַכְנִיס שָׁם תֶּבֶן וְעֵצִים וְכֵיוֹצֵא בָּזֶה : **מפני שהוא נקרא על שמו.** וְהַנְּכְרִי מִתְמַמֵּה בְּשִׁבַּת וְיֹאמְרוּ מִרְחָץ שֶׁל פְּלוֹנִי יְהוּדִי רוֹתְחִים בּוֹ בְּשִׁבַּת . וְלֹא דְּמֵי לְשָׂדֶה שֶׁל יִשְׂרָאֵל שֶׁאֵרִיס נָכְרִי עוֹשֶׂה בָּהּ מְלֹאכָה בְּשִׁבַּת, דְּשָׂדֶה לְאֵרִיסוּת עֲבִידָא, וְהַנְּכְרִי אֵרִיסוּתָא דְּעָשְׂיָה קָא עָבִיד, אֲבָל מִרְחָץ לְאוּ לְאֵרִיסוּתָא קָא עָבִיד וְכוּ'. כְּדֵרֶךְ שֶׁמּוֹרִיחִין לְשֵׁרוּת, שָׁרִי לְהַשְׁכִּיר מִרְחָץ לְנָכְרִי, וְאַף עַל פִּי שֶׁהַנָּכְרִי עוֹשֶׂה בָּהּ מְלָאכָה בְּשִׁבַּת מִיַּדִּי דְּיִדְיֵי שֶׁהַנָּכְרִי אֵרִיס בָּהּ וְאֵרִיסוּתָא דְּעָשְׂיָה קָא עָבִיד:

אֵין מְעַמְּדִין בְּהֵמָה בְּפֶנְדְּקָאוֹת שֶׁל גּוֹיִם, מִפְּנֵי שֶׁחֲשׁוּדִין עַל הָרְבִיעָה . וְלֹא תִתְיַחֵד אִשָּׁה עִמָּהֶן, מִפְּנֵי שֶׁחֲשׁוּדִין עַל הָעֲרָיוֹת . וְלֹא יִתְיַחֵד אָדָם עִמָּהֶן, מִפְּנֵי שֶׁחֲשׁוּדִין עַל שְׁפִיכַת דָּמִים. בַּת יִשְׂרָאֵל לֹא תֵילֵד אֶת הַנָּכְרִית, מִפְּנֵי שֶׁמְּיַלֶּדֶת בֵּן לַעֲבוֹדָה זָרָה. אֲבָל נָכְרִית מְיַלֶּדֶת בַּת יִשְׂרָאֵל. בַּת יִשְׂרָאֵל לֹא תָנִיק בְּנָהּ שֶׁל נָכְרִית , אֲבָל נָכְרִית מֵנִיקָה בְּנָהּ שֶׁל יִשְׂרְאֵלִית בְּרְשׁוּתָהּ :

אין מעמידין בהמה בפנדקאות. הֶעְשׁוּיִין לְהִתְאַכְסֵן שָׁם עוֹבְרֵי דְּרָכִים. לְפִי שֶׁהַנִּכְרִים חֲשׁוּדִים עַל הָרְבִיעָה. אֲפִלּוּ נִקְבוֹת אֵצֶל נְקֵבוֹת אָסוּר, לְפִי שֶׁהַנִּכְרִים מְצוּיִים אֵצֶל נְשֵׁי הַכְּרֵיהֶם וְעַכְשָׁיו שֶׁאֵינוּ מוֹצְאָה וּמַרְבִּיעַ אֶת הַבְּהֵמָה: **ולא תתיחד אשה עמהן.** אֲפִלּוּ בְּיוֹתֵר שֶׁבִּיוֹצֵא בָּהּ אֵצֶל יִשְׂרָאֵל מֻתָּר, כְּגוֹן שֶׁאִשְׁתּוֹ עִמּוֹ, אֵצֶל נָכְרִי אָסוּר, דְּ'נָכְרִי אֵין אִשְׁתּוֹ מְשַׁמַּרְתּוֹ. **לא תילד את הנכרית.** מִפְּנֵי שֶׁמְּגַדֶּלֶת בֵּן לַעֲבוֹדָה זָרָה. וּבְשָׂכָר מְתָרְתָן. נִמְשָׁלוּ אוֹתָהּ: **אבל נכרית מיילדת בת ישראל.** מִזְּמַן שֶׁאֲחָרוֹת עוֹמְדוֹת עַל גַּבָּהּ . אֲבָל מִינָה לְבִיָּנָה לֹא. שֶׁחֲשׁוּדָה עַל שְׁפִיכוּת דָּמִים שֶׁמָּא תַּהֲרֹגְנוּ:

מְתִרַפְּאִין מֵהֶן רִפּוּי מָמוֹן, אֲבָל לֹא רִפּוּי נְפָשׁוֹת. וְאֵין מִסְתַּפְּרִין מֵהֶן בְּכָל מָקוֹם , דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, בִּרְשׁוּת הָרַבִּים מֻתָּר, אֲבָל לֹא בֵּינוֹ לְבֵינוֹ :

רפוי ממון. בְּהַמְתוֹ: **רפוי נפשות.** גּוּפוֹ. וְאִם אָמַר לוֹ סַם פְּלוֹנִי יָפֶה לָךְ, אֲפִלּוּ רִפּוּי נְפָשׁוֹת מֻתָּר לְהִתְרַפְּאוֹת מִמֶּנּוּ : **אבל לא בינו לבינו.** זְאֵי רוֹאֶה בְּמַרְאָה , מֻתָּר. דְּמֵימְרָ אָמַר הַנָּכְרִי, הוֹאִיל וּמִסְתַּפֵּר הֲכִי אִדָּם חָשׁוּב הוּא, וּמִתְיָרֵא לְהָרְגוֹ:

אֵלּוּ דְּבָרִים שֶׁל גּוֹיִם אֲסוּרִין וְאִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה. הַיַּיִן , וְהַחֹמֶץ שֶׁל גּוֹיִם שֶׁהָיָה מִתְּחִלָּתוֹ יַיִן , וְחֶרֶס הַדְּרָיָנִי, וְעוֹרוֹת לְבוּבִין. רַבָּן שִׁמְעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר, בְּזְמַן שֶׁהַקֶּרַע שֶׁלּוֹ עָגוֹל, אָסוּר. מְשׁוּךְ, מֻתָּר. בָּשָׂר הַנִּכְנָס לַעֲבוֹדָה זָרָה , מֻתָּר. וְהַיּוֹצֵא, אָסוּר, מִפְּנֵי שֶׁהוּא כִּזְבְחֵי מֵתִים , דִּבְרֵי רַבִּי עֲקִיבָא. הַהוֹלְכִין לְתַלְמִיד, אָסוּר לָשֵׂאת וְלָתֵת עִמָּהֶם. וְהַבָּאִין, מֻתָּרִין:

שהיה מתחלתו יין. לְאַפּוֹקֵי הֵיכָא דִּקְנָה הַנָּכְרִי חֹמֶץ מִישְׂרָאֵל, דְּלֹא מִתּוֹכֵר מִבְּהֲנָאָה. דְּיִסּוּרָא דְּמִתּוֹכֵר מִבְּהֲנָאָה, מִשּׁוּם דְּלִלְמָא נַסְכִיהּ לְעֲבוֹדָה זָרָה, וְחֹמֶץ לֹא קָא מְנַסֵּךְ לְעֲבוֹדָה זָרָה : **וחרס הדריני.** אֲדְרִיאָנוּס קֵיסָר הָיָה מְגַבֵּל טִיט בֵּינֵי עֲשָׂרָה מַמְגֵּנוֹת כֵּלִים וְלֹא הָיָה מַצְרִיחַ בְּהֶבְלֵשׁ , וְנִשְׁאֲרוּ אוֹתָן בְּמִלְחָמָה. וְכֹשֶׁרוֹצִים לְשַׁחֵת מְשִׁימִים אוֹתָם הַחֲרָסִים בַּיָּמִים וְנִמְחוֹתִים שָׁם. וְהַטִּיט שׁוֹקֵעַ לְמַטָּה, וְנוֹשֵׂאת הַיַּיִן מְזוּג בַּמַּיִם. וְעַל שֵׁם אֲדְרִיאָנוּס נִקְרָא חֶרֶס הַדְּרִיָנִי: **עוֹרוֹת לְבוּבִין. קוֹרְעִים הַבְּהֵמָה מֵהֵיכָ בְּגַבֵּי הַלֵּב בֵּמַיִן נַקֵּב עָגוֹל וּמוֹצִיאִין הַלֵּב וּמַקְרִיבִין אוֹתוֹ לַעֲבוֹדָה זָרָה : מְשׁוּךְ מֻתָּר.** שֶׁאֵין עוֹשִׂין לַעֲבוֹדָה זָרָה אֶלָּא עָגוֹל. וְהַלְּבָנָה כְּרִבּוּעַ שֶׁמְּעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל: **הַיּוֹצֵא אָסוּר בְּהֲנָאָה.** שֶׁכְּבָר נַעֲשָׂה הַקְרָבָה. **לתרפות.** לְטִיחָה עֲבוֹדָה זָרָה (לְמַרְחֵשׁ). רַשִׁ"י. מְקוֹם עֲרִיָתָהּ שֶׁל אִשָּׁה נִקְרָא בֵּית הַרְפּוֹת: **אסור לשאת ולתת עמהם.** דְּאָזְלוּ וּמוֹדוּ לַעֲבוֹדָה זָרָה. וְעוֹד, דְּגָבֵי מִידֵּי דְּצָרִיךְ לְתַקְרֹבֶת עֲבוֹדָה זָרָה. וְהַלְּבָנָה כְּרִבּוּעַ עַקִּיבָא:

נוֹדוֹת הַגּוֹיִם וְקִנְקַנֵּיהֶן וְיֵינָן שֶׁל יִשְׂרָאֵל כָּנוּס בָּהֶן, אֲסוּרִין, וְאִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה, דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, אֵין אִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה. הַחַרְצָנִים וְהַזַּגִּין שֶׁל גּוֹיִם אֲסוּרִין, וְאִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה, דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, אֵין אִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה. הַמֶּרְיָס וּגְבִינוֹת בֵּית אֲנָקֵי שֶׁל גּוֹיִם אֲסוּרִין, וְאִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה, דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, אֵין אִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה:

נודות. שֶׁל עוֹר: **וְקִנְקַנִּים.** שֶׁל חֶרֶס: **אין אסורין אסור הנאה.** וְרִיפּוּיוֹ הָכִי, אִם חֲדָשִׁים הֵם, מִתּר לְהִתְּנוֹתֵן בְּתוֹכָן יַיִן מְיֻד. וְאִם הִכְנִיס בְּהֶן הַנָּכְרִי יַיִן לְקִיּוּם , מַמְלִיא אוֹתָם מַיִם וּמַשְׁהֶה הַמַּיִם בְּכָל יוֹם מְעַט לְעַת שֶׁל שְׁלֹשָׁה יָמִים וּמֵשִׁים מַיִם אֲחֵרִים תַּחְתֵּיהֶם, וְאַחַר כָּךְ מֻתָּר לְשׁוֹתָם בְּתוֹכוֹ יַיִן. וְאִם יָשְׁנוּ שְׁנֵים עָשָׂר חֹדֶשׁ שֶׁלֹּא שִׁמְּרוּ בָּהֶם יַיִן שֶׁל נָכְרִים, מֻתָּרִין מִיָּד אַחַר שְׁנַת בְּלֵי עֲרוּי: **חַרְצַנִּים וּזְגִים.** פְּסֹלֶת שֶׁל עֲנָבִים, גַּרְעִינִים שֶׁבְּמִּגִּים וְהַקְּלָפִים שֶׁבְּרוּשׁ: **לחים.** כָּל שְׁנֵים עָשָׂר חֹדֶשׁ אֲסוּרִים בְּהֲנָאָה: **ויבשים.** לְאַחַר שְׁנֵים עָשָׂר חֹדֶשׁ מֻתָּרִין אֲפִלּוּ בַּאֲכִילָה: **המריס.** שֶׁמֵּן שֶׁל דָּגִים, וּרְגִילִין לְהַנִּיחַ שְׁמוּרִים בּוֹ יַיִן. אֲבָל אִם נִתַּר מִמֶּנּוּ שֶׁלֹּא

נתערב בו יין. כלי עלמא לא פליגי דשרי: **בית אנקי.** שם כפר. שרב עגלים המצאים שם קרבים לעבודה זרה. רבי מאיר חדש למעטא הסבר דאף על גב דרב עגלים הוו מעוטא בגנד שאר בהמות, חלישין למעוטי, ובל הגבינות המצאות שם אמרינן דלמא בקבת עגלי עבודה זרה העמידן. וחכמים לא חשיש למעוטא. ואין הלכה כרבי מאיר בכל הני תלתא בבי:

אָמַר רַבִּי יְהוּדָה, שָׁאַל רַבִּי יִשְׁמָעֵאל אֶת רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ, כְּשֶׁהָיוּ מְהַלְּכִין בַּדֶּרֶךְ. אָמַר לוֹ, מִפְּנֵי מָה אָסְרוּ גְּבִינוֹת הַגּוֹיִם. אָמַר לוֹ, מִפְּנֵי שֶׁמְּעַמְּידִין אוֹתָהּ בְּקִבָּה שֶׁל נְבֵלָה. אָמַר לוֹ, וַהֲלֹא קֵבָת עוֹלָה חֲמוּרָה מִקֵּבַת נְבֵלָה, וְאָמְרוּ, כֹּהֵן שֶׁדַּעְתּוֹ יָפָה , שׁוֹרְפָהּ חַיָּה. וְלֹא הוֹדוּ לוֹ, אֶבָל אָמְרוּ, אֵין נֶהֱנִין וְלֹא מוֹעִילִין. חָזַר, אָמַר לוֹ, מִפְּנֵי שֶׁמְּעַמְּידִין אוֹתָהּ בְּקֵבַת עֻגְלֵי עֲבוֹדָה זָרָה . אָמַר לוֹ, אִם כֵּן, לָמָּה לֹא אֲסָרוּהָ בְּהֲנָאָה. הִשִּׁיאוֹ לְדָבָר אַחֵר, אָמַר לוֹ, יִשְׁמָעֵאל אָחִי, הֱיֵאַךְ אַתָּה קוֹרֵא (שיר השירים א), כִּי טוֹבִים דֹּדֶיךָ מִיָּיִן, אוֹ כִּי טוֹבִים דֹּדַיִךְ. אָמַר לוֹ, כִּי טוֹבִים דֹּדַיִךְ . אָמַר לוֹ, אֵין הַדָּבָר כֵּן, שֶׁהֲרֵי חֲבֵרוֹ מַלֵּמֵד עָלָיו, לְרֵיחַ שְׁמָנֶיךָ טוֹבִים:

מפני מה אסרו. גבינות של נכרים. בְּאַבֵּילָה. וּלְרַבָּנָן קָא בָעֵי, וּמִשּׁוּם חֶלְבּוֹ שֶׁל בְּהֵמָה טְמֵאָה לֵיכָּא לְמִיחַשׁ. דְּיָקִים לָן דְּחֶלֶב בְּהֵמָה טְמֵאָה אֵינוּ נִקְפָּה: **שורפה חיה.** דְּפַרְשָׁא בְּעַלְמָא הִיא: **בקבת עגלי עבודה זרה.** דְּאַף עַל גַּב דְּפַרְשָׁא בְּעַלְמָא הִיא, אָסוּר, דְּשָׁאנֵי עֲבוֹדָה זָרָה דְּכִתְיב בָּהּ וְלֹא יִדָּבֵק בְּיָדְךָ מְאוּמָה מִן הַחֵרֶם: **השיאו לדבר אחר.** וְלֹא רָצָה לְהַגִּיד לוֹ טַעְמוֹ שֶׁל דָּבָר, מִפְּנֵי שֶׁעֲדַיִן לֹא עָבְרוּ שָׁנִים עֶשֶׂר חֹדֶשׁ שֶׁנִּזְדַּוְּגָה זוּגָה זוֹ, וְכִי נִזְדַּוְּגָה רִבְנָן נִזְדַּוְּגָה לֹא מִגְלוּ לְטַעְמָא עַד הֲרִיסַת יְרֵחוֹ שֶׁהֵא עַד שֶׁתִּתְפַּשֵּׁט גְּזֵרָתָן , דִּלְמָא אֵיכָא דְּלָא סְבִירָא לֵיהּ לְטַעְמָא וְאָתֵי לְזַלְזוּלֵי בֵּיהּ. וְטַעְמָא דְּאַסְרוּ גְּבִינוֹת שֶׁל נָכְרִים, מִפְּנֵי שֶׁמְּעַמְּידִין אוֹתָהּ בְּעוֹר קִבָּה שֶׁל שְׁחִיטַת נָכְרִים שֶׁזֶּה נִבְלָה. דְּאַף עַל פִּי שֶׁהוּא דָּבָר מְעֹט מְבֻנָּג כָּל הַחֶלְבּ, כֵּיוָן שֶׁהוּא מְעֻמָּד הֶחְלֵב וְעוֹשֶׂה בּוֹ מַעֲשֶׂה, לֹא בָּטֵל, דְּקִימָא לָן הָכִל הוֹלֵךְ אַחַר הַמְעֻמָּד. וּמִשּׁוּם בָּשָׂר בְּחָלָב לֹא הָיָה אָסוּר, כֵּיוָן שֶׁהִבְשִׁיר בְּפִי עַצְמוֹ מֻתָּר אִינוֹ אוֹסֵר בְּחֶלֶב אַף **עַל פִּי שֶׁמְּעֻמָּדִין, עַד שֶׁיִּתֵּן בּוֹ טַעַם. אֲבָל דָּבָר שֶׁל אִסּוּר מִעֻקָּרוֹ, אוֹסֵר אֲפִלּוּ אֵינוֹ מְעֻמָּד, עַל פִּי שֶׁאֵינוֹ נוֹתֵן בּוֹ טַעַם, כָּל זְמַן שֶׁהוּא מְעֻמָּד, כִּי טוֹבִים דֹּדַיִךְ מִיָּיִן.** הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא עָתִיד לְהַעֲמִיד לַצַּדִּיקִים בְּגַן עֵדֶן שְׁלֹשָׁה גְּדוֹלִים, **אֵין הַדָּבָר כֵּן.** אֶלָּא בְּנֶסֶת יִשְׂרָאֵל אָמְרָה לִפְנֵי הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא, עֲרֵבִים עָלַי דְּבָרֵי דֹּדַיִךְ, כְּלוֹמַר תַּקָּנוֹת שֶׁתִּקְּנוּ וְגָזְרוּ חֲכָמִים , יוֹתֵר מִמִּינָהּ שֶׁל תּוֹרָה, מַעֲקֶה תּוֹרָה שֶׁבְּכְתָב:

אֵלּוּ דְבָרִים שֶׁל גּוֹיִם אֲסוּרִין וְאֵין אִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה. חֶלֶב שֶׁחָלְבוּ גּוֹי וְאֵין יִשְׂרָאֵל רוֹאֵהוּ , וְהַפַּת, וְהַשֶּׁמֶן שֶׁלָּהֶן. רַבִּי וּבְיַת דִּינוֹ הִתִּירוּ בְּשֶׁמֶן. וּשְׁלָקוֹת, וּכְבָשִׁים שֶׁדָּרְכָּן לָתֵת לְתוֹכָן יַיִן וְחֹמֶץ , וְטָרִית טְרוּפָה, וְצִיר שֶׁאֵין בְּהּ דָּגָה כַּלְבִּית שׁוֹטֶטֶת בּוֹ, וְהַחֹלֶק, וְקֹרֶט שֶׁל חֶלְתִּית, וּמֶלַח סַלְקוֹנְטִית, הֲרֵי אֵלּוּ אֲסוּרִין וְאֵין אִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה :

הפת והשמן וכו׳. כָּל הֲנֵי, אִסּוּרָן מִשּׁוּם חֲתִנוּת. וּפַת שֶׁל נְתִינוֹתֵי הִתִּירוּהָ. אֲבָל פַּת שֶׁל בַּעֲלֵי בָּתִּים לֹא הִתִּיר אֶלָּא לְהוֹלִיכִי דְרָכִים וּבְשָׁעַת הַדְּחַק. וְהַשֶּׁמֶן רָאוּ שֶׁלֹּא פָּשַׁט אִסּוּרוֹ וְנִמְנוּ עָלָיו הִתִּירוּהוּ, כְּדַמְסִיק בְּמַתְנִיתִין: **ושלקות.** כָּל דָּבָר שֶׁבִּשְׁלוּ אוֹתוֹ הַנָּכְרִים, וְאֲפִלּוּ בִּשְׁלָה אוֹתוֹ בִּכְלֵי שֶׁל יִשְׂרָאֵל וּבְפֵנָיו, שֶׁאֵין לְחוּשׁ לְתַעֲרֹבֶת אִסּוּר וּלְגַעְלֵי נָכְרִים, שֶׁהֲרֵי מִשּׁוּם בִּשּׁוּלֵי נָכְרִים. וְהוּא שֶׁלֹּא סִיֵּע בּוֹ יִשְׂרָאֵל לֹא בְּתַחִלָּה וְלֹא בְּסוֹף. וְלֹא אִסְרוּ מִשּׁוּם בִּשּׁוּלֵי נָכְרִים אֶלָּא דָּבָר שֶׁאֵינוֹ נֶאֱכָל כְּמוֹ שֶׁהוּא חַי וְעוֹלֶה עַל שֻׁלְחָן מְלָכִים לִלְפֹת בּוֹ אֶת הַפַּת. אֲבָל אֲכָל אִם חִסֵּר אֹתוֹ מִשּׁוּם בִּשּׁוּלֵי נָכְרִים: **וכבשים שדרכן לתת בהן יין.** וְאֵין אִסּוּרָן אִסּוּר הֲנָאָה, לְפִי שֶׁאֵין טַעַם הַיַּיִן נִפָּר בָּהֶן. אֲבָל בְּאֵבִילָה אִסּוּרִין: **טרית טרופה.** מִין דָּגִים טְהוֹרִים שֶׁטּוֹרְפִין אוֹתָן דָּג דָּק וְאֵינָן נִפְרָין. וְאִסּוּרִין בְּשִׁבְלָקִתָּן מִן הַנְּבֵלוֹת. שְׁמָא וּנְבַתְּנִי אַמַּיָּא דִּי טְמָא: **וציר שאין בה דגה.** דִּג קָטָן שֶׁנִּשְׁרָא בְּלֹבָיָה. וְדַרְסוֹ שְׁהוּא גָּדוֹל בְּתוֹךְ [וְצִיר שֶׁל] דָּגִים טְהוֹרִים, וּבְשִׁיּוּא צִיר דִּי טְמָא מֵעֹרֶב עִמּוֹ לֹא יִגְדֹּל בּוֹ בִּלְבִיָּה: **והחלק.** מִין דָּגִים קְטַנִּים טְהוֹרִים, וְאֵין לָהֶם סְנַפִּיר לְגַדֵּל אַחַר זְמָן. וְדָגִים קְטַנִּים טְמֵאִים הַדּוֹמִים לָהֶם מִתְעָרְבִים עִמָּהֶם וְאֵינָם נִפְרִים אֲפִלּוּ בִּשְׁאִינָה טְרוּפָה. אֲבָל טְרִית אֵין הַדָּגִים טְמֵאִים דּוֹמִים לָהּ, וְלָכֵן שָׁרֵי בִּשְׁאִינָה טְרוּפָה: **חלתית.** בָּךְ שְׁמָהּ בְּעֶרֶב. וְחוֹתְכִין קַרְטִיּוֹ בְּסַכִּין, וְאִסּוּרָה מִשּׁוּם שֶׁמְּנוּנֵית הִיסְכִּין. רַאֲבָב חֲרִיפוּתָא [וְחַלְתִּיתִין] מְמַתְקָה הִיא טַעַם הַשְּׁמְנוּנִית הַנִּבְלַע בְּהּ: **ומלח סלקונטית.** מֶלַח שֶׁבָּל גְּדוֹלֵי רוֹמִי אוֹכְלִין אוֹתָהּ, וְרִגְילִין לְמַשֵּׁחַ אוֹתָהּ בְּחֹלֶב חֲזִיר וּבְשֶׁמֶן דָּגִים טְמֵאִים, וְהִיא נָפָה וּלְבָנָה בְּיוֹתֵר:

אֵלּוּ מְתָּרִין בְּאֲבֵילָה. חֶלֶב שֶׁחָלְבוּ גּוֹי וְיִשְׂרָאֵל רוֹאֵהוּ. וְהַדְּבֻיְשׁ . וְהַדְּבֵרְנִיוֹת אַף עַל פִּי שֶׁמְּנַטְּפִין, אֵין בָּהֶם מִשּׁוּם הֶכְשֵׁר מַשְׁקֶה. וּכְבָשִׁין שֶׁאֵין דַּרְכָּן לָתֵת לְתוֹכָן יַיִן וְחֹמֶץ. וְטָרִית שֶׁאֵינָהּ טְרוּפָה. וְצִיר שֶׁיֵּשׁ בְּהּ דָּגָה. וְעֶלָּה שֶׁל חֶלְתִּית. וְזֵיתִים גְּלֶסְקָאוֹת הַמְגֻלְגָּלִין. רַבִּי יוֹסֵי אוֹמֵר, הַשָּׁלוּחִין, אֲסוּרִין. הַחֲגָבִים הַבָּאִים מִן הַסְּלוּלָה, אֲסוּרִין. מִן הַהַפּוּתָּק, מְתָּרִין. וְכֵן לְתַרוּמָה:

וישראל רואהו. לְאו דַּוְקָא רוֹאֵהוּ, אֶלָּא כֵּיוָן דְּאִי קָאֵי חָזֵי לֵיהּ אַף עַל גַּב דְּכִי יָתֵיב לֹא חָזֵי לֵיהּ, הֲבֵרֵי אַרְחוֹתֵי מַרְחֵי , אָמַר הַשְׁתָּא קָאֵי וְחָזֵי לִי: **והדבריניות.** הַחֹלוֹת שֶׁרּוֹדִין מִן הַכּוֹרֶת שֶׁבְּהֶם הַדְּבַשׁ, אַף עַל פִּי שֶׁהֵן נוֹטְפוֹת לֹא חִישִׁינַן שְׁמָא עֵרֶב בָּהֶם יַיִן נָסָךְ . פְּרוּשׁ אַחֵר, אִשְׁכּוֹלוֹת שֶׁל עֲנָבִים. אַף עַל פִּי שֶׁהֵיְינִין נוֹטְף מֵהֶן אֵין בָּהֶן מִשּׁוּם יַיִן נָסָךְ, וְאֵין בָּהֶם מִשּׁוּם הֶכְשֵׁר מַשְׁקֶה שֶׁיְּהֵא מַכְשִׁיר לְטֻמְאָה, דְּסֵתְמָן לְאֲבִילָה וְלֹא נִיחָא לֵיהּ בְּמַשְׁקֶה הַנּוֹטֵף מֵהֶן: **וטרית שאינה טרופה.** וְאַף עַל גַּב שֶׁהִיא עֲשׂוּיָה חִתִּיכוֹת. (וְשָׁאנ) רֵאשׁ דָּגִים וּשְׁדֵרְיוֹ קָטָן וּבָבר שֶׁהוּא טָהוֹר, וְאֵינוֹ מִתְעָרֵב: **עלה של חלתית.** דְּהָא לֹא מִפְסְקָא לֵיהּ בְּסַכִּין: **זיתים גלסקאות מגולגלים.** זֵיתִים הַבְּשׁוּלִים בְּכֵלִי עַגֹל וּמִתְחַכְּשִׁים כְּגלוסקים מְגֻלְגָּלִים, כְּמוֹ בֵּיצָה מְגֻלְגֶּלֶת. **שלוחין אסורין.** אִם נִתְרַבְּבוּ זֵיתִים כָּל כָּךְ עַד שֶׁבִּשּׁוּלָתָן הַזֵּיתִים בְּיַדּוֹ הַנִּרְעִין שֶׁבְּתוֹכוֹ מִשְׁתַּלֵּח וְנוֹפֵל מֵאֵלָיו, אֲסוּרִין, דְּמִזְמַנִּין זֵיתִין נִתְרַבְּכוּ. וְאֵין הַלָּכָה כְּרַבִּי יוֹסֵי: **מן הסלולה.** מִן הַמְּסִלָּה שֶׁלִּפְנֵי הַחֲנוּיוֹת: **אסורים.** שֶׁמּוֹלֵךְ עֲלֵיהֶם רַבִּי בְּרִי שִׁיחָרְבָּכוּ: **מן ההפתק.** מִמָּקוֹם שֶׁכּוֹנְסִין שְׁעוֹרִים אוֹתָם שֶׁזֶּה עַל זֶה: **מתרין.** שֶׁאֵינוֹ מְלַקֵּט עֲלֵיהֶן יַיִן עַד שֶׁנּוֹתְנִין לְפָנָיו לִמְכֹּר: **וכן לתרומה.** וְכֵן כֹּהֵן הַחָשׁוּד לְמִכֹּר תְּרוּמָה לְשֵׁם חֻלִּין, כָּל הַמַּמְצֵא לְפָנָיו אָסוּר, שֶׁמָּא תְּרוּמָה הִיא. אֲבָל הַבָּא מִן הָאוֹצָר, מִתָּר, דְּאָרְחוֹתֵי מַרְחֵי דְּלָמָא שְׁמְעֵי רַבָּנָן וְיַסְקִירוּ בְּךָ הָאוֹצָר:

כָּל הַצַּלְמִים אֲסוּרִים, מִפְּנֵי שֶׁהֵן נֶעֱבָדִין פַּעַם אַחַת בְּשָׁנָה, דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, אֵינוֹ אָסוּר אֶלָּא כָּל שֶׁיֵּשׁ בְּיָדוֹ מַקֵּל אוֹ צְפוֹר אוֹ כַּדּוּר. רַבָּן שִׁמְעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר, כֹּל שֶׁיֵּשׁ בְּיָדוֹ כָּל דָּבָר:

כל הצלמים אסורים. בַּהֲנָאָה: **שהם נעבדים פעם אחת בשנה.** כְּשֶׁהִשְׁמִש בְּאוֹתָהּ מַעֲלָה שֶׁהִצְּלַם עֹשֶׂה בּוֹ. דְּאַף עַל גַּב דְּאִיכָּא טוֹבָא שֶׁאֵינָן אֶלָּא לְנוֹי וְאֵינָן נֶעֱבָדִין, רַבִּי מֵאִיר לְטַעְמֵיהּ דְּחָיֵשׁ לְמִעוּטָא: **כל שיש בידו וכו׳.** וְהֵנֵי דְּאִיכָּא נֶעֱבָדִים הֵם, דְּמִשּׁוּם חֲשִׁיבוּתְיהוּ אִשְׁקְיְלִינְהוּ לְהָנֵי חִפְצֵי בִּידַיְהוּ . וְלוֹחֲשִׁים עֲלֵיהֶם בְּבְרִיחָה, חֵרֶב וַעֲטָרָה וְטַבַּעַת . וְהַלָּכָה כַּחֲכָמִים. וְאֵין אִסּוּרָן אֶלָּא כְּשֶׁעוֹמְדִין עַל פֶּתַח חֲמִדִּינָה. וּבַכְּפָרִים שֶׁאֵין בְּיָדוֹ דָּבָר, וְאַפִּלּוּ אִסּוּרִין אֵין בְּיָדוֹ דָּבָר, דִּלְמַפְלְחִינְהוּ עֲבִדֵי לְהוּ:

הַמּוֹצֵא שִׁבְרֵי צְלָמִים, הֲרֵי אֵלּוּ מְתָּרִים. מָצָא תַּבְנִית יָד אוֹ תַבְנִית רֶגֶל, הֲרֵי אֵלּוּ אֲסוּרִים, מִפְּנֵי שֶׁכֵּיוֹצֵא בָּהֶן נֶעֱבָד:

הרי אלו מתרין. דִּכְוָתֵהּ שְׁלֵמִים סָפֵק עֲבָדוּם סָפֵק לֹא עֲבָדוּם, וַאֲפִלּוּ אִם תִּמְצֵי לוֹמַר עֲבָדוּם, שְׁמָא בְּטֵלוּם וְלָכְךְ שִׁבְרוּם, וְהֵנֵי סָפֵק סְפֵקָא וְלִקְלָא: **שכיוצא בהם נעבד.** תַּבְנִית יָד לְבַדָּהּ הֵן עוֹשִׂים מֵעֵקֶר וְעוֹבְדִין אוֹתָהּ:

הַמּוֹצֵא כֵּלִים וַעֲלֵיהֶם צוּרַת חַמָּה, צוּרַת לְבָנָה, צוּרַת דְּרָקוֹן, יוֹלִיכִים לְיָם הַמֶּלַח. רַבָּן שִׁמְעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר, שֶׁעַל הַמֶּכְבֶּדֶין, אֲסוּרִים. שֶׁעַל הַמֶּגְזִין, מֻתָּרִין. רַבִּי יוֹסֵי אוֹמֵר, שׁוֹחֵק וְזוֹרֶה לָרוּחַ אוֹ מַטִּיל לַיָּם. אָמְרוּ לוֹ, אַף הוּא נַעֲשֶׂה זֶבֶל, שֶׁנֶּאֱמַר (דברים יג) וְלֹא יִדְבַּק בְּיָדְךָ מְאוּמָה מִן הַחֵרֶם:

וְקַשְׁקְשָׁן כְּקַשְׁקְשֵׁי הַדָּג, וְאוֹמְרִים שֶׁהִיא צוּרָה לְתֹלֵי הַלְּבָנָה, וְהָיְתָה נַעֲבֶדֶת בְּאוֹתָן הַיָּמִים. וְאֶפְלוּ לְרַבָּנָן דְּאָמְרִי לְעֵיל שֶׁאֵר כָּל הַצְּלָמִים מֻתָּרִין, מִדְּרַבִּי דְּתָנֵי אֲסוּרִין, דְּאוֹרְחֵיהּ לְמִקְלְחִינְהוּ: שֶׁעַל הַמְּכֻבָּדִים. כֵּלִים נָאִים שֶׁתַּשְׁמִישָׁן לִגְוֵי וּלְכָבוֹד, כְּגוֹן שִׁירִים וְנִזְמִים וְטַבָּעוֹת וְכֵיוֹצֵא בָּהֶם: מְגִזִּים. כְּגוֹן יוֹרוֹת וְקוֹמְקוֹמוֹסִים וּמַרְאֵי חַמָּין וְדוֹמֵיהֶן. וְהַלָּכָה כְּרַבָּן שִׁמְעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל: זוֹרֶה לָרוּחַ. שֶׁלֹּא יִהְנֶה יִשְׂרָאֵל מְמַנֶּה: אַף הוּא. אִם יִזְרֶנּוּ לָרוּחַ גַּם עַתָּה יֵשׁ הֲנָאָה לְיִשְׂרָאֵל מִמֶּנּוּ, שֶׁהִיא נַעֲשֵׂית זֶבֶל:

צוּרַת חַמָּה צוּרַת לְבָנָה. פֵּרֵשׁ הַרְמַב"ם ז"ל, לֹא שֶׁיִּמְצָא עָגוֹל וְיֹאמַר זֶהוּ הַשֶּׁמֶשׁ, אוֹ כְּמִין קֶשֶׁת עָגֹל וְיֹאמַר זוֹ לְבָנָה, אֶלָּא שֶׁיִּמְצָא הַצּוּרָה שֶׁמְּחַסִּים אֵלּוּ הוֹבְרֵי שָׁמִים לְשָׁמָּם וְיֵרֵד, כְּמוֹ שֶׁאָמְרוּ צוּרַת הַשֶּׁמֶשׁ צוּרַת מֶלֶךְ מְעֻטָּר יוֹשֵׁב עַל עֲגָלָה, וְכֵן כָּל בֵּיוֹצֵא בָּזֶה: צוּרַת דְּרָקוֹן. צוּרַת נָחָשׁ שֶׁיֵּשׁ לוֹ צִיצִיּוֹן

שָׁאַל פְּרוֹקְלוֹס בֶּן פִּלוֹסְפּוֹס אֶת רַבָּן גַּמְלִיאֵל בְּעַכּוֹ, שֶׁהָיָה רוֹחֵץ בְּמֶרְחָץ שֶׁל אַפְרוֹדִיטִי, אָמַר לוֹ, כָּתוּב בְּתוֹרָתְכֶם, וְלֹא יִדְבַּק בְּיָדְךָ מְאוּמָה מִן הַחֵרֶם. מִפְּנֵי מָה אַתָּה רוֹחֵץ בְּמֶרְחָץ שֶׁל אַפְרוֹדִיטִי. אָמַר לוֹ, אֵין מְשִׁיבִין בְּמֶרְחָץ. וּכְשֶׁיָּצָא אָמַר לוֹ, אֲנִי לֹא בָאתִי בִגְבוּלָהּ, הִיא בָּאתָה בִגְבוּלִי, אֵין אוֹמְרִים, נַעֲשֶׂה מֶרְחָץ לְאַפְרוֹדִיטִי נוֹי, אֶלָּא אוֹמְרִים, נַעֲשֶׂה אַפְרוֹדִיטִי נוֹי לַמֶּרְחָץ. דָּבָר אַחֵר, אִם נוֹתְנִין לְךָ מָמוֹן הַרְבֵּה, אִי אַתָּה נִבְנָס לַעֲבוֹדָה זָרָה שֶׁלְּךָ עָרוֹם וּבַעַל קֶרִי וּמְשֻׁתִּין בְּפָנֶיהָ, וְזוֹ עוֹמֶדֶת עַל פִּי הַבִּיב וְכָל הָעָם מְשַׁתְּינִין לְפָנֶיהָ. לֹא נֶאֱמַר אֶלָּא אֱלֹהֵיהֶם. אֶת שֶׁנּוֹהֵג בּוֹ מִשּׁוּם אֱלוֹהַּ, אָסוּר. וְאֶת שֶׁאֵינוֹ נוֹהֵג בּוֹ מִשּׁוּם אֱלוֹהַּ, מֻתָּר:

אַפְרוֹדִיטִי. צוּרַת פּוֹכֵב נְגֹהּ. כָּךְ פֵּרֵשׁ הָרַמְב"ם ז"ל: אֵין מְשִׁיבִין. דִּבֵּר תּוֹרָה בְּמֶרְחָץ, לְפִי שֶׁאָדָם עָמֹד שָׁם עָרֹם: הוֹאִיל בְּאַתָּה בִּגְבוּלִי. שֶׁהַמֶּרְחָץ קָדֵם לָהּ, וְהַמֶּרְחָץ נַעֲשָׂה לְכָל הַבָּא לְרַחֵץ. וְעוֹד תְּשׁוּבָה אַחֶרֶת, אֵין אוֹמְרִין נַעֲשֶׂה מֶרְחָץ נוֹי לְאַפְרוֹדִיטִי, הַמֶּרְחָץ לְאוֹתוֹ דָּבָר שֶׁל נוֹי הוּא, אֶלָּא נַעֲשֶׂה אַפְרוֹדִיטִי נוֹי לַמֶּרְחָץ, שֶׁאַפְרוֹדִיטִי מְשַׁמֶּשֶׁת לַמֶּרְחָץ, הוּא טָפֵל וְהִיא עִקָּר: בִּיב. חָרִיץ עָשׂוּי בְּקַרְקַע לְהוֹצִיא שׁוּפְכֵי לְרָשׁוֹת הָרַבִּים:

הַגּוֹיִם הָעוֹבְדִים אֶת הֶהָרִים וְאֶת הַגְּבָעוֹת, הֵן מֻתָּרִין וּמַה שֶּׁעֲלֵיהֶם אֲסוּרִים, שֶׁנֶּאֱמַר (דברים ז) לֹא תַחְמֹד כֶּסֶף וְזָהָב עֲלֵיהֶם וְלָקַחְתָּ. רַבִּי יוֹסֵי הַגְּלִילִי אוֹמֵר, (שם יב) אֱלֹהֵיהֶם עַל הֶהָרִים, וְלֹא הֶהָרִים אֱלֹהֵיהֶם. אֱלֹהֵיהֶם עַל הַגְּבָעוֹת, וְלֹא הַגְּבָעוֹת אֱלֹהֵיהֶם. וּמִפְּנֵי מָה אֲשֵׁרָה אֲסוּרָה, מִפְּנֵי שֶׁיֵּשׁ בָּהּ תְּפִיסַת יָד אָדָם, וְכֹל שֶׁיֵּשׁ בָּהּ תְּפִיסַת יְדֵי אָדָם אָסוּר. אָמַר רַבִּי עֲקִיבָא, אֲנִי אוֹבִין וְאָדוֹן לְפָנֶיךָ. כָּל מָקוֹם שֶׁאַתָּה מוֹצֵא הַר גָּבוֹהַּ וְגִבְעָה נִשָּׂאָה וְעֵץ רַעֲנָן, דַּע שֶׁיֵּשׁ שָׁם עֲבוֹדָה זָרָה:

חֵן מֻתָּרִין. הֶהָרִים עַצְמָן מֻתָּרִין לְהִיזָּעֶה וְלִחְצֹב מֵהֶן אֲבָנִים, דְּמַחְבֵּר לֹא מַחְסֵר: וּמִפְּנֵי מָה אֲשֵׁרָה אֲסוּרָה. כְּלוֹמַר כִּי הֵיכִי דְּדָרְשִׁינַן אֱלֹהֵיהֶם עַל הֶהָרִים וְלֹא הֶהָרִים אֱלֹהֵיהֶם, הָכִי נָמֵי תַּחַת כָּל עֵץ רַעֲנָן אֱלֹהֵיהֶם, וְלֹא עֵץ רַעֲנָן אֱלֹהֵיהֶם, וְלָמָּה אֲסָרָהּ תּוֹרָה דִּכְתִיב וְאֲשֵׁרִים תְּגַדְּעוּן: מִפְּנֵי שֶׁיֵּשׁ בָּהּ תְּפִיסַת יְדֵי אָדָם. שֶׁאָדָם נוֹטֵעַ. וְסָבַר רַבִּי יוֹסֵי שֶׁאֵילֵן שֶׁנִּטְעוּ וְלִבְסוֹף עֲבָדוּ אֲסוּר. וְתַנָּא קָמָא סָבַר, הוֹאִיל וּבְתַחִלָּה נִטְּעוּהוּ לֹא נִתְכַּוְּנוּ לְעָבְדוֹ, אֵין הָעֲבוֹדָה שֶׁעוֹבֵד אוֹתוֹ אַחַר שֶׁהוּא מַחְבֵּר מִכְּמוֹ שֶׁעוֹבֵד לְהָרִי. וְאֵין הֲלָכָה כְּרַבִּי יוֹסֵי: אֲנִי אוֹבִין. אַפְרֵשׁ: וְאָדוֹן לְפָנֶיךָ. אַחֲרֵי שֶׁאֵין לָנוּ לְהַרְשׁ מִעוֹט מִתַּחַת כָּל עֵץ רַעֲנָן, יֵשׁ לוֹמַר שֶׁלֹּא נֶאֱמַר אֶלָּא לְמַסֵּר לָהֶם סִימָנִים. מְקוֹם שֶׁרְגִילִים אֱמוֹרִיִּים לְעָבֵד שָׁם עֲבוֹדָה זָרָה כְּרַבִּי שֶׁיִּהְפְּשׁוּם יִשְׂרָאֵל וְיַעֲרִים. וּמְעוּטָא דְּהָרִים וּגְבָעוֹת מֵיתָא מִמַּעְטִינַן מִשֻּׁמְעוּתֵיהּ שֶׁלֹּא צִוָּה לָנוּ לְאַבֵּד הֶהָרִים. אֲבָל עֵץ רַעֲנָן צִוָּה לָנוּ לְאַבֵּד שֶׁנֶּאֱמַר וְאֲשֵׁרִים תְּשָׂרְפוּן בָּאֵשׁ:

סְמוּךְ לְבֵית עֲבוֹדָה זָרָה. שֶׁהֲיָה אֶחָד מִכְּתָלָיו בֵּית עֲבוֹדָה זָרָה, וְהַבַּיִת עַצְמוֹ נַעֲבָד: **אָסוּר לִבְנוֹתוֹ.** שֶׁבְּנוֹת בֵּית לְעֲבוֹדָה זָרָה: **כּוֹנֵס לְתוֹךְ קַרְקַע שֶׁלּוֹ אַרְבַּע אַמּוֹת.** וְאֵינוֹ מְנִיחוֹ פָּנוּי, שֶׁנִּמְצָא מְתַכֵּן לְעֲבוֹדָה זָרָה שֶׁמַּרְחִיב אֶת גְּבוּלָהּ, אֶלָּא מְמַלֵּא הַמָּקוֹם קוֹדֶם וְעוֹשֶׂה שָׁם בֵּית הַכִּסֵּא לְתִינוֹקוֹת: **הָיָה שֶׁלּוֹ וְשֶׁל עֲבוֹדָה זָרָה.** שֶׁמָּקוֹם עֲבֵי הַכַּתֶּל חֲצִי שֶׁלּוֹ: **נִרְוֹן מְחִצָּה עַל מְחִצָּה. אוֹתוֹ חֵלֶק שֶׁל עֲבוֹדָה זָרָה אֵינוֹ עוֹלֶה בִּכְנִיסַת אַרְבַּע אַמּוֹת, אֲבָל חֵלְקוֹ עוֹלֶה. שֶׁאִם עָבְיוֹ שְׁתֵּי אַמּוֹת מוּנָּח אַמָּה שֶׁלּוֹ וְכוֹנֵס שֶׁלּוֹ שְׁתֵּי אַמּוֹת בְּתוֹךְ שֶׁלּוֹ: אֲבָנִיו וְעֵצָיו וְעָפְרוֹ.** שֶׁל אוֹתוֹ כּוֹתֶל: **מְטַמְּאִין כְּשֶׁרִץ.** וְאַפִּלּוּ חֵלְקוֹ שֶׁל יִשְׂרָאֵל, לְפִי שֵׁאֵין בְּרִירָה: **כְּשֶׁרִץ.** שֶׁמְּטַמֵּא בְּמַגָּע וְאֵינוֹ מְטַמֵּא בְּמַשָּׂא. לְפִי שֶׁטֻּמְאַת עֲבוֹדָה זָרָה דְּרַבָּנָן, אֶקְיוֹל בָּהּ. וְאֵינָהּ מְטַמְּאָה בְּלָבְשָׁהּ כְּשֶׁרֶץ, אֶלָּא כִּבְגָדִים כְּמוֹת: **רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר כְּנִדָּה.** וְאֵין הֲלָכָה כְּרַבִּי עֲקִיבָא אֲפִלּוּ בְּעֲבוֹדָה זָרָה עַצְמָהּ, וְכָל שֶׁכֵּן בְּמִשְׁנָתֵנוּ:

שְׁלֹשָׁה בָתִּים הֵן. בֵּית שֶׁבָּנוּי מִתְּחִלָּה לַעֲבוֹדָה זָרָה, הֲרֵי זֶה אָסוּר. סִידְּרוֹ וְכִירְסוֹ לַעֲבוֹדָה זָרָה וְחִדְּשׁוֹ, נוֹטֵל מַה שֶׁחִדֵּשׁ. הִכְנִיס לְתוֹכָהּ עֲבוֹדָה זָרָה וְהוֹצִיאָהּ, הֲרֵי זֶה מֻתָּר. שָׁלֹשׁ אֲבָנִים הֵן. אֶבֶן שֶׁחֻצְּבָה מִתְּחִלָּה לְבֵימוֹס, הֲרֵי זוֹ אֲסוּרָה. סִידְּרָהּ וְכִירְסָהּ לְשֵׁם עֲבוֹדָה זָרָה וְחִדְּשׁ, נוֹטֵל מַה שֶׁחִדֵּשׁ. הֶעֱמִיד עָלֶיהָ עֲבוֹדָה זָרָה וּבִטְּלָהּ, הֲרֵי זוֹ מֻתֶּרֶת. שָׁלֹשׁ אֲשֵׁרוֹת הֵן. אִילָן שֶׁנִּטְּעוּ מִתְּחִלָּה לְשֵׁם עֲבוֹדָה זָרָה, הֲרֵי זֶה אָסוּר. גִּדְּעוּ וּפִסְּלוּ לְשֵׁם עֲבוֹדָה זָרָה וְהֶחֱלִיף, נוֹטֵל מַה שֶׁהֶחֱלִיף. הֶעֱמִיד תַּחְתֶּיהָ עֲבוֹדָה זָרָה וּבִטְּלָהּ, הֲרֵי זֶה מֻתָּר. אֵיזוֹ הִיא אֲשֵׁרָה, כֹּל שֶׁיֵּשׁ תַּחְתֶּיהָ עֲבוֹדָה זָרָה. רַבִּי שִׁמְעוֹן אוֹמֵר, כֹּל שֶׁעוֹבְדִין אוֹתָהּ. וּמַעֲשֶׂה בְּצִיפֳּרִי בְּאִילָן שֶׁיֵּשׁ עוֹבְדִין אוֹתוֹ, וּמְצָאוֹ תַּחְתָּיו גֶּל. אָמַר לָהֶן רַבִּי שִׁמְעוֹן, בִּדְקוּ אֶת הַגֶּל הַזֶּה, וּבְדָקוּהוּ וּמְצָאוּ בּוֹ צוּרָה. אָמַר לָהֶן, הוֹאִיל וְלִצּוּרָה הֵן עוֹבְדִין, נַתִּיר לָהֶן אֶת הָאִילָן:

שְׁלֹשָׁה בָתִּים הֵם. לְעִנְיַן בְּטוּל עֲבוֹדָה זָרָה: **בֵּית.** שֶׁתַּחְתֵּית בִּנְיָנוֹ לְעֲבוֹדָה זָרָה, וְהֵיוּ עוֹבְדִין אֶת הַבַּיִת עַצְמוֹ, הֲרֵי זֶה אָסוּר: **סִידְּרוֹ וְכִירְסוֹ לַעֲבוֹדָה זָרָה.** שֶׁהָיָה בְּנוּי מִתְּחִלָּה לְדִירַת אָדָם, וְסִידֵּר, שִׁלְבֵּנוּ בַּסִּיד. וְכִירֵס, פִּתְּחוּ וְצִיֵּר: **וְחִדֵּשׁ. אוֹ שֶׁחִדֵּשׁ: נוֹטֵל מַה שֶׁחִדֵּשׁ.** וְשָׁאַר כָּל הַבַּיִת מֻתָּר: **הִכְנִיס לְתוֹכוֹ עֲבוֹדָה זָרָה.** לִפְנֵי שָׁעָה וְלֹא הִקְצוּהוּ לְהִשְׁתַּמֵּשׁ עֲבוֹדָה זָרָה: **שָׁלֹשׁ אֲבָנִים הֵם.** לְעִנְיַן בְּטוּל: **אֶבֶן שֶׁחֻצְּבָה מִתְּחִלָּה.** מִן הַהָרִים: **לְבֵימוֹס.** לְהוֹשִׁיב עֲבוֹדָה זָרָה עָלֶיהָ: **סִידְּרָהּ וְכִירְסָהּ.** וְהִיא הָיְתָה חֲצוּבָה וְעוֹמֶדֶת: **נוֹטֵל מַה שֶׁחִדֵּשׁ.** הַנִּכְנָס יִשְׂרָאֵל: **הֶעֱמִיד עָלֶיהָ עֲבוֹדָה זָרָה.** מֹתָרוֹת: **וְסִלְּקָהּ, הֲרֵי זוֹ מֻתֶּרֶת.** וְאֵינָהּ צְרִיכָה גְּנוּזִין: **גִּדְּעוּ.** לְשֵׁם עֲבוֹדָה זָרָה בְּטוּל: **וּפִסְּלוּ.** לְעֵבֶד הַגְּזוּלִים שֶׁגִּזְּרוּ בּוֹ מִעָטָה: **נוֹטֵל מַה שֶׁהֶחֱלִיף.** הָעֲנָפִים שֶׁנִּתְּלוּ בְּמָקוֹם אוֹתָן שֶׁגִּדַּע, וְשׁוֹרְשָׁן כְּדִין אֲשֵׁרָה, הַשְׁאֵר מֻתָּר: **אֵיזוֹ הִיא אֲשֵׁרָה.** בְּגֶמָרָא מְפֹרָשׁ, דְּאִשְׁלֵשׁ אֲשֵׁרוֹת דִּתְנַן לְעֵיל קַאי. וְהָכִי קָתָנֵי, שָׁלֹשׁ אֲשֵׁרוֹת הֵן, שְׁתַּיִם דִּבְרֵי הַכֹּל, וְאַחַת מַחְלֹקֶת רַבִּי שִׁמְעוֹן וְרַבָּנָן, וְאִיזוּהִי אֲשֵׁרָה שֶׁנַּחְלְקוּ רַבִּי שִׁמְעוֹן וְרַבָּנָן, כָּל שִׁיֵּשׁ תַּחְתֶּיהָ עֲבוֹדָה זָרָה, דְּרַבָּנָן קָרוּ לָהּ אֲשֵׁרָה וְאִסְרִי לָהּ כָּל זְמַן שֶׁיֵּשׁ עֲבוֹדָה זָרָה תַּחְתֶּיהָ, וְרַבִּי שִׁמְעוֹן אוֹמֵר אֵינָהּ אֲשֵׁרָה אֶלָּא כָּל שֶׁעוֹבְדִין אוֹתָהּ, אֲבָל כָּל שֶׁיֵּשׁ תַּחְתֶּיהָ עֲבוֹדָה זָרָה אֵין זוֹ אֲשֵׁרָה. וְאֵין הֲלָכָה כְּרַבִּי שִׁמְעוֹן:

Ch.3 Mishna 8

לֹא יֵשֵׁב בְּצִלָּהּ . וְאִם יָשַׁב, טָהוֹר. וְלֹא יַעֲבֹר תַּחְתֶּיהָ. וְאִם עָבַר, טָמֵא. הָיְתָה גוֹזֶלֶת אֶת הָרַבִּים, וְעָבַר תַּחְתֶּיהָ, טָהוֹר. וְזוֹרְעִין תַּחְתֶּיהָ יְרָקוֹת בֵּימוֹת הַגְּשָׁמִים אֲבָל לֹא בֵּימוֹת הַחַמָּה. וְהַחֲזָרִין, לֹא בֵימוֹת הַחַמָּה וְלֹא בימות הַגְּשָׁמִים . רַבִּי יוֹסֵי אוֹמֵר, אַף לֹא יְרָקוֹת בֵּימוֹת הַגְּשָׁמִים, מִפְּנֵי שֶׁהַנְּמֵיָּה נוֹשֶׁרֶת עֲלֵיהֶן וְהוֹרָה לָהֶן לְזַבֵּל:

לא ישב בצלה. האי צל לאו תחת נוף האשרה קאמר, דילא הוי מצי למתבי תו ואם ישב טהור, דהא קתני סיפא דאם עבר טמא. אלא מן האילן והלאה, דכשהחמה במזרח או במערב יש לכל דבר צל ארך : **לא יעבר תחתיה.** תחת הנוף מהאילן, שהאילן מאהיל עליו. **ואם עבר טמא. היתה גוזלת את הרבים.** שנופה נוטה לרשות הרבים: **טהור.** דטמאה דרבנן היא והיכא דגזולת הרבים לא גזרו רבנן: **וזורקות בימות הגשמים.** שהאילן קשה להם שמונע החמה מלבא: **אבל לא בימות החמה.** שהשל יפה להם: **והחזרין.** חזרע. ובערבי חס"א **לא בימות החמה ולא בימות הגשמים.** שהצל יפה להם לעולם: **שהנמיה.** עלין הנושרין מן האילן בימות הגשמים. ובגמרא פריך, והיכא דליכא יוסי דאמר זה וזה גורם מתר, לעיל בפרקין נבי מפרי חוזרה ואף אף על פי שנעשה זבל, דהיכא שהתחר והאסור שניהם גורמין להביא הדבר, כגון שהקרקע של התר הזבל של עבודה זרה של אשור גורמין לצמיחת הירקות. פשיטא ליה לרבי יוסי שהוא מתר. והיכי קאמר בימות הגשמים משרת עליהן. ומשני, שרבי יוסי הכא לדבריהן של רבנן קאמר, לדידהו דאמריתו זה וזה גורם אסור, היה לכם לאסור הירקות מפני שהנמיה נושרת עליהן והיא הוה להם לזבל. ורבנן סברי, שאני הכא שאין האילן של עבודה זרה מועיל לירקות בלום, שמה שמשביחים להם בנמיה. פונם להם בעל. והלכה כרבי יוסי דזה וזה גורם מתר :

Ch.3 Mishna 9

נָטַל מִמֶּנָּה עֲצִים, אֲסוּרִים בַּהֲנָאָה. הִסִּיק בָּהֶן אֶת הַתַּנּוּר, אִם חָדָשׁ, יֵחָתֵּן. וְאִם יָשָׁן, יֵצֵן. אָפָה בּוֹ אֶת הַפַּת, אֲסוּרָה בַּהֲנָאָה. נִתְעָרְבָה בְּאֲחֵרוֹת, כֻּלָּן אֲסוּרוֹת בַּהֲנָאָה. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר, יוֹלִיךְ הֶנָּאָה לְיָם הַמֶּלַח. אָמְרוּ לוֹ, אֵין פִּדְיוֹן לַעֲבוֹדָה זָרָה. נָטַל הֵימֶנָּה כֵּרְכֹּר, אָסוּר בַּהֲנָאָה. אָרַג בּוֹ אֶת הַבֶּגֶד, הַבֶּגֶד אָסוּר בַּהֲנָאָה. נִתְעָרֵב בְּאֲחֵרִים וְאֲחֵרִים בְּאֵלּוּ, כֻּלָּן אֲסוּרִין בַּהֲנָאָה. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר, יוֹלִיךְ הֶנָּאָה לְיָם הַמֶּלַח. אָמְרוּ לוֹ, אֵין פִּדְיוֹן לַעֲבוֹדָה זָרָה:

נטל ממנה. מן האשרה: **חדש יחתן.** שהתפיסק הראשון שמסיקין התנור הוא מחמתו ומחזיקו, ודברי נתקן באסורי הנאה. והא מתניתין אתי אליבא דמאן דאמר זה וזה גורם אסור, ואין הלכה. הלכך בין חדש בין ישן יצן, שלא יאפו בו את הפת בתפסק זה עד שיעבטנו התנור, כדי שלא יהנה מעצי אסור : **הפת אסורה.** בגמרא קאמר, והוא שאבוקה בבגדו, שכל שעה שהיתה פת נאפה היה דולק האור בפי התנור ואופהו, שהיה נהנה מן האסור בשעה שהיתה האסור בעין ויש שבח עצים בפת : **וליך הנאה ליום המלח.** דמי כבר שנתערב : **כרכר.** יש לאורגים עץ עשוי כמין מחט של סקאין, ומעבירין אותו על השתי בשהוא מהוה לפניהם באריגה. ואשמעינן מתניתין פלוגתא דרבי אליעזר ורבנן בהנך תרתי, דאי אשמעינן בקמייתא, הוה אמינא בהך קאמר רבי אליעזר משום דבעינא דקא נמרח פת אקולי ליה אסורא. אבל כרכר דאיתא לאסורא בעיניה אימא מודה להו לרבנן. ואי אתמר בהאי, בהא קאמרי רבנן. אבל בקמיתא אימא מודו ליה לרבי אליעזר, צריכא. והלכה כרבי אליעזר, ואפלו חבית של יין נסך שנתערבה בחביות של יין של התר מוליך דמי אותה חבית ליום המלח. והשאר בלן מתרות בהנאה:

Ch.3 Mishna 10

בֵּיצַד מְבַטְּלָהּ. קֹרְסֹם, וְזֶרֶד, נֵטַל מִמֶּנָּה מַקֵּל אוֹ שֻׁרְבִּיט, אֲפִלּוּ עֶלָה, הֲרֵי זוֹ בְּטֵלָה. שְׁפָיָה לְצָרְכָּהּ, אֲסוּרָה. שֶׁלֹּא לְצָרְכָּהּ, מֻתֶּרֶת:

ביצד מבטלה. נברי **קרסם.** קטניות יבשים שבאילן **נטל.** לצבהו לשוקה **זרד.** ברת ענפים לחים שבה: **שפיה.** תרגום ואבת אתו טחון, ושפיה יתיה : **לצרכה.** כדי ליפותה. ואין מבטל עבודה זרה אלא נברי גדול ובן דעת שיודע בטיב עבודה זרה ומשמשיה. ואפלו אם בטלה בעל כרחו הרי זו מבטלת:

רַבִּי יִשְׁמָעֵאל אוֹמֵר, שָׁלֹשׁ אֲבָנִים זוֹ בְצַד זוֹ בְּצַד מַרְקוּלִיס, אֲסוּרוֹת. וּשְׁתַּיִם, מֻתָּרוֹת. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, שֶׁנִּרְאוֹת עִמּוֹ, אֲסוּרוֹת. וְשֶׁאֵין נִרְאוֹת עִמּוֹ, מֻתָּרוֹת:

רַבִּי יִשְׁמָעֵאל. זוֹ בְצַד זוֹ. וְכֻלּ שֶׁכֵּן אַחַת עַל גַּבֵּי שְׁתַּיִם, שֶׁזּוֹ עִקַּר מַרְקוּלִיס. וּמַרְקוּלִיס שֵׁם עַבּוֹדָה זָרָה הַנִּקְרָא בִּלְשׁוֹנָם מַעֲרָקוּרִיס): בְּצַד מַרְקוּלִיס. בְּצַד אַרְבַּע אַמּוֹת שֶׁל מַרְקוּלִיס, כְּלוֹמַר שֶׁהָאֲבָנִים רְחוּקוֹת אַרְבַּע אַמּוֹת מִן הַמַּרְקוּלִיס יְדִיעָנִי דְּיָלְאו מִנַּיָּה נָפֵל, וּבְהָא קָאָמַר רַבִּי יִשְׁמָעֵאל דְּשָׁלֹשׁ אֲבָנִים אֲסוּרוֹת, שֶׁאֵין מַרְקוּלִיס פְּחוּת מִשָּׁלֹשׁ אֲבָנִים, וְעוֹשִׂין מַרְקוּלִיס קָטָן בְּצַד מַרְקוּלִיס גָּדוֹל. וְקָטָן הַנַּעֲשֶׂה בְּצַד גָּדוֹל עֲבֵדֵי לֵיהּ בְּכָל דְּהוּ וְאֵין חוֹשְׁשִׁין שֶׁיִּהְיֶה אַחַת עַל גַּבֵּי שְׁתַּיִם. וְרַבָּנַן סְבָרֵי, אֵין עוֹשִׂין מַרְקוּלִיס קָטָן בְּצַד מַרְקוּלִיס גָּדוֹל, הִלְכָּךְ נִרְאוֹת עִמּוֹ, כְּלוֹמַר סְמוּכוֹת לוֹ , דְּאִיכָּא לְמֵימַר דִּמְנִיָּה נָפֵל, בֵּין שְׁתַּיִם בֵּין שָׁלֹשׁ אֲסוּרִים . אֵין נִרְאוֹת עִמּוֹ, מֻתָּרוֹת. וְהֲלָכָה כַּחֲכָמִים:

מָצָא בְּרֹאשׁוֹ מָעוֹת, כִּסּוּת אוֹ כֵלִים, הֲרֵי אֵלּוּ מֻתָּרִין. פַּרְכִּילֵי עֲנָבִים וַעֲטָרוֹת שֶׁל שְׁבֻלִּים וְיֵינוֹת וּשְׁמָנִים וְסֹלְתוֹת וְכָל דָּבָר שֶׁכַּיּוֹצֵא בוֹ קָרֵב עַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ, אָסוּר:

מָצָא בְּרֹאשׁוֹ. שֶׁל מַרְקוּלִיס: **מָעוֹת כִּסּוּת אוֹ כֵלִים הֲרֵי אֵלּוּ מֻתָּרִים.** וְהוּא שֶׁלֹּא יְהוּ מֻנָּחִין לִנְוֵי , בְּגוֹן שֶׁיְּהֵיהֶן הַמָּעוֹת מֻנָּחִים בְּכִיס קָשׁוּר וְתָלוּי לוֹ עַל צַוָּארוֹ, כִּסּוּת מְקֻפֶּלֶת וּמֻנַּחַת עַל כְּתֵפוֹ אוֹ עַל רֹאשׁוֹ, כֵּלִים נְמֵי מֻתָּרִים עַל רֹאשׁוֹ, שֶׁכָּל אֵלּוּ אֵינָם דֶּרֶךְ נִוּי:

מָצָא בְּרֹאשׁוֹ מָעוֹת, כִּסּוּת אוֹ כֵלִים, הֲרֵי אֵלּוּ מֻתָּרִין. פַּרְכִּילֵי עֲנָבִים וַעֲטָרוֹת שֶׁל שְׁבֻלִּים וְיֵינוֹת וּשְׁמָנִים וְסֹלְתוֹת וְכָל דָּבָר שֶׁכַּיּוֹצֵא בוֹ קָרֵב עַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ, אָסוּר:

מָצָא בְּרֹאשׁוֹ. שֶׁל מַרְקוּלִיס: **מָעוֹת כִּסּוּת אוֹ כֵלִים הֲרֵי אֵלּוּ מֻתָּרִים.** וְהוּא שֶׁלֹּא יְהוּ מֻנָּחִין לִנְוֵי , בְּגוֹן שֶׁיְּהֵיהֶן הַמָּעוֹת מֻנָּחִים בְּכִיס קָשׁוּר וְתָלוּי לוֹ עַל צַוָּארוֹ, כִּסּוּת מְקֻפֶּלֶת וּמֻנַּחַת עַל כְּתֵפוֹ אוֹ עַל רֹאשׁוֹ, כֵּלִים נְמֵי מֻתָּרִים עַל רֹאשׁוֹ, שֶׁכָּל אֵלּוּ אֵינָם דֶּרֶךְ נִוּי:

5 MINUTES ETERNELLES
R.N.A. : W751213717
c/o Daniel Dahan,
1 bis rue Baudin, 92300 Levallois Perret



5 MINUTES ETERNELLES

Je souhaite m'abonner à 5 MINUTES ETERNELLES
et recevoir ma revue à la maison

NOM _____
PRENOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____
TELEPHONE _____
MAIL _____
MONTANT VERSE _____
MODE DE PAIEMENT _____

☐ DEMANDE DE CERFA

5 MINUTES ETERNELLES
www.5mineternelles.com
01 77 38 46 78 (France) / 054 700 32 54 (Israël)

DEDICACES

La publication de ce livre est dédiée pour la Refoua chelema de **Julien Nissim Ben Aziza**
Jusqu'à 120 ans en bonne santé, de la part de la famille Gozlan

La publication de ce livre est dédiée pour l'élévation de l'âme de
Nissim ben Ahouda Chicheportiche z"l

La publication de ce livre est dédiée pour l'élévation de l'âme de
Esther bat Simha z"l et **Simha bat Siloula** z"l

La publication de ce livret est dédiée pour l'élévation de l'âme de
Adèle bat Sol TARRAB née Wahnish z"l - 11 Hechvan

La publication de ce livret est dédiée pour la Hatslakha de
Ilan, Lirôn et Yona Partouche (Roger et Céline Partouche)

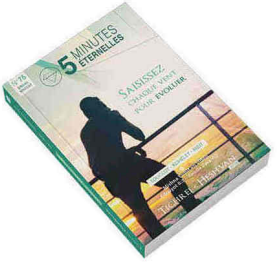
La publication de ce livre est dédiée pour la Refoua chelema de
Laurence Sabrina Ruth bat Rahel (Stéphane Arfi)

קהלת

... Le but de Kohélet n'est en aucun cas de décourager ou d'accabler, mais plutôt, de mettre en évidence une règle implacable du monde : **sur terre, la forme est éphémère, et la matière perdure ...**

Intégrer cet axiome est **le secret de la réussite de notre vie sur terre** ! [...] A l'homme de saisir ces formes éphémères pour éterniser au mieux ce qu'elles ont 'd'éternisable'."

(Avant-propos sur Kohélet)



Recevez un numéro d'essai **gratuit** chez vous sur simple demande !

Abonnement à l'année - 8 numéros : 7€/mois

Israël : 054 700 32 54 | **France** : 01 77 38 46 78
Email : 5min.eternelles@gmail.com

5mineternelles.com

©2017 | anais-david.com